LA FILIERE OHMEN
Table des matières

Notes de l'auteur – ..... page 1
Chapitre 1 – La Disparition ..... page 3
Chapitre 2 – Téléportation ..... page 10
Chapitre 3 – Possession ..... page 17
Chapitre 4 – Planification de l'essai ..... page 24
Chapitre 5 – Découverte ..... page 32
Chapitre 6 – Les réunions ..... page 40
Chapitre 7 – Le procès commence ..... page 49
Chapitre 8 – Le professeur ..... page 56
Chapitre 9 – D'autres experts ..... page 66
Chapitre 10 – Le Connect ..... page 77
Chapitre 11 – La conclusion .....…….... page 85
À propos de l'auteur …….. page 91
Liens vers les notes de bas de page ..... page 92

Note de l'auteur

Dans le livre *The Ohmen Connection*, vous trouverez des références à des événements historiques ainsi que des faits relatifs à la nature et à la science. Ces informations ont été sélectionnées par l'auteur, mais elles peuvent être modifiées. *The Ohmen Connection* constitue en réalité la suite du livre *The Ultimate Weapon* et vous emmène au-delà des limites établies dans la série précédente, Sibore®. Chaque chapitre se termine par un lien permettant au lecteur de laisser des commentaires, de modifier les liens du chapitre ou d'y ajouter une section.

Earth Won, le premier ouvrage de cette collection, relate les épreuves que la Terre a traversées en raison de la cupidité et du mensonge. Heureusement, des êtres courageux (humains, robots et animaux de compagnie !) se sont dressés contre les méfaits de l'humanité. Seymour, son assistante robotique Robyn et son chien Glen opèrent depuis un laboratoire secret et répondent aux mystérieux appels de la nature chaque fois que leur aide est requise. Au cours de l'une de ses aventures, Seymour rencontre Ruby ; c'est alors que naît une véritable union d'âmes sœurs. Le docteur Paul et Ester ravivent une romance oubliée grâce à l'aide d'autres robots du groupe Alpha (GA). Imaginez un double mariage célébré dans un palais niché au cœur d'une montagne ! Ce livre marque la naissance de la famille Blox et pose les fondations de la série E-Blox. *The Great*

Awakening est la suite de *Earth Won*. L'histoire se déroule dix ans après le mariage de Seymour et Ruby. Ils vivaient dans le palais situé au sein de la vaste grotte, au sommet d'une montagne. Une terrible pandémie, capable de plonger le monde entier dans le sommeil, contraint les habitants de la grotte au confinement. Quatre robots — Robyn, Max, Min et Feeniks — ont contribué à sauver le monde de cette épidémie de coma. Devyn, un chat très âgé déjà présent dans *Earth Won*, est emporté vers la lumière par un papillon de nuit qui incarne en réalité l'esprit de Glen, le héros du premier livre. Un corbeau albinos aide à guider chacun dans la bonne direction. Une grand-mère nommée Yolanda et un garçon prénommé Martin montrent aux autres que seul l'amour peut sauver le monde. Les poèmes qui ponctuent le récit sont essentiels pour aider les personnages à percer des mystères et à cultiver la bonté. Le livre contient un lien permettant d'écouter les personnages chanter une chanson qui ramène l'amour dans bien des cœurs endurcis. L'ouvrage s'achève sur de nombreuses questions dont les réponses se trouvent dans le tome suivant de la série.

The Path to Xanadu se déroule à une époque ultérieure et répond aux questions laissées en suspens dans *The Great Awakening*. Ce livre nous permet de rendre visite à Socrate, Platon et Léonard de Vinci dans le passé. Il ramène également les lecteurs dans la Grande Salle, cette fois dans le futur. Je recommande de lire ces ouvrages précédents pour apprendre à connaître et à reconnaître bon nombre des personnages de cette nouvelle histoire.

The Ultimate Weapon poursuit la série *Eblox* en approfondissant les thèmes abordés précédemment. L'histoire se déroule dans un monde aux prises avec les conséquences d'une technologie incontrôlée et de la négligence environnementale. Dans cette suite, nous retrouvons Seymour, son assistante robotique Robyn et sa femme Ruby alors qu'ils évoluent dans un univers devenu de plus en plus dystopique. Le récit mêle éléments historiques et futuristes, vous entraînant au cœur d'un procès qui révèle la vérité sur les événements des épisodes précédents. Comme pour tous les livres Sibore®, les lecteurs peuvent interagir directement avec l'histoire et son déroulement, vivant ainsi une expérience participative. Cet aspect interactif repose sur un procédé breveté permettant aux lecteurs d'examiner l'intrigue, de la modifier et d'y apporter leur propre point de vue. Il s'agit peut-être de votre première expérience de lecture interactive ; j'espère que vous deviendrez un acteur dynamique de l'univers Sibore®. Vous découvrirez également des poèmes et des chansons qui confèrent une dimension lyrique au fondement technologique et philosophique de l'œuvre. *The Ultimate Weapon* est une exploration de la condition humaine et de notre relation à la technologie.

L'intrigue de *The Ohmen Connection* se déroule à un rythme effréné ; les lecteurs souhaitant peut-être davantage de détails, chaque chapitre comporte un lien leur permettant d'enrichir ou de modifier cette partie du livre. Ce récit invite chaque lecteur à réfléchir au pouvoir des rêves. Existe-t-il des êtres sur une planète dorée, à l'autre bout de notre univers ? Même la lumière provenant de cette région met plus d'un million

d'années à nous parvenir. Comment une communication avec cette planète serait-elle possible ? L'agapè pourrait-il transformer nos règles en matière de découverte ? La science-fiction n'est-elle que pure fiction, ou pourrait-elle préfigurer la science de demain ? Qu'avez-vous vécu qui pourrait changer la vie d'autres lecteurs ? Ne gardez pas cela pour vous. Devenez un éditeur actif.

Art Seymour.

Chapitre 1

La Disparition

Après avoir échoué à éliminer Seymour Blox par la voie judiciaire, la Créature quitta la salle d'audience sous la forme de flammes traversant un mur tout près du juge.

Le procès avait pris fin et le juge Dayot avait déclaré : « Le jury a décidé à l'unanimité, en ce jour d'enregistrement, d'abandonner les poursuites contre Seymour E. Blox, les accusations s'étant révélées infondées. M. Blox doit être libéré immédiatement de la cellule de haute sécurité et des excuses officielles doivent lui être présentées pour les désagréments subis. »

Lorsque Seymour et Ruby furent placés dans la cellule d'isolement ultra-sécurisée, les quatre robonautes télépathes de type GA reçurent l'ordre de cesser toute communication. Le juge Dayot, qui s'était toujours opposé à cet enfermement, demanda immédiatement à Robyn d'essayer d'informer télépathiquement M. Blox de son innocence reconnue et de sa libération imminente. Les yeux de Robyn brillèrent d'un éclat violet pendant quelques minutes avant qu'elle ne réponde : « Il ne répond pas à mon appel. » Dayot marmonna : « Cette cellule bloque probablement vos communications. Allons les faire sortir. »

La cellule sécurisée consistait en une sphère plaquée or, dotée d'un revêtement extérieur en plomb de plus d'un pied d'épaisseur. À l'intérieur, un plancher plat restait stable même lorsque la sphère tournait sur elle-même. Ce plancher accueillait un lit, une petite table et un placard contenant suffisamment de nourriture et d'eau pour deux semaines. Une petite chambre isolée permettait également l'évacuation des déchets. Les parois intérieures, constituées de silicium, intégraient des circuits capables de générer un champ électromagnétique bloquant toute transmission une fois l'isolement activé. Ces mêmes parois diffusaient de la lumière dès lors que toutes les connexions extérieures étaient coupées. La cellule avait été conçue par les meilleurs scientifiques pour garantir un isolement total vis-à-vis du monde extérieur. Chaque surface de la sphère rotative extérieure était filmée par de nombreuses caméras afin de s'assurer que personne ne puisse entrer, sortir ou interrompre la rotation durant la période d'isolement. À l'intérieur, des caméras spéciales surveillaient en permanence Seymour et Ruby. Comme ces caméras ne pouvaient transmettre d'images vers l'extérieur, elles étaient

conçues pour enregistrer toutes les fonctions physiologiques ainsi que les mouvements des occupants. Il fallut près de vingt minutes pour arrêter la rotation et ouvrir la porte.

En pénétrant dans la sphère, Dayot s'écria : « Monsieur Blox ! » Il n'y eut aucune réponse ; la pièce était vide. Tout le monde s'accordait à dire que c'était impossible, mais Seymour et Ruby s'étaient volatilisés. Dayot ordonna d'une voix forte : « Je veux que tous les enregistrements, tant de l'intérieur que de l'extérieur, soient apportés immédiatement dans mon bureau ! »

Après avoir vu la Créature traverser le mur de la salle d'audience, il redoutait le pire. Si la Créature pouvait pénétrer dans cette pièce sécurisée, elle avait peut-être fait du mal à M. Blox et à son épouse. Le juge pivota brusquement pour regagner son bureau, heurta Edmund Howe et manqua de tomber. Edmund était l'avocat de la défense de Seymour ; il avait invoqué l'agapè pour prouver l'innocence de son client. Le juge balbutia : « Oh ! Excusez-moi. Je dois me rendre à mon bureau et... »

Edmund saisit les mains de Dayot pour stabiliser le juge agité et dit doucement : « Ils ne courent aucun danger. Calmez-vous. Si vous le permettez, je vous accompagnerai pour visionner les enregistrements. Mais croyez-moi, je suis certain que nous y découvrirons quelque chose qui vous rassurera. »

Dayot regarda Edmund, qui souriait avec bienveillance, et sentit une chaleur se diffuser depuis ses mains jusqu'à son cœur. Le juge avait vu comment Edmund avait utilisé l'amour inconditionnel pour chasser la créature de Megotis. À présent, il sentait cet amour pénétrer jusqu'au plus profond de son âme. La peur et l'angoisse firent place à la paix et à la confiance ; il répondit calmement : « Oui. J'apprécierais vos conseils sur ce que nous verrons dans ces enregistrements. Je vous en prie, venez avec moi à mon bureau. »

Le trajet jusqu'au bureau de Dayot dura une vingtaine de minutes. En chemin, le juge confia à Edmund que ce procès était le plus court auquel il ait jamais assisté. Jamais encore il n'avait vu un jury rendre un verdict aussi rapidement. Tout ce que l'accusation présentait semblait se retourner contre elle. Dayot s'arrêta, se tourna vers Edmund et demanda : « Comment saviez-vous que Megotis Ipred était possédée par une créature maléfique ? »

Debout dans le couloir du palais de justice, Edmund comprit que la question du juge était importante. Il ne voulait ni minimiser sa réponse ni dire quoi que ce soit de faux. Il répondit donc simplement : « Au début, j'ignorais qu'elle était sous l'emprise de la Créature. Je savais seulement que je devais faire appel à l'agapè pour combattre sa haine et ses mensonges. Il me fallait un nom empreint d'affection pour communiquer avec elle. "Mme Ipred" ne convenait pas. J'ai cherché un surnom approprié pour Megotis, et "Meggie" m'est venu à l'esprit. Je ne saurais dire d'où il sortait, mais j'ai dû faire confiance à mon intuition. Vous souvenez-vous de sa réaction lorsque je l'ai appelée ainsi ? »

Dayot, juge au sein de la plus haute instance judiciaire mondiale, possédait une mémoire exceptionnelle. Il répondit : « Oui. Elle a eu du mal à regagner sa table et à s'asseoir. On aurait dit qu'elle ne maîtrisait plus ses gestes. »

Satisfait de la réponse de Dayot, Edmund poursuivit : « Exactement ! C'est à ce moment-là que j'ai senti que quelque chose clochait. Je n'ai jamais vraiment cru à la possibilité qu'un esprit prenne possession d'une personne, mais M. Blox a agi d'une manière qui m'a fait douter. Vous avez sans doute trouvé très étrange que je sois témoin à charge alors que M. Blox m'avait choisi comme avocat de la défense. »

Ils continuèrent à marcher tandis que le juge répondait : « Étrange ? J'ai trouvé cela insensé. Je n'avais pas l'intention de l'autoriser. Pourtant, lorsque M. Blox a insisté, j'ai compris qu'il savait quelque chose et qu'il voulait accéder à la demande de l'accusation. Je me souviens m'être dit qu'il voulait leur donner assez de corde pour qu'ils se pendent eux-mêmes. C'est alors que j'ai accepté. Ensuite, vous avez demandé à une femme démente de vous assister. J'étais stupéfait ! Avec le recul, cependant, je réalise que vous saviez ce que vous faisiez. »

Ils arrivèrent devant le bureau du juge, et Dayot utilisa la reconnaissance vocale et faciale pour déverrouiller la porte. Une fois entré dans le bureau, Edmund stupéfia de nouveau Dayot en déclarant : « Votre Honneur, je ne mesurais pas la portée de mes actes. Je suis tombé amoureux de Mme Elizabeth Van Lew dès notre première rencontre. J'ignorais si elle pourrait m'aider, mais je voulais être à ses côtés. Il n'y avait absolument aucune raison logique de faire d'elle mon assistante. »

Dans un silence absolu, Dayot gagna son bureau et s'y assit. Il fixa Edmund avec une expression qui aurait fait merveille lors d'une partie de poker. Son visage restait impassible et il ne clignait jamais des yeux. Edmund était assis sur une chaise, face au juge. Il entrelaça ses doigts et posa les mains sur ses genoux. En baissant les yeux vers ses mains, il se remémora sa rencontre avec Seymour et l'ordre qu'il avait reçu : « Ne mens jamais, dis toujours la vérité. »

Soudain, on frappa à la porte, ramenant le juge à la réalité et le tirant de sa transe. Il appuya sur un bouton situé sous le rebord de son bureau pour déverrouiller la porte et dit : « Entrez. » Une femme d'âge mûr très séduisante fit son entrée. Edmund la reconnut aussitôt ; travaillant dans la sécurité, il savait qu'elle était la responsable de la sécurité — la « Chief » — du Grand Hall. Il ne l'avait rencontrée qu'une seule fois et l'avait appelée « Chief ». Il avait entendu ses supérieurs l'appeler « Mme D. », mais à son échelon, tout le monde utilisait le titre de « Chief ». Selon les bruits qui couraient parmi ses collègues, elle avait épousé un descendant de Mary Ann Davidson[1]. Mary Ann avait établi les normes de sécurité au sein d'une entreprise nommée Oracle Corporation, à une époque depuis longtemps oubliée. Ses descendants étaient devenus les experts mondiaux en matière de protection de documents et d'enregistrements. La « Chief » portait une tenue qui ne laissait apparaître que son visage, son cou et ses mains. En se

dirigeant vers le bureau de Dayot, elle jeta un regard vers Edmund et dit : « Bonjour, M. Howe. Ravi de vous revoir. »

Edmund ne fut pas surpris de la voir, car il savait qu'elle serait la seule capable de récupérer les enregistrements de la sphère de sécurité. Il fut toutefois étonné qu'elle connaisse son nom, puisqu'ils ne s'étaient croisés qu'une seule fois, très brièvement, par le passé. Il se leva et, après une brève hésitation, répondit : « Bonjour, Chef. »

Elle passa devant lui pour rejoindre le bureau de Dayot. Le juge se leva et tendit les mains en coupe au-dessus du bureau pour recevoir les enregistrements, contenus dans de petites sphères pas plus grosses que des billes d'autrefois. Elle avança ses mains fermées au-dessus des siennes et y déposa les petites sphères. Alors qu'il saisissait les objets, elle posa sa main droite sur la main droite du juge et sa main gauche sur sa main gauche. Elle resserra sa prise et déclara : « Soyez très prudent. Ce sont les originaux ; je n'ai pas perdu de temps à en faire des copies. La sphère dorée provient de l'intérieur de la sphère de sécurité. L'argentée vient des caméras extérieures, et la bleue contient l'enregistrement du procès. Je possède une copie de celui du procès, mais les deux autres sont uniques. »

La position debout d'Edmund lui permettait de surplomber leurs mains jointes. Sa capacité d'observation hors pair lui fit remarquer les bagues qu'ils portaient tous deux à la main gauche : des anneaux d'or très simples et identiques. Pris isolément, ce détail n'aurait rien signifié. Mais l'expression du visage de Dayot trahissait tout. Edmund comprit qu'ils étaient liés, peut-être même des âmes sœurs. Relâchant leur étreinte, le juge déclara : « Je vais examiner ces enregistrements avec M. Howe. J'aimerais beaucoup connaître votre avis sur cette évasion de la sphère sécurisée. Voulez-vous vous joindre à nous ? »

La Chef s'assit sur une chaise à côté d'Edmund et répondit : « Bien sûr. Cependant, avant de commencer à visionner les enregistrements, vous souvenez-vous de ce que Sibyl nous a dit à propos de chasser les esprits de la pièce ? Ne prenons pas le risque d'exposer nos propos, même si cela peut sembler ridicule. »

Le juge approuva ; ils levèrent tous deux les mains et récitèrent en grec : « Βγείτε δαίμονες », ce qui signifie « Sortez, démons ». Ne voulant pas se distinguer, Edmund répéta rapidement la phrase. Rien ne sembla quitter la pièce, du moins rien de visible, mais Edmund trouva que l'air y était, d'une certaine manière, plus frais. Dayot prit la petite sphère dorée et la glissa dans une ouverture située sur le côté de son bureau. Un écran holographique apparut à une soixantaine de centimètres au-dessus du centre du bureau, tandis qu'un petit pavé tactile surgissait devant le juge. Bien que le juge se trouvât d'un côté de l'affichage et que le Chef et Edmund fussent placés à l'opposé, tous voyaient l'image correctement. L'écran était positionné assez haut pour leur permettre de se regarder lorsqu'ils communiquaient.

En haut de l'affichage figuraient le nom, la date, l'heure, le lieu et le niveau de priorité de consultation. Un mot de passe était requis pour lancer la session. Dayot utilisa le pavé tactile pour saisir un mot de passe assez long. Il posa la main sur un lecteur d'empreintes digitales, fixa la caméra située sur son bureau, énonça son nom et son niveau d'habilitation, ferma les yeux quelques instants, puis donna l'ordre : « Exécution, Alpha Gamma Tau. »

Edmund regarda le chef et demanda : « Combien de niveaux de sécurité sont nécessaires pour visionner ces enregistrements ? » Elle sourit et répondit doucement : « Je crains que vous ne soyez pas autorisé à obtenir cette information pour le moment. » Edmund eut honte d'avoir posé une telle question. Il savait que connaître les niveaux de sécurité réduirait, de fait, le degré de protection en jeu. Il se sentait comme un enfant venant de se faire réprimander par sa mère. Il s'excusa et se tourna de nouveau vers l'écran.

Elle se tourna vers le juge et demanda : « Pourriez-vous afficher simultanément les vues intérieure et extérieure ? » Dayot accepta et suivit la même procédure pour activer la sphère argentée. Cette fois, la procédure s'acheva par : « Exécution, Delta Rho Mu. » L'affichage se divisa en deux rangées de rectangles plus petits. La rangée supérieure présentait cinq angles de caméra encadrés d'or, tandis que la rangée inférieure montrait cinq zones aux bordures argentées. La rangée du haut montrait une pièce inoccupée, équipée pour subvenir aux besoins d'un couple pendant au moins dix jours. La rangée du bas affichait l'extérieur de la sphère sous cinq angles différents. Les caméras étaient disposées de manière à couvrir toute la surface, mais seule l'une d'elles montrait des personnes s'apprêtant à franchir une porte. L'horloge numérique en haut indiquait 00:00:00 et tout était immobile.

Dayot demanda : « Êtes-vous prêts à commencer ? » Après avoir reçu des signes d'assentiment, le juge appuya sur une touche de son clavier pour lancer les enregistrements. Une seule section de l'écran semblait évoluer : on y voyait Seymour et Ruby serrer des gens dans leurs bras et les embrasser avant de pénétrer dans la sphère de sécurité. On pouvait également entendre des commentaires du groupe, tels que : « Ça ne semble pas normal ! » et « On vous aime ! » « Faites attention là-dedans ! » Lorsqu'ils franchirent la porte, les cinq zones supérieures bordées d'or sur l'écran montrèrent leur entrée. Des vues de face, de dos, de gauche, de droite et de dessus étaient affichées..

Deux autres graphiques de données apparurent soudainement de part et d'autre de l'écran principal. Celui en haut à gauche, intitulé « M. Seymour Blox », affichait les tracés des ondes cérébrales[2], le rythme cardiaque, la température corporelle et la tension artérielle. Le graphique de droite présentait les mêmes informations pour Ruby. La porte faisait partie de la coque extérieure ; elle devait être fermée et solidement verrouillée avant que la rotation ne puisse être lancée. Dayot savait qu'il faudrait au moins vingt minutes pour que le voyant de sécurité totale passe au vert. Il ouvrit un tiroir de son bureau et en sortit une petite bouteille d'eau fraîche. La bouteille avait la forme d'un

verre et était munie d'un couvercle amovible. Il demanda : « Quelqu'un veut un verre d'eau ? » Le chef baissa les yeux vers Dayot et répondit : « Oui, ce serait parfait. »

Edmund répondit : « Non, merci », sans jamais quitter l'écran des yeux. Il remarqua que Seymour et Ruby se tenaient par la main en se dirigeant vers une table pour s'y asseoir. Le grondement sourd provoqué par la mise en rotation de la coque extérieure et le clignotement des lumières lors de la coupure de courant dans la salle auraient suffi à terrifier n'importe qui. Pourtant, ils semblaient calmes et nullement effrayés. Leur rythme cardiaque et leur tension artérielle restaient stables. Ce qui intrigua le plus Edmund, ce fut de constater que les tracés de leurs ondes cérébrales indiquaient un état de détente et de sérénité. Seymour se tourna vers Ruby et murmura très doucement : « J'ai le sentiment que ce sera notre plus grande aventure. » Ruby sourit, l'embrassa tendrement et répondit à voix basse : « Je sais que cela dépassera nos rêves les plus fous. »

Elle rapprocha sa chaise de celle de Seymour et posa sa tête contre sa poitrine. Il passa son bras droit autour d'elle et lui tint les deux mains avec sa main gauche. Edmund remarqua que les ondes thêta apparaissant sur leurs graphiques étaient d'une amplitude inédite pour lui.

Durant ses années d'université, Edmund avait brièvement étudié le phénomène connu sous le nom d'intrication quantique[3]. Il savait simplement que ce terme désignait une relation telle que l'état des particules atomiques d'un groupe ne pouvait être décrit indépendamment de celui des particules d'un autre groupe, même lorsqu'elles étaient séparées par de grandes distances. Il ignorait quel lien pouvait exister avec ces ondes thêta de grande amplitude, mais il sentait qu'ils étaient connectés. Ses fonctions au sein du service de sécurité l'amenaient à visiter de nombreuses sections du Grand Hall. Son esprit se concentra rapidement sur le groupe qui menait des recherches sur les connexions subatomiques. Il approcha son appareil portatif de son visage et murmura : « Aller voir le groupe QE et enquêter sur les ondes thêta. »

En levant les yeux des graphiques, il remarqua que le Chef et le juge l'observaient. Ils affichaient tous deux un large sourire et Dayot déclara : « C'était rapide. Pensez-vous qu'il y ait un lien entre ces ondes thêta et l'intrication quantique ? »

Edmund eut l'impression qu'ils avaient lu dans ses pensées. Il réalisa que leurs capacités de perception étaient supérieures à celles de tous les autres occupants du Grand Hall. Pour la première fois, il comprit que leurs postes étaient justifiés par leurs aptitudes. Une fois de plus, les paroles de Seymour sur la nécessité de toujours dire la vérité résonnèrent dans son esprit. Il finit par répondre : « Je ne sais vraiment pas. Parfois, j'ai simplement l'impression que les choses sont liées. Penses-tu que ce serait une perte de temps d'enquêter ? »

Leurs sourires s'élargirent jusqu'à devenir radieux. Mme D. tendit la main pour la poser sur celle du jeune homme et déclara : « Oh non, jeune homme. Ce sont précisément

ces idées qui font de vous la personne idéale pour cette enquête. Un simple pressentiment peut en révéler bien plus qu'on ne le croit ! » Dayot et elle riaient tous deux lorsqu'elle retira sa main pour se tourner vers le juge. Une fois l'hilarité retombée, elle ajouta : « C'est un vieil adage que le juge et moi employons souvent au cours de nos enquêtes. Nous essayons toujours d'être le premier à le prononcer, et cette fois, je l'ai devancé. »

Edmund les regarda tendre la main l'un vers l'autre pour se serrer la main. Ce geste rappelait les félicitations que s'échangent souvent des adversaires à l'issue d'une rencontre sportive. Elle poursuivit alors : « J'ai aussi le pressentiment que la disparition de M. et Mme Blox est liée à une forme de téléportation[4]. »

Le juge appuya sur un bouton pour interrompre les enregistrements. Il se redressa sur sa chaise et pointa l'index vers elle, comme s'il s'apprêtait à réprimander une enfant. D'un ton très sévère, il déclara : « Vous avez attendu ce moment pour me battre, n'est-ce pas ? » Cette fois, tout le monde éclata de rire, ce qui transforma radicalement l'attitude d'Edmund. Il n'avait plus l'impression d'être un simple employé face à la haute direction ; il se sentait plutôt comme s'il venait d'intégrer une communauté puissante et bienveillante. La boule qu'il avait au ventre se dissipa. Il se cala dans son fauteuil et demanda : « Pourrais-je avoir ce verre d'eau, maintenant ? »

Le trio convint qu'il valait mieux ne pas survoler les enregistrements, car le moindre détail manqué risquait de faire passer à côté d'un fait important. Ils s'installèrent confortablement et se préparèrent mentalement à une très longue nuit.

MODIFIER LE CHAPITRE 1[5]

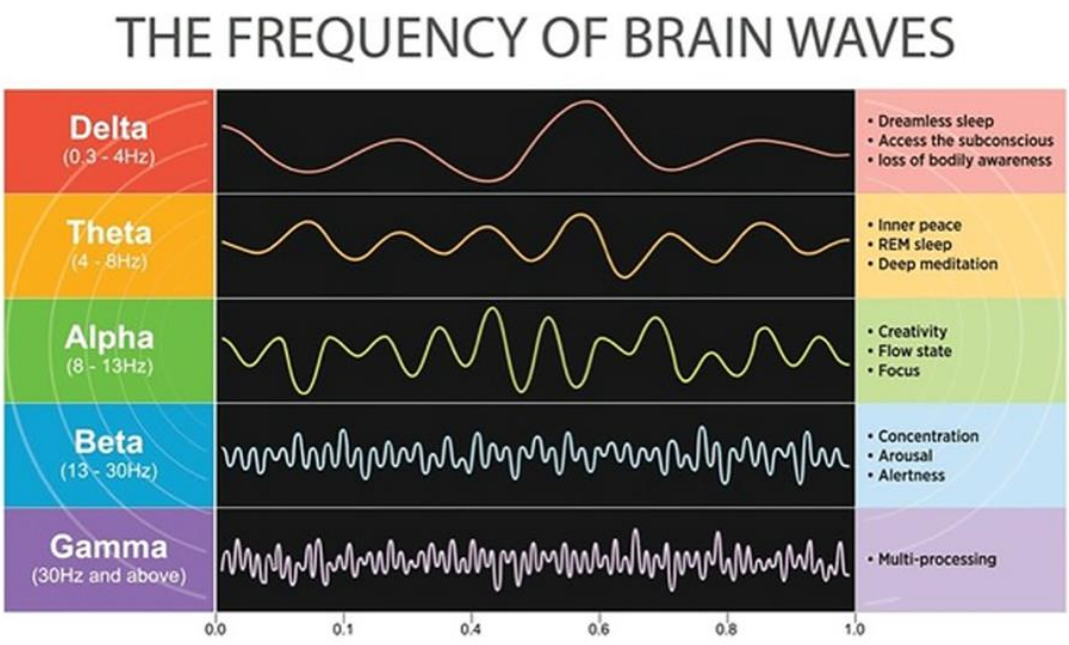

Chapitre 2

Téléportation

Les voyants de sécurité passèrent enfin tous au vert, signalant un isolement total. Le silence régnait dans la pièce ; Dayot utilisa son clavier pour couper le son des enregistrements extérieurs, qui le distrayait. Les circuits audio basculèrent automatiquement sur une amplification maximale. Les seuls bruits captés semblaient être la respiration de Seymour et celle de Ruby. Le niveau sonore revint instantanément à la normale lorsque Seymour murmura : « J'ai l'impression de rêver, de flotter dans l'espace, loin de tout le monde et de tous les problèmes. Ce n'est pas désagréable, car tu es là avec moi. »

Grâce à ses pouvoirs empathiques, Ruby ressentait les émotions de son compagnon. Elle répondit : « Je comprends ce que tu ressens. Enfant, j'étais fille unique. Toi, tu avais des frères et sœurs plus âgés, mais moi, j'étais seule. Un jour, une chienne errante est arrivée dans mon jardin et est devenue ma meilleure amie. Elle a changé ma vie : je ne me suis plus jamais sentie isolée ni seule tant qu'elle était à mes côtés. »

L'enregistrement montrait le visage bienveillant de Seymour alors qu'il réfléchissait aux paroles de Ruby. Il finit par répondre : « J'étais le benjamin ; tous mes frères et sœurs avaient quitté la maison alors que je n'avais que dix ans. Nous vivions dans cette ferme au bord de la rivière. Je m'étais inventé un ami imaginaire pour me tenir compagnie. Toi, tu avais une chienne ; moi, je n'avais que mon imagination. »

Dayot vit Edmund baisser les yeux pour taper quelque chose sur son terminal H2. Le juge interrompit l'enregistrement et demanda : « Avez-vous relevé quelque chose d'important ? » Edmund répondit : « Lorsque Ruby se sentait isolée, elle s'est attachée à une chienne. C'est la mère de la seule personne que nous ayons jamais vue capable de communiquer avec d'autres organismes vivants. Lorsque Seymour se sentait isolé, il utilisait son esprit pour communiquer avec un être imaginaire. C'est le seul individu connu capable de communiquer par télépathie. Une simple intuition peut en révéler long ! »

Le Chef répliqua aussitôt : « Ça ne compte que la première fois. » Edmund rétorqua : « C'était la première fois que je le disais. » Après un bref éclat de rire, ils échangèrent tous deux une tape dans la main avec Edmund, et le Chef fit remarquer : « Je crois que tu es en bonne voie pour faire de grandes découvertes dans ta vie. Une longue nuit nous attend, alors poursuivons. »

Edmund répondit : « Merci, Chef. » Elle répliqua : « Je pense que nous devrions mettre de côté les formalités pour l'instant. Mon prénom est Minerva[6], mais mes amis proches m'appellent Mini. Pour cette réunion, appelle-moi simplement Mini. »

Edmund se sentait désormais véritablement en phase avec elle et remercia mentalement Seymour pour ce conseil : toujours dire la vérité. Le juge relança l'enregistrement et tous les regards se tournèrent vers l'écran.

Ruby poursuivit ses confidences : « J'ai toujours trouvé plus facile de comprendre les animaux que les gens. Je me souviens d'un oiseau rouge que je nourrissais tous les matins. J'ouvrais ma fenêtre et je déposais des miettes de pain sur le rebord. Un matin, très tôt, je fus réveillée par l'oiseau qui picorait la vitre. Je m'approchai de la fenêtre ; l'oiseau s'envola vers un arbre de notre jardin, puis revint picorer la vitre à nouveau. Je compris que quelque chose n'allait pas du côté de l'arbre. Je m'habillai rapidement et courus jusqu'à lui. Un serpent grimpait en direction du nid. Une branche cassée gisait au sol devant moi ; je la ramassai, l'agitai en direction du reptile et criai : "Descends de là !" Le serpent siffla contre moi mais continua son ascension. Alors, je frappai le tronc de toutes mes forces avec la branche en disant : "La prochaine fois, c'est toi qui y passeras !" Eh bien, la bestiole se laissa tomber de l'arbre et fila se réfugier dans les hautes herbes. »

Seymour imagina la scène : Ruby, avec son tempérament irlandais à son paroxysme, en train de frapper l'arbre. Très sérieusement, il fit remarquer : « Moi aussi, je me serais enfui en courant ! »

Ruby sourit quelques instants puis reprit d'un ton triste : « Le serpent savait que s'il continuait à grimper, je le frapperais de toutes mes forces. Je pouvais sentir sa peur. D'une certaine manière, je savais aussi qu'il s'agissait d'une couleuvre rayée femelle et qu'elle cherchait de la nourriture parce que ses petits avaient faim. Ne me demandez pas comment je le savais ; je ressentais simplement son désir et j'en comprenais la raison. Toutes les mères veulent nourrir et protéger leurs petits, même avant leur naissance. Cela devait ressembler à la connexion que ressentait Stacey, mais ce fut la seule fois que cela m'est arrivé. »

Edmund leva son H2 pour prendre une note et Dayot arrêta l'enregistrement vidéo. Edmund parla : « Enregistrer note. Très jeune, Ruby a fait preuve de télépathie interspécifique sous la pression de devoir désamorcer un conflit entre deux espèces différentes. Fin de la note. »

Mini sourit à Edmund et dit : « Je sais que vous avez travaillé dans la section de la Grande Salle consacrée à l'étude des émotions et des réactions. D'ailleurs, l'un de vos rapports mentionnait une femme qui semblait avoir acquis la force de soulever un camion pour dégager son enfant sous l'effet d'une poussée d'adrénaline. Nous devons approfondir nos recherches à ce sujet pour voir si la communication peut également être amplifiée en période de stress intense. »

Edmund fut étonné de voir que cette femme se souvenait d'une observation figurant dans un rapport qu'il avait soumis bien des années auparavant. Il avait perçu le lien qui l'unissait au juge et se demandait ce qu'il allait découvrir d'autre sur ses

nouveaux coéquipiers. Ses pensées furent interrompues lorsque Dayot annonça : « Nous avons six jours d'enregistrements à examiner. Au rythme actuel, il nous faudra un mois pour terminer. Ce que je veux vraiment savoir, c'est comment M. Blox et sa femme ont quitté la pièce sécurisée et à quel moment ils sont partis. Je suggère de faire défiler l'enregistrement en accéléré jusqu'à trouver une pièce vide, puis de revenir en arrière pour mettre ces faits en lumière. Êtes-vous d'accord ? »

Tous deux répondirent par l'affirmative ; le juge commença alors à taper sur le clavier commandant l'affichage vidéo. Une fois de plus, Edmund fut impressionné par la rapidité avec laquelle Dayot parvenait à modifier le programme de lecture pour s'arrêter sur un critère précis. Il se sentait comme un étudiant travaillant aux côtés d'érudits de haut vol et se demandait s'il parviendrait un jour à atteindre leur niveau d'expertise. Après dix minutes de silence — qui parurent durer une heure à Edmund —, Dayot s'arrêta et déclara :

« Très bien, le système de lecture va maintenant rechercher les changements significatifs concernant l'occupation de la pièce, l'activité des ondes cérébrales et toute action inhabituelle. Il se mettra en pause s'il détecte l'une de ces conditions, ce qui nous permettra de revenir en arrière pour en examiner la cause. La nature exacte et l'heure de l'incident seront affichées et enregistrées. Si tout le monde est prêt, je lance la recherche. » Ils tombèrent tous deux d'accord, et Dayot appuya sur une touche de son bureau pour lancer la procédure. Il fallut plus d'une heure avant que l'affichage ne réapparaisse, signalant une anomalie dans les schémas cérébraux détectée à soixante heures, vingt-deux minutes et quatorze secondes. Au lieu d'utiliser son H2 pour prendre des notes, Edmund inscrivit le nombre 602214 sur un morceau de papier. Ces chiffres lui rappelaient quelque chose, mais il n'arrivait pas à se souvenir de quoi. Mini fut la première à prendre la parole.

“« Regardez les ondes delta. Elles sont identiques en amplitude et en fréquence. Toutes les autres ondes sont devenues plates ou ont disparu. Cela fait deux jours et demi qu'ils sont entrés dans la pièce. Ils sont allongés dans le lit, enlacés. Je crois que leurs esprits ont fusionné et qu'ils n'ont plus conscience du monde physique qui les entoure. » Dayot s'affairait à régler l'enregistrement pour visionner les cinq minutes précédant l'arrêt de la bande. Il relança la lecture, mais à vitesse normale. Les ondes delta n'étaient plus identiques, et toutes les autres fonctions cérébrales semblaient normales pour deux personnes en pleine conversation. Le seul problème était que leurs lèvres ne bougeaient pas. Les dispositifs audio de la pièce étaient réglés sur une amplification maximale, mais aucune conversation n'était enregistrée. Les seuls sons audibles étaient les bruits habituels du lit lorsqu'ils se retournaient pour s'enlacer. En quelques minutes, tous les tracés semblèrent disparaître, à l'exception des ondes delta qui prirent de l'ampleur pour finalement devenir identiques. L'enregistrement s'arrêta de nouveau, indiquant que l'événement s'était produit à 60 heures, 22 minutes et 14 secondes. Dayot déclara alors

rapidement : « Je crois qu'après deux jours et demi passés dans cette pièce, M. Blox et son épouse avaient appris à communiquer par télépathie. »

Mini répondit aussitôt : « Je ne suis pas sûre que ce que nous venons de voir relève de la télépathie. J'ai déjà observé les ondes cérébrales de M. Blox lors de conversations télépathiques, et elles ne ressemblent pas à ces schémas. Je n'avais jamais vu ce type de communication auparavant. Cela ressemblait à une discussion ordinaire, mais sans ondes sonores ; seules des ondes cérébrales étaient utilisées. »

Dayot répliqua : « Les ondes cérébrales sont en réalité des transmissions électroniques que nos moniteurs captent. Si notre équipement peut les détecter, il est tout à fait possible qu'un autre cerveau puisse également les recevoir, rendant ainsi toute transmission sonore inutile. »

Le débat entre Mini et Dayot se poursuivit, avec Edmund pour seul spectateur. Il fixait le nombre qu'il avait inscrit sur le papier lorsque son estomac lui rappela qu'il était temps de manger. Il jeta un coup d'œil à l'horloge numérique murale et vit qu'elle affichait 10 h 23. Tel un éclair fendant le ciel, capable de couper un arbre en deux et de l'enflammer, une illumination traversa l'esprit d'Edmund ! Il abattit le poing sur le papier en s'écriant : « C'est ça ! »

Toute onde sonore cessa dans la pièce. Ils fixèrent Edmund avec curiosité. Ce silence ramena Edmund à la réalité. Il demanda humblement pardon : « Je suis désolé. Je ne voulais pas interrompre votre enquête. Je viens de réaliser quelque chose qui pourrait s'avérer important pour comprendre la disparition de M. et Mme Blox. » Ils demandèrent tous deux simultanément : « Quoi ? »

« Lorsque l'enregistrement s'est arrêté, j'ai noté la durée écoulée sur ce bout de papier. Le temps affiché à l'écran était de 60 heures, 22 minutes et 14 secondes. J'ai simplement écrit 602214. Ce nombre me tracassait. Je le fixais du regard lorsqu'une fringale m'a poussé à regarder l'horloge murale. Elle indiquait 10 h 23. C'est alors que j'ai eu un déclic : $6{,}02214 \times 10^{23}$, c'est le nombre d'Avogadro[7]. »

Mini et Dayot se tournèrent tous deux vers l'horloge, qui affichait désormais 10 h 25. Lorsqu'ils se retournèrent vers Edmund, celui-ci poursuivit : « Je suis sûr que vous savez tous deux que le nombre d'Avogadro représente la quantité de particules — comme des atomes, des molécules ou des ions — contenues dans une mole d'une substance. Il constitue un lien crucial entre le monde microscopique des atomes et des molécules et le monde macroscopique des grammes ou des livres. En d'autres termes, si nous connaissons le poids d'une personne ainsi que les éléments qui composent son corps, nous pouvons calculer le nombre exact d'atomes formant son enveloppe physique. Si l'intuition du Chef est juste, alors ce nombre est déterminant pour téléporter une personne d'un endroit à un autre. »

Edmund fit une pause pour boire une gorgée d'eau. Personne ne dit mot. Il sentit que sa position — celle d'un étudiant parmi deux érudits — avait changé ; il se sentait

désormais comme un professeur donnant un cours à des élèves. Sachant qu'il était temps de mettre de l'ordre dans ses idées, il déclara : « Veuillez m'excuser si je me suis un peu égaré, mais je crois savoir ce qui s'est passé. »

Ils l'invitèrent tous deux à poursuivre, désireux d'entendre sa théorie sur les événements. Edmund continua : « Je ne crois pas que nous vivions dans un univers régi par le hasard et les coïncidences. Je pense que tout ce qui arrive a un but. Le fait que ce nombre nous ait été révélé par la durée nécessaire pour arrêter l'enregistrement et par l'heure précise à laquelle j'ai regardé l'horloge constitue un message. Je crois qu'une entité extérieure les a aidés à utiliser la téléportation pour combattre la Créature qui avait pris le contrôle de Mme Ipred. Nous pouvons le prouver si nous nous concentrons sur la dimension temporelle plutôt que sur autre chose. »

Soudain, Edmund se retrouva aux commandes de l'enquête. Cette impression fut confirmée lorsque Mini et Dayot lui demandèrent quelle était la prochaine étape pour se concentrer sur le facteur temps. Edmund poursuivit : « Si nous visionnons l'enregistrement pour identifier le moment précis où la pièce était vide et que nous comparons cet instant avec la vidéo du procès, je pense que nous obtiendrons la réponse que nous cherchons. » Le juge Dayot se mit rapidement à taper sur son clavier ; Mini regarda Edmund et demanda : « À ton avis, qu’est-ce qu’on va trouver ? »

Edmund répondit : « Je pense que nous constaterons que l'instant précis où M. et Mme Blox ont quitté la pièce correspond exactement au moment où la Créature a été expulsée de Mme Megotis Ipred. » Mini demanda : « Pourquoi ? »

« Te souviens-tu de la raison pour laquelle M. Blox a voulu s'isoler en se faisant enfermer dans une pièce sécurisée ? Il a dit : "Je veux montrer à tout le monde que nous devons aimer même ceux qui nous haïssent. Nous devons leur témoigner de l'agapè." Ne me demande pas comment je le sais, mais je crois que Seymour et Ruby sont en train de nous montrer la puissance de l'agapè. »

Dayot interrompit leur conversation en se renversant en arrière sur sa chaise, en levant la main et en abaissant son index pour effectuer le dernier clic sur le clavier. Il déclara : « Cela ne devrait pas prendre autant de temps, car le système cherche simplement une pièce vide de toute présence humaine. Je n'écoutais pas votre conversation pendant que je programmais la recherche. De quoi parliez-vous tous les deux ? »

Mini répondit : « Edmund pense que nous allons voir la puissance de l'agapè. Il m'a convaincue, et s'il a raison, une grande surprise nous attend. »

Il ne fallut que quelques minutes pour que l'affichage apparaisse, montrant la pièce avec tout son contenu, à l'exception des personnes. La durée écoulée était indiquée. L'heure exacte s'affichait également, mais il n'y avait aucun graphique concernant les ondes cérébrales, la tension artérielle, le rythme cardiaque ou tout autre paramètre

physiologique. Edmund demanda : « Peux-tu régler l'enregistrement de l'audience sur l'heure exacte indiquée ici ? »

Dayot ne répondit pas, mais s'exécuta pour satisfaire la demande d'Edmund. L'affichage holographique présentait deux images : l'une montrait une pièce vide et l'autre, Mme Megotis Ipred dans la salle d'audience. Elle était assise, le dos appuyé contre le dossier de sa chaise et la bouche ouverte. Sans qu'on le lui demande, Dayot appuya sur une touche pour lancer la lecture à vitesse normale. Rien ne changea sur l'affichage de la pièce sécurisée, mais la vidéo de la salle d'audience montra des flammes jaillissant de la bouche de Mme Ipred. Avant que le feu ne puisse atteindre le mur dans la vidéo, Edmund cria : « Arrête ! » Il se leva alors de sa chaise, posa la main sur la traîne de la flamme et demanda : « Pourriez-vous afficher uniquement cet écran avec un agrandissement de cette partie ? »

Un silence s'installa tandis que le juge se mettait à l'œuvre et projetait la section demandée par Edmund. Au début, l'image était très floue et mal mise au point. Puis, l'ordinateur entreprit de l'améliorer jusqu'à ce qu'une image nette apparaisse. Ce qui, au départ, ressemblait à une traînée de fumée derrière la flamme se transforma en deux silhouettes spectrales soutenant celle-ci. Edmund se laissa retomber sur sa chaise et murmura : « Je crois que je commence enfin à comprendre. Merci. Je ferai de mon mieux. »

Une brise fraîche souffla autour du bureau du juge avant de s'évanouir. La température de la pièce chuta légèrement. L'air semblait pur et vif. Mini demanda : « À qui parlais-tu ? Que vient-il de se passer ? Je suis complètement perdue et je ne comprends pas ce que nous devons faire maintenant ! »

Edmund répondit : « Je parlais à Seymour et à Ruby. Je crois qu'ils viennent de nous confier la mission de répandre l'agapè avant de repartir. J'ignore ce qu'il faut faire à présent, mais je sais comment nous devrons accomplir la suite des événements. »

Mini insista : « S'ils étaient là, comment se fait-il que nous ne les ayons pas vus ? »

“Je crois qu'ils se trouvaient dans une forme d'existence métaphysique. C'est pourquoi ils ont pu forcer la Créature à quitter Mme Ipred. Cet être est très puissant, et nos incantations à elles seules ne suffisaient pas à le faire partir. Seymour et Ruby ont réussi, on ne sait comment, à combiner téléportation et voyage interdimensionnel[8] pour pénétrer dans le méta-monde. C'est là que vivent la Créature et d'autres êtres. Ils ont réussi à saisir la Créature et, grâce à nos incantations, à l'expulser du corps de Mme Ipred, puis à l'évacuer complètement du palais de justice.

Dayot fit cette remarque : « Maintenant que nous savons que le véritable coupable était la Créature, que dois-je faire du procès intenté à Mme Ipred ? Elle va être accusée de tentative de meurtre, et cet enregistrement entraînera probablement sa condamnation.

Vu les conditions fixées avant le procès, elle risque la peine de mort. La situation devient très complexe. »

Mini tendit la main par-dessus le bureau et prit celle de Dayot. Elle sourit en disant : « Ce n'est pas si grave, mon cher. Que ferais-tu si quelqu'un tentait de tuer sans être maître de ses actes ? De nombreux procès pour légitime défense ont démontré qu'une telle situation ne justifie pas la peine de mort. Je sais que l'enregistrement peut aussi prouver qu'elle ne contrôlait pas ses actions. Tu trouveras la bonne solution. J'en suis certaine. Tu y arrives toujours. »

Edmund sentait l'amour circuler entre ces deux âmes sœurs. Il voyait la sérénité dissiper toute inquiétude dans le cœur de Dayot. Soudain, Edmund eut envie de rejoindre Liz. Il se leva de sa chaise et déclara : « Il se fait tard et je dois voir ce qu'Elizabeth a découvert. Alors, je me demande si je peux prendre congé maintenant ? »

Dayot demanda aussitôt : « Sur quoi travaille Mme Van Lew ? » Edmund répondit : « Elle essaie de découvrir comment la Créature a pu posséder Mme Ipred aussi totalement. » Ils tombèrent d'accord, et Edmund partit rapidement.

MODIFIER LE CHAPITRE 2[9]

SEYMOUR ET RUBY COMMUNIQUENT PAR ONDES DELTA.

Chapitre 3
Possession

Edmund utilisa son H2 pour localiser Liz. Il était presque minuit lorsqu'il arriva au centre de détention de la Grande Salle. Elle avait passé les dernières heures à enregistrer sa conversation avec Megotis Ipred et souhaitait faire le point avec Edmund. Lui aussi était impatient de lui raconter ses découvertes dans le cabinet du juge. Ce qui compte le plus chez les âmes sœurs, c'est le lien fondé sur l'émotion et la confiance. Ils savaient tous deux qu'ils avaient beaucoup à se dire, mais chacun voulait laisser l'autre parler en premier. Après une étreinte et un baiser, un long silence s'installa. Finalement, Edmund déclara : « Comme Mme Ipred va très prochainement être jugée pour tentative de meurtre, je pense que tu devrais commencer. Ce que j'ai à te dire peut attendre. »

Liz réfléchit à la suggestion d'Edmund et dit : « Avant d'aller voir Mme Ipred, j'ai fait quelques recherches sur les cas documentés de possession mystique. J'ai découvert que, selon la croyance générale, la prise de contrôle totale du corps d'une personne par une autre force vitale doit être volontaire. La personne possédée doit consentir à ce que l'entité prenne possession de son corps. J'ai donc axé mon entretien sur sa jeunesse et sur ce qu'elle désirait le plus au monde. Megotis a perdu son père dans un accident d'avion alors qu'elle était très jeune. À l'adolescence, on a diagnostiqué chez sa mère une forme grave de la maladie de Huntington[10]. C'est alors que sa grand-mère est venue s'installer chez elles pour s'occuper de sa mère, lui permettant ainsi de rester au foyer auprès de sa fille. »

Comme Edmund était l'âme sœur d'Elizabeth, il percevait la tristesse qui l'habitait alors qu'elle poursuivait son récit : « Après le lycée, Megotis a décroché un poste au service du courrier d'un grand cabinet d'avocats. Durant cette période, elle a été témoin de la terrible dépression dont souffrait sa mère à cause de la maladie. Elle savait aussi qu'elle avait une chance sur deux d'hériter du gène de Huntington et de subir le même sort. Le suicide lui semblait être la meilleure issue, mais elle savait que cela bouleverserait profondément sa grand-mère. Ne sachant que faire, elle a confié son désarroi à une amie et lui a demandé comment rendre sa mort moins tragique pour sa grand-mère. Cette amie lui a répondu qu'il n'était pas nécessaire de mourir : il suffisait de rejoindre un groupe prônant la supériorité raciale, et ils résoudraient tous ses problèmes. »

Edmund l'interrompit : « J'ai entendu parler de ces groupes. M. Blox m'a dit qu'ils étaient les seuls à refuser l'égalité véritable entre toutes les races et à se revendiquer comme la "race des maîtres". Je suis certain que ce groupe entretient des liens étroits avec la créature qui a pris le contrôle de Mme Ipred. »

Liz acquiesça et ajouta : « Ils ont exercé une influence considérable sur elle et l'ont aidée à devenir une procureure légendaire, qui réclamait systématiquement la peine de mort. »

Edmund tendit la main et saisit celle d'Elizabeth. Il sentit le désir d'aider Megotis se muer en une véritable passion. Au même instant, les pensées d'Elizabeth s'organisèrent pour former une stratégie de défense pour Mme Ipred. C'était inédit ; Liz plongea alors le regard dans celui d'Edmund et demanda : « Que s'est-il passé lors de votre entretien ? »

Edmund ressentit lui aussi cet éclair de lucidité profonde qui transforma leur vision des choses et leur indiqua la voie à suivre. Il demanda simplement : « Pourquoi ? » « Parce que quelque chose a changé. Au moment où nous passions en revue le dossier de Mme Ipred et que tu as pris ma main, tout s'est soudain éclairci. J'ai pris conscience de certaines choses sans le moindre indice physique ni la moindre donnée. Une conviction surgie de nulle part. Comme une brise qui aurait dissipé le brouillard, me permettant d'apercevoir la route qui s'ouvrait devant nous. Cela ne m'était jamais arrivé auparavant. Pas même lorsque nous nous sommes tenu la main après le procès, ni même tout à l'heure, quand nous l'avons fait pour la première fois ce soir ! Peux-tu l'expliquer ? »

Edmund lui prit les deux mains, lui adressa un sourire plein de tendresse, plongea son regard dans le sien et dit doucement : « Non, je ne peux pas l'expliquer. J'ai toutefois une petite idée de ce qui est peut-être en train de se passer. Nous pourrons en discuter plus tard. Pour l'instant, nous devons nous concentrer sur le procès à venir. Qu'as-tu vu ? Qu'est-ce qui t'est apparu clairement concernant la route à suivre ? »

"Je me suis soudain rendu compte que les modalités de ce procès à venir étaient dictées par l'entité qui avait pris possession de Mme Ipred, et non par Mme Ipred elle-même. Si cette force vitale malveillante ne parvenait pas à tuer M. Blox, elle lui ôterait la vie en faisant croire qu'elle avait tenté de commettre un meurtre. Elle avait fixé les conditions de telle sorte que Mme Ipred serait condamnée à mort si elle échouait à tuer M. Blox. Je pense que l'enregistrement du procès le rendra évident aux yeux du juge ; il pourra ainsi modifier les conditions initiales et Mme Ipred ne sera pas exécutée. »

Liz lâcha les mains d'Edmund et s'installa à une table de réunion dans la pièce. Après s'être assis à ses côtés, Edmund déclara : « Nous ne pouvons pas simplement laisser Mme Ipred repartir libre. À votre avis, que faut-il faire ? »

Liz répondit aussitôt : « Nous devons assurer sa défense. Elle sait que les informations communiquées aux avocats sont couvertes par le secret professionnel[11], ce qui protège la confidentialité de tous ses propos. Cela garantira une discussion ouverte et honnête. Elle pourra ensuite nous aider à préparer le procès, à élaborer les stratégies juridiques et à rassembler les faits nécessaires aux audiences. Mais surtout, elle sera disposée à révéler comment ses actes étaient contrôlés par une autre forme de vie. Ces informations pourraient s'avérer cruciales pour empêcher de futures attaques de cette créature. »

Sachant que Mme Ipred était avocate, Edmund répondit : « Oui ! C'est une idée de génie ! Elle nous confiera sans aucun doute ses secrets les plus intimes, car elle sait qu'ils ne peuvent être révélés au grand jour. Ne me prenez pas pour un fou, mais je crois que c'est précisément ce qui s'est passé lorsque nous nous sommes tenu la main, il y a un instant. Lorsque deux âmes sœurs, destinées à s'unir, entrent en contact, un phénomène extraordinaire se produit. La Puissance qui régit toute chose a intensifié notre lien avec le monde métaphysique. Nous avons acquis une forme de clairvoyance[12] accrue. Nous avons bénéficié d'un « sixième sens » éphémère, nous permettant de percevoir des informations au-delà de nos sens habituels. Des choses telles que des aperçus de l'avenir ou des événements cachés. Des choses perceptibles par le biais de visions ou d'une intuition profonde, plutôt que par la vue physique. »

Elizabeth acquiesça et s'exclama : « Il faut que Mme Ipred signe les documents nous désignant comme ses avocats de la défense. Elle était épuisée par son épreuve et a regagné sa cellule juste avant votre arrivée. Il se fait tard et je ne veux pas la réveiller. Nous devrions prendre du repos et revenir demain matin. »

« D'accord. Je vais vous raccompagner jusqu'aux appartements de Sybil ; nous pourrons nous retrouver ici demain matin. »

Alors qu'ils se levaient pour partir, Elizabeth répondit : « Inutile d'aller chez Sybil, car mon logement à la Monnaie est bien plus proche. De toute façon, je dois m'y réinstaller. Il est resté fermé pendant des années, mais Joseph a veillé à ce qu'il soit prêt pour ma libération. Vous pouvez loger là-bas avec moi et nous reviendrons ensemble demain matin. »

Le domicile d'Edmund n'était pas loin non plus, mais la perspective de rester auprès de la femme qu'il aimait balaya toute autre option. Il accepta, et au cours de leur promenade, Liz déclara : « En effectuant des recherches sur la schizophrénie[13] et la possession par des esprits[14], j'ai découvert que les tribunaux reconnaissent la schizophrénie comme un trouble mental et ont exclu la peine de mort dans ce cas. En revanche, je n'ai trouvé aucun précédent où la possession par des esprits ait servi à modifier le verdict d'un procès. Nous allons naviguer en eaux inconnues. La tâche ne sera pas facile. »

Edmund songea à quel point il aimait Liz et murmura doucement : « Quand je suis avec toi, tout ce que nous entreprenons m'apporte de la sérénité. Je ne dis pas que les choses deviennent plus faciles, mais le travail que nous accomplissons ensemble — aussi ardu soit-il — me donne toujours le sentiment d'être sur la bonne voie. Si Mme Ipred nous choisit pour assurer sa défense, nous ne parviendrons peut-être pas à lui sauver la vie. Nous risquons de perdre ce procès, mais perdre à tes côtés vaudra toujours mieux, à mes yeux, que de gagner sans toi. »

Liz répliqua aussitôt : « Il est hors de question que nous perdions ! Nous lui sauverons la vie ! La voie à suivre est très claire. Une chose est sûre : nous ne laisserons

pas cette créature s'emparer d'une vie humaine à cause de ce procès. » Sa voix était ferme et empreinte d'autorité.

Edmund pouvait voir la femme qui dirigeait l'atelier de frappe des monnaies avant le renversement du pouvoir. Il percevait également sa colère et sa détermination à combattre et à anéantir l'esprit maléfique qui l'avait évincée de son poste. Il comprit qu'elle ressemblait à Seymour, le croisé et guerrier, tandis que lui s'apparentait davantage à Ruby, l'empathe. Les couloirs souterrains avaient été aménagés pour refléter l'atmosphère de la surface ; le plafond holographique offrait la vue d'un ciel étoilé, dominé par une lune humide[15] qui semblait sourire. Comme pour tout couple sous un tel ciel, le désir d'Edmund d'enlacer Liz atteignit son paroxysme lorsqu'ils parvinrent à l'entrée de l'atelier. Cette ardeur retomba toutefois lorsque Liz lui lâcha la main et lança : « Nous y voilà ! Bon sang, je serai vraiment heureuse de retrouver mon chez-moi. »

Edmund observa Liz se soumettre à la procédure rigoureuse d'accès à l'Hôtel des monnaies. Elle posa la main sur un panneau situé près d'un large cercle et fixa un scanner oculaire. Trois lettres grecques s'affichèrent, qu'elle récita à l'envers. Grâce à son expérience dans le domaine de la sécurité, Edmund connaissait bien ce protocole : les relevés d'empreintes digitales, de rétine et de voix étaient des méthodes éprouvées depuis des siècles. Il savait également que l'ordre dans lequel les lettres étaient répétées indiquait à l'ordinateur de sécurité si la personne agissait sous la contrainte. Il soupçonnait qu'une analyse des ondes cérébrales était probablement en cours pour déceler une éventuelle hypnose. Ayant vu Liz se lécher le doigt avant de le poser sur le panneau, il savait qu'une vérification de l'ADN couplée à une analyse toxicologique était aussi effectuée. Soudain, il réalisa qu'aucun de ces tests ne permettrait de déceler une personne possédée par un esprit maléfique. Il se demanda combien de personnes présentes dans la Grande Salle pouvaient, à l'instar de Megotis Ipred, être réellement possédées. Ses pensées furent interrompues lorsque Liz se tourna vers lui et dit : « À votre tour. »

Edmund répéta l'opération, mais on ne lui demanda pas de réciter des caractères grecs pour un test vocal ; on lui dit plutôt d'énoncer son nom. Quelques secondes plus tard, le grand cercle s'ouvrit telle la porte d'un coffre-fort de haute sécurité[16]. L'ouverture leur permit de pénétrer dans une petite pièce dépourvue de fenêtres et de portes. Le seul élément présent était une banquette fixée au mur du fond. Ils y entrèrent et s'assirent tandis que la porte coulissante se refermait. Liz ordonna : « Conduisez-nous à ma résidence. » On perçut le grondement du déplacement alors que l'ordinateur de sécurité s'exécutait. Le mouvement cessa, la porte s'ouvrit et ils s'engagèrent tous deux dans un couloir menant au logement de Liz.

Liz posa la main sur la porte de son domicile, et celle-ci disparut instantanément. Une fois à l'intérieur, et avant que la porte ne réapparaisse, Edmund répéta avec fermeté les mots grecs destinés à chasser les esprits. La porte se matérialisa de nouveau et scella

la pièce ; Edmund se tourna alors vers Liz, lui prit les deux mains et dit : « J'ai quelque chose de très sérieux à te demander. »

Pensant qu'il allait la demander en mariage, elle s'empressa de dire : « Doucement, l'ami ! Laisse-moi d'abord faire le tour du propriétaire. » Tout en lui tenant la main, elle fit visiter son logement à Edmund. « Voici mon espace de vie principal, avec une table pour les repas et un canapé pour se détendre en regardant des enregistrements holographiques et des récits. Par ici, c'est le passage vers mon coin nuit, qui comprend les installations pour la toilette et l'habillage. Ce couloir mène à la cuisine et à mon atelier, où je travaillais le plus souvent lorsque j'étais directrice de l'Hôtel des monnaies. »

Liz guida Ed à travers la cuisine jusqu'à l'atelier tout en déclarant : « Il y a une chose que je dois faire avant que nous ne nous installions. »

Sur la droite, la pièce était dotée d'une étagère étroite courant le long du mur. Une chaise était placée au centre de cette étagère, face au mur nu. Tous les autres murs étaient également vides. Pour quiconque n'était pas familier avec les protocoles de sécurité de haut niveau, l'atelier aurait pu passer pour une cellule d'isolement. Liz lâcha la main d'Edmund, s'avança et s'assit sur la chaise. Elle posa ses deux mains sur le rebord, fixa le vide devant elle et prononça quelques mots qui ressemblaient à du charabia.

L'atelier subit soudain une transformation. Chaque mur se mua en un hologramme tridimensionnel, donnant à la pièce l'allure d'un centre d'information ultra-secret. Liz glissa vers l'avant et glissa sa tête dans un casque qui venait d'apparaître. Les mains sur le rebord et la tête coiffée du casque, elle dit : « Ici DC. Je suis de retour. »

Un visage robotique apparut sur le mur et, d'une voix identique à celle d'Edmunds, déclara : « Cela fait longtemps que nous ne nous sommes pas parlé. C'est la première fois que tu laisses quelqu'un d'autre entrer dans la pièce pendant nos échanges. Peux-tu m'expliquer pourquoi ? »

« Des individus malintentionnés ont pris le contrôle de l'hôtel des monnaies et ont utilisé de fausses pièces Daori pour corrompre des gens, dans le but d'éliminer M. Seymour E. Blox. Ils m'ont retenue prisonnière et ont tenté de me forcer à t'activer. »

DC répondit : « Je m'en souviens, mais tu m'avais donné pour consigne secrète de rester verrouillé. Ils n'ont jamais réussi et ont fini par couper mon alimentation principale. Je fonctionne actuellement sur ma source d'énergie de secours et il ne me reste que deux heures et vingt minutes d'autonomie avant de devoir la recharger. »

Elle poursuivit : « Reconnais-tu l'homme que j'ai amené avec moi ? »

« Oui. Il s'agit d'Edmund Howe, un enquêteur du service de sécurité de la Grande Salle. On m'a attribué sa voix lorsque j'ai été installé dans cette pièce pour devenir ton compagnon numérique. Bonjour, M. Howe. »

Edmund s'avança lentement pour se placer derrière Liz. Son cerveau tentait d'assimiler tout ce dont il venait d'être témoin tandis qu'il marmonnait : « Bonjour DC. Appelle-moi simplement Ed. »

Liz reprit : « Edmund a réussi à me libérer et nous avons collaboré pour placer ces individus en cellule de détention. Dis-moi, ont-ils apporté d'autres modifications à mon domicile depuis notre dernière conversation ? »

Le mur afficha l'emplacement de six caméras nouvellement installées ainsi que celui d'une arme laser activable à distance, dissimulée dans la pièce principale. Puis DC déclara : « Voici les modifications effectuées : d'abord, la déconnexion de l'alimentation principale du domicile ; ensuite, l'installation de six caméras cachées ; et enfin, la pose d'un laser. »

Liz ordonna aussitôt : « Demande au service de maintenance de l'hôtel des monnaies de rétablir l'alimentation principale immédiatement. Envoie MD retirer les caméras et l'arme laser sans tarder. Préviens-moi une fois l'opération terminée. »

MD était le nom que Liz avait donné à un mini-drone chargé de l'entretien de sa maison dès qu'une intervention était nécessaire. Edmund sursauta lorsqu'un petit drone sortit du mur, passa devant lui et fila par la porte. Se levant, Liz lui prit la main et dit : « Allons nous asseoir dans la cuisine pendant qu’on fait le ménage chez moi. Tu veux boire quelque chose en attendant ? » Edmund demanda : « Et toi, tu vas prendre quelque chose ? » « Oui. Je crois que je vais prendre un latte avec un sucre. Ça me redonne toujours de l’énergie et ce n’est pas amer. Et toi ? » « Ça a l’air bon. Je vais prendre la même chose. »

Ils étaient assis face à face à une petite table carrée, deux tasses de latte posées entre eux. Après avoir pris une première gorgée et reposé sa tasse, Liz demanda : « Alors, que voulais-tu me demander en arrivant chez moi tout à l'heure ? »

L'étincelle dans ses yeux et le sourire sur son visage indiquaient à Edmund qu'elle s'attendait à quelque chose de très romantique. Il percevait son attente et savait qu'il devait expliquer le motif de sa question avant d'aller plus loin. Il tendit les mains par-dessus la table et saisit les siennes. Plongeant son regard dans le sien, il expliqua : « Ma chère Elizabeth, je t'aime plus que les mots ne peuvent l'exprimer, mais notre relation doit être mise en pause pour le moment. Je viens de découvrir un problème susceptible de détruire la Grande Salle s'il n'est pas immédiatement résolu. »

L'étincelle disparut de ses yeux, remplacée par une expression d'inquiétude. Elle serra les mains d'Edmund et demanda : « De quoi s'agit-il ? » Edmund lui rendit brièvement sa pression avant de lâcher ses mains. Il se renversa sur sa chaise, posa ses mains jointes sur la table, fixa le regard inquiet de la jeune femme et dit : « La première fois que j'ai rencontré Mme Ipred, c'était ici, à la Monnaie. Avec le recul, je suis certain qu'elle était déjà sous l'emprise de l'entité que nous avons expulsée. Aucun de nos protocoles de sécurité ne permet de déceler une personne dans cet état. Au cours de tes

récentes recherches, as-tu découvert quelque chose qui permettrait de savoir si une personne est manipulée par une possession spirituelle ? »

Elizabeth se cala dans son fauteuil et prit un moment pour réfléchir à la question. Elle finit par répondre : « Non. C'est pourquoi nous devons devenir les avocats de Mme Ipred. Si nous parvenons à découvrir comment elle a perdu le contrôle, nous pourrons peut-être trouver un moyen de répondre à votre question. À quel point la situation est-elle grave, selon vous ? »

« S'ils sont capables de prendre le contrôle de la Monnaie, qui bénéficiait du plus haut niveau de sécurité, qui sait combien d'autres chambres sont tombées ? Je pense que le juge Dayot et le chef de la sécurité ne sont pas infectés, mais n'importe qui d'autre pourrait l'être. »

Leur conversation fut interrompue lorsque le mini-drone — que Liz surnommait « MD » — survola la table et y déposa un sac en cuir. Il retourna ensuite dans l'atelier et disparut. Une silhouette holographique, ressemblant au frère jumeau d'Edmund, apparut sur une chaise vide autour de la table et déclara : « Six caméras et un laser ont été retirés et désactivés. Ils se trouvent dans le sac de sécurité sur la table. J'ai enregistré et horodaté votre conversation dans un fichier protégé. Voulez-vous que je le supprime et que je parte ? »

Avant que Liz ne puisse répondre, Edmund intervint : « Non. Restez, je vous prie, et aidez-nous à résoudre un problème très grave. Un enregistrement de notre discussion nous serait également utile. » MD ne répondit rien jusqu'à ce que Liz dise : « Je suis d'accord. » Ce moment marqua la naissance du groupe qui serait plus tard surnommé « Le Trio Fantastique ».

MODIFIER LE CHAPITRE 3[17]

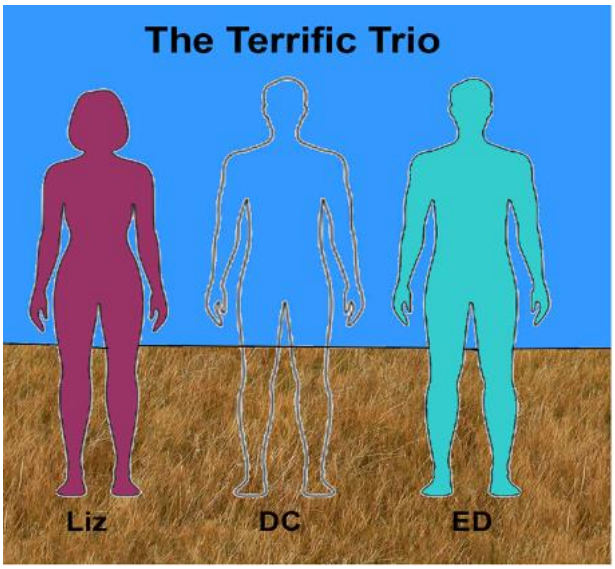

LE TRIO FANTASTIQUE

Chapitre 4

Planification de l'essai

Le trio nouvellement formé a travaillé toute la nuit sur la question de la sécurité. Liz a demandé à DC de surveiller toutes les personnes présentes à la Monnaie. Elle lui a dit de repérer celles qui souriaient lors de leur embauche, mais qui avaient cessé de le faire et semblaient agir de manière plus mécanique ces dernières années. Après avoir visionné l'enregistrement de Mme Megotis Ipred durant le procès, ils ont remarqué qu'elle ne souriait jamais. Gered Werop, en revanche, souriait lorsqu'il pensait que les choses se déroulaient selon son plan machiavélique. Ils soupçonnaient que quiconque se portait volontaire pour assurer sa défense pouvait être infecté, bien que cette personne puisse aussi simplement chercher à l'aider. Après un café rapide et une éclaboussure d'eau froide sur le visage, ils sont allés tous deux rencontrer Mme Ipred.

Plus tôt dans la soirée, après le départ d'Edmund du cabinet du juge, Dayot et Minerva avaient travaillé sur la conférence préparatoire au procès de Mme Megotis Ipred. Ils n'avaient établi qu'une ébauche, décidant de terminer le travail le lendemain matin. En tant que chef de la sécurité, Minerva a vérifié auprès de l'équipe chargée de l'entretien de la salle de haute sécurité où Seymour et Ruby avaient été détenus. Ils lui ont confirmé que toutes les sphères de mémoire des caméras avaient été remplacées et que le système fonctionnait correctement. La salle étant vide, ils ont estimé qu'aucune garde n'était nécessaire et ont demandé à être libérés de leur service. Elle leur a ordonné de lancer un test automatique d'une heure pendant la nuit et de tout vérifier à nouveau le matin. Ils ont suivi les instructions de la chef avant de rentrer chez eux.

Le test de la salle sécurisée a débuté à 1 h 30 du matin pour s'achever une heure plus tard. Les caméras extérieures ont enregistré l'arrêt de la rotation et l'ouverture des portes à 2 h 35. Les images montraient Seymour et Ruby sortant de la pièce et faisant signe à la caméra. L'enregistrement audio a capté leurs paroles : « Nous sommes de retour. » Souriants, ils ont déambulé dans le couloir, main dans la main, tels un vieux couple rentrant d'une promenade au parc. En regagnant leur chambre, Ruby a fait remarquer : « Je suis vraiment fatiguée et j'ai besoin de dormir quelques heures. » Seymour a répondu : « Nous le ferons, mais nous devons être avec Edmund et Liz lorsqu'ils iront parler à Meggy. »

Plus tard dans la matinée, ils se retrouvèrent tous devant le centre de détention[18] de la Grande Salle, au moment même où les portes s'ouvraient. Une petite foule attendait de pouvoir entrer, mais en apercevant Seymour et Ruby, Edmund s'écria : « Vous êtes de retour ! » Il courut rapidement les saluer et, après de brèves retrouvailles, demanda : « Que s'est-il passé ? » Seymour répondit : « Nous expliquerons cela plus tard. Pour l'instant, nous devons entrer et être les premiers à voir Mme Ipred. »

Dans la foule, beaucoup suivaient les cris et les gestes d'Edmund. Lorsqu'ils reconnurent Seymour et Ruby, ils laissèrent le groupe de quatre personnes passer en tête pour être les premiers à entrer dès l'ouverture des portes. Edmund courut aussitôt vers le guichet des visites et demanda si les quatre pouvaient obtenir une salle privée pour voir Mme Megotis Ipred. L'employé répondit : « Je suis désolé, mais seules deux personnes sont autorisées par visite. Vous devrez y aller en deux groupes. » Edmund dit à l'employé d'appeler le juge Dayot, de lui montrer leurs visages, puis de demander une ordonnance du tribunal autorisant l'entrée des quatre personnes. L'employé réalisa soudain qui ils étaient et dit : « Oh, non, ce ne sera pas nécessaire. Veuillez vous rendre dans la salle d'attente n° 2 ; Mme Ipred y sera conduite. » Après le départ d'Edmund, l'employé envoya une photo du groupe au juge Dayot en la marquant comme prioritaire.

Une fois dans la salle n° 2, et avant même que quiconque ne s'assoie à la table, Edmund fixa Seymour et demanda avec impatience : « Que s'est-il passé ? Où êtes-vous allés ? La salle sécurisée était vide. »

Seymour et Ruby ne répondirent pas ; ils se contentèrent de sourire et de s'asseoir à la table ronde entourée de cinq chaises. Liz prit la main d'Edmund et dit : « Calme-toi. Ils nous diront ce que nous devons savoir le moment venu. » Elle incita Ed à s'asseoir à sa droite, laissant la chaise vide à sa gauche. Liz recentra la conversation en demandant aux Blox : « Pourquoi êtes-vous ici ? » Seymour répondit : « Pour nous assurer que vous obteniez ce pour quoi vous êtes venus. »

La porte de la salle s'ouvrit, attirant tous les regards ; Mme Ipred entra, accompagnée d'une gardienne en uniforme de police. Megotis reconnut Liz instantanément et s'assit sur la chaise à côté d'elle. La gardienne se posta à deux pas derrière Mme Ipred et déclara : « Je dois rester présente pendant toute la durée de votre visite. Vous pouvez commencer. »

Liz plongea son regard dans celui de Mme Megotis Ipred et donna le ton de l'entretien en demandant : « Cela vous dérange si je vous appelle Meggy ? » Mme Ipred sourit et répondit : « Oui. » Liz poursuivit : « Avez-vous eu l'occasion de visionner les enregistrements et de prendre connaissance des conditions du procès de M. Blox ? »

Megotis se tourna vers Seymour, assis à sa gauche, et répondit d'une voix douce, le regard empreint de tristesse : « Je suis tellement désolée. Je ne me souviens de rien de ce que j'ai dit lors de ce procès. Si ce que j'ai vu dans l'enregistrement est vrai, alors je le regrette, mais je comprends que vous puissiez me haïr. »

Seymour posa tendrement sa main droite sur la main gauche de Meggy, sourit et dit : « Personne ici ne te déteste. Nous savons tous que ce n'était pas toi

sur cet enregistrement. Imagine que tu es dans ton refuge, avec Bunny et Ted. Apaise-toi, puis écoute ce que Liz va dire. » Il lâcha sa main et se tourna vers Liz.

Megotis fixait Seymour, l'air totalement déconcertée. Personne ne connaissait ce refuge où elle se rendait lorsqu'elle était enfant : un coin du placard dans la chambre d'amis. Elle s'y cachait avec son lapin en peluche et son ours pour échapper aux bruits de la souffrance de sa mère. Elle lisait des histoires joyeuses à ses peluches pour retrouver la sérénité. Se tournant enfin vers Liz, elle demanda : « Qu'avez-vous à me dire ? »

Liz expliqua que l'audience préliminaire de l'affaire Megotis Ipred allait bientôt avoir lieu et qu'elle avait besoin d'un avocat de la défense, faute de quoi le tribunal en désignerait un d'office. Edmund ajouta qu'il serait difficile d'assurer sa défense en invoquant la possession par un esprit malveillant ; il n'existait aucun précédent juridique sur lequel s'appuyer, et ils s'aventureraient en terrain inconnu. Tous deux avançaient des arguments pour constituer son équipe de défense lorsque Meggy se tourna un instant vers Seymour et Ruby avant de demander : « Que dois-je signer ? »

Liz plaça son appareil H2 devant Megotis et activa une commande qui lança un enregistrement. Après avoir écouté un bref exposé des chefs d'accusation, de la peine encourue en cas de culpabilité, des clauses de confidentialité, des obligations légales et des avertissements d'usage, on lui demanda de confirmer qu'elle avait compris et qu'elle acceptait les termes, en le signifiant verbalement, par un contact visuel et par l'empreinte de son pouce. Après une dernière précision indiquant que la défense serait assurée bénévolement et que tous les frais seraient pris en charge par l'avocat, l'appareil H2 s'éteignit. Liz le remit dans sa poche et déclara : « Elizabeth Van Drew et Edmund Howe sont désormais vos avocats de la défense. Nous reviendrons après la conférence préparatoire au procès afin de pouvoir discuter dans une pièce sécurisée. Tout ce qui a été dit ici a été enregistré et reste à votre disposition si vous souhaitez reconsidérer votre décision. Passé un délai de trois jours, toutefois, ce contrat deviendra contraignant. »

Megotis se tourna rapidement vers Seymour et demanda : « Ferez-vous aussi partie de mon équipe de défense ? » Seymour répondit : « Nous serons disponibles en tant que témoins, mais nous ne ferons pas officiellement partie de votre équipe de défense. » « Mais comment saviez-vous pour ma cachette chez Bunny et Ted ? » « C'est votre mère qui nous l'a dit. Elle veillait toujours sur vous, même lorsqu'elle souffrait de cette terrible maladie. »

Le gardien annonça : « Il est temps d'y aller. Je vous prie de rester assis jusqu'à ce que Mme Ipred et moi ayons quitté la pièce et que la porte soit fermée. » La rencontre prit fin alors que chacun attendait que Meggy sorte.

Au même moment, le juge Dayot et Minerva préparaient la conférence préparatoire au procès dans le bureau principal du juge. Lorsque Dayot reçut l'image des visiteurs ainsi que le contrat désignant Edmund et Liz comme avocats de la défense de Mme Ipred, il leva immédiatement les yeux vers Minerva et déclara : « Arrêtez tout : Seymour et Ruby sont de retour. Edmund Howe et Elizabeth Van Lew vont assurer la défense de Mme Ipred. Nous devons apporter quelques modifications. »

Minerva, qui était également responsable de la sécurité, voulut savoir où s'étaient rendus M. et Mme Blox et comment ils étaient sortis du poste de sécurité. Dayot lui répondit : « Il n'est pas nécessaire de modifier les délais pour les requêtes, la clôture de la procédure de communication des pièces ou la date du procès, mais nous devons trouver le meilleur procureur pour cette affaire. Je ne veux pas que le verdict soit annulé parce que le procès aurait l'air d'une mascarade. Nous nous pencherons ensuite sur le retour des Blox. À votre avis, quel est le meilleur procureur ? »

« Je dirais Bobbie Morgen, car elle s'inscrit dans une lignée familiale remontant à Robert M. Morgenthau[19], qui a traité de nombreuses affaires très médiatisées il y a des siècles. Je pense que si vous examinez son parcours, vous constaterez qu'elle n'a jamais perdu un seul procès. »

Dayot posa la main sur une partie de son bureau et l'image holographique du visage d'un jeune homme apparut. Dayot dit : « Bonjour, Alex. Veuillez organiser un appel avec la procureure Bobbie Morgen. Transmettez-lui toutes les informations concernant le procès Megotis Ipred. Précisez bien que je souhaite qu'elle assure l'accusation lors de ce procès. Nous avons fixé la conférence préparatoire à demain, 15 heures. Dites-lui de me rappeler dès que possible. Merci. » Sans autre commentaire, il tapota le bureau pour mettre fin à la communication avec son secrétaire. Se tournant vers Minerva, il poursuivit : « En attendant son rappel, nous pouvons nous pencher sur le retour des Blox. »

« Très bien. Je viens de recevoir un message de l'équipe postée devant la salle sécurisée. Il semble qu'ils disposent d'un enregistrement montrant Seymour et Ruby quitter la pièce juste après le test nocturne. Ils n'ont pas voulu y pénétrer sans autorisation. Je leur ai dit d'attendre, car nous sommes en route. »

Lorsque Dayot et Minerva arrivèrent devant la salle sécurisée, ils furent surpris de voir Seymour et Ruby, accompagnés de Liz et Edmund, qui les attendaient. Sentant l'impatience et le besoin d'obtenir des réponses, Ruby prit la parole la première : « Essayez de vous détendre, s'il vous plaît. Entrons dans la salle sécurisée et asseyons-nous autour de la table. Apportez des chaises supplémentaires, car il n'y en a que deux à l'intérieur. »

Les six personnes parvinrent finalement à s'installer tant bien que mal autour de la petite table. La chef ne put contenir ses questions plus longtemps ; elle regarda Seymour et demanda brusquement : « Comment êtes-vous sortis de cette pièce ? Quand êtes-vous revenus ? Que se passe-t-il ? »

Seymour se pencha vers Ruby et glissa sa main dans la sienne tout en répondant : « Nous ne sommes jamais partis. Physiquement, chaque molécule constituant nos corps est restée dans cette pièce. Comme la pièce faisait barrage aux bruits de notre environnement physique, nous avons pu nous concentrer sur le monde métaphysique. Au début, nous parvenions à communiquer sans recourir ni au son ni à la télépathie. Dans le Méta-Monde, nous partagions rêves et visions. Une nuit, nous avons voyagé en rêve jusqu'à une galaxie située à l'autre bout de l'univers pour admirer la beauté d'une planète dorée dotée de trois lunes. Au cours de ce périple, nous avons pris conscience que nous évoluions vers une nouvelle espèce. Nous étions désormais intégrés au processus de Spéciation[20]. Cette incursion dans une autre dimension nous a permis de nous enrichir au contact d'autres formes d'existence peuplant ce monde. Nous avons appris qu'en utilisant le nombre d'Avogadro, il était possible de placer les éléments constitutifs de nos corps en lieu sûr, le temps que nos âmes pénètrent dans le Méta-Monde. C'est ce qui nous a permis d'aider Mme Megotis Ipred à reprendre le contrôle de son corps physique, une fois que l'esprit qui l'habitait lui eut rendu son libre arbitre avant de s'en aller. »

Cette explication laissa Minerva, Dayot et Liz sans voix. Seul Edmund s'attendait à une telle réponse de la part de Seymour. Il savait que le corps humain est composé à soixante pour cent d'eau et avait remarqué que les récipients présents dans la pièce étaient désormais presque vides. Il se souvenait qu'ils étaient pleins sur la vidéo de la pièce prise après la disparition de Seymour et Ruby. Edmund se rappelait également comment la position de l'enregistrement et l'heure indiquée par l'horloge lui avaient permis de déduire le nombre d'Avogadro. Il soupçonnait que l'eau provenant des corps de Seymour et Ruby avait été transférée dans ces récipients au moment où leurs âmes avaient quitté la pièce. Il pensait aussi que le carbone, le calcium, le phosphore, le potassium, le soufre, le sodium, le chlore, le magnésium et tous les autres éléments constitutifs du corps humain avaient été stockés quelque part dans la pièce pendant que les âmes « Blox » se trouvaient dans la dimension métaphysique. Ce n'était toutefois ni le moment ni le lieu pour débattre de cette question ; il déclara donc rapidement :

« Je pense que nous devrons chercher des explications à ce phénomène plus tard et nous concentrer, pour l'instant, sur le procès de Mme Ipred. Il semble que Liz et moi assurerons sa défense. Seymour et Ruby seront appelés à

témoigner en faveur de l'accusée. Comme le juge Dayot présidera le procès, cette réunion est probablement inappropriée. »

Dayot sortit de sa torpeur et approuva. Il informa Edmund que la conférence préparatoire au procès aurait lieu dans son cabinet, le lendemain à quinze heures. Puis il ajouta : « Je suis le seul à devoir partir. Vous pouvez rester et poursuivre votre réunion. » Il se leva aussitôt et quitta la pièce.

Minerva fixa Edmund et demanda : « Sais-tu ce qui s'est passé ici ? Je ne comprends rien à tout cela, et encore moins le lien avec le procès. » Liz renchérit : « Je suis d'accord avec toi. Je pensais avoir une stratégie de défense, mais si Seymour et Ruby ne sont jamais sortis de cette pièce... ? » Edmund prit la main de Liz, se tourna vers Seymour et Ruby et dit : « S'il vous plaît, racontez-nous tout ce dont vous vous souvenez. Je suis certain que cela constituera le cœur de notre défense. »

Ruby se leva, prononça les mots grecs destinés à chasser les esprits de la pièce et ferma la porte. Elle revint à la table et s'assit à côté de Seymour. Elle lui prit la main, fixa le vide devant elle et dit : « Nous avons vécu une aventure fantastique. Un périple plus époustouflant que tout ce que vous pourriez imaginer... » C'est ainsi que débuta la très longue réunion qui allait changer à jamais le système judiciaire mondial.

Plus tard, de retour dans son bureau, Dayot reçut un appel de la procureure Bobbie Morgen. Préoccupée par la question de la peine obligatoire, elle déclara : « Votre Honneur, il semble qu'il s'agisse d'une peine de mort automatique, sans aucune marge de négociation. Il pourrait être très difficile d'obtenir gain de cause si de nouveaux éléments venaient à être révélés au cours du procès. Je n'aime pas accepter des affaires aussi verrouillées, car elles ne permettent pas de négocier un accord de plaider-coupable. »

Dayot savait que de nouveaux éléments seraient présentés. Conscient que la thèse de la possession spirituelle serait au cœur de la défense de Mme Ipred, il estima qu'il serait peut-être nécessaire d'autoriser la procureure à négocier une peine plus clémente. Il répondit : « Si des éléments nouveaux sont apportés au dossier, je vous autoriserai à négocier la peine. Toutefois, comme j'ai moi-même fixé la peine lors du précédent procès, aucun précédent judiciaire ni aucun plaidoyer d'aliénation mentale ne sera admis. Les preuves devront être inédites et leur véracité établie. »

La procureure Bobbie Morgen estima qu'il serait à son avantage de restreindre la défense en excluant l'argument de l'aliénation mentale. Elle accepta et déclara : « Très bien. J'accepte l'affaire. Je vous donne rendez-vous demain à quinze heures pour la conférence préparatoire. » Puis l'appel prit fin.

Le lendemain, à quinze heures précises, tout le monde se réunit dans la salle de conférence du tribunal. Le juge Dayot prit place à l'une des extrémités d'une longue table rectangulaire. Edmund, Liz et Megotis s'installèrent à gauche du juge, face à la procureure et à son assistant, assis de l'autre côté. Un grand écran holographique était fixé au mur, face au juge. Chacun pouvait y voir l'ordre du jour de la conférence préparatoire[21]. L'affichage indiquait :

Objectifs clés

Règlement de l'affaire : La négociation de plaidoyer ne sera autorisée que si de nouveaux éléments de preuve sont découverts. Aucun procès sans précédent ni plaidoyer de non-responsabilité pénale ne sera admis.

Gestion de l'affaire : Le tribunal a le contrôle administratif nécessaire pour fixer les délais de dépôt des requêtes, de communication des pièces et d'établissement des listes de témoins.

Précisions sur l'affaire : Mme Megotis Ipred est accusée de tentative de meurtre sur la personne de Seymour E. Blox, par abus de pouvoir et production de faux témoignages.

Communication des pièces et examen des preuves : Les deux parties doivent échanger tous les éléments de preuve nécessaires à la présentation.

Préparation du procès : Fixation de la période de communication des pièces, de la date du procès, des éléments de preuve admissibles, de la liste des témoins et des éventuelles exceptions à la procédure normale.

Tous les points furent abordés et firent l'objet d'un accord sans difficulté, à une exception près. Lorsque la question de la nature de la défense fut soulevée, Dayot demanda à Edmund : « Sur quel fondement la défense compte-t-elle plaider ? Je n'accepterai ni l'argument de l'aliénation mentale ni celui de l'hypnose. »

Edmund répondit : « Celui de la possession spirituelle ; l'accusée n'avait aucune maîtrise de ses actes durant le procès de Seymour E. Blox. »

L'assistant du procureur éclata de rire et lança : « Celle-là, elle est inédite. Je vais prendre plaisir à vous voir tenter de le prouver. »

Bobbie Morgen, en revanche, ne trouva pas la situation drôle. Elle ordonna à son assistant de se taire et fit remarquer : « Tenez-moi informée de toute démonstration que vous comptez effectuer au cours du procès pour attester de cette possession spirituelle, et surtout des témoins que vous appellerez à la barre pour confirmer ce phénomène. »

La réunion prit fin peu après cet échange. Alors qu'elle quittait le bâtiment, la procureure se tourna vers son assistant et déclara : « Aiden, ce n'est pas un

sujet de plaisanterie. Il leur suffit de convaincre une seule personne du jury pour provoquer une impasse. Vous avez vu l'enregistrement de la fin du procès Seymour. L'affaire ne sera pas gagnée d'avance ; nous devrons peut-être amener Mme Ipred à reconnaître une simple collaboration dans le cadre d'une négociation de peine, afin de commuer la peine de mort en réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. »

Dayot leur avait accordé deux semaines pour finaliser la procédure de communication des pièces et la liste des témoins. Il fixa le début du procès à la semaine suivante. Sur le chemin du retour, il se dit : « Quelque chose d'extraordinaire se prépare. Je le sens au plus profond de moi. »

Cette nuit-là, Bobbie Morgen eut du mal à trouver le sommeil. Lorsqu'elle finit par s'endormir, elle eut une vision. Dans son rêve, elle quitta son corps pour se rendre à l'autre bout de l'univers. Elle y vit une planète dorée dotée de trois lunes et, au loin dans le ciel, un quasar ; elle entendit alors une voix douce dire : « Bonjour, Bobbie. »

MODIFIER LE CHAPITRE 4[22]

LE REVE DE BOBBIE

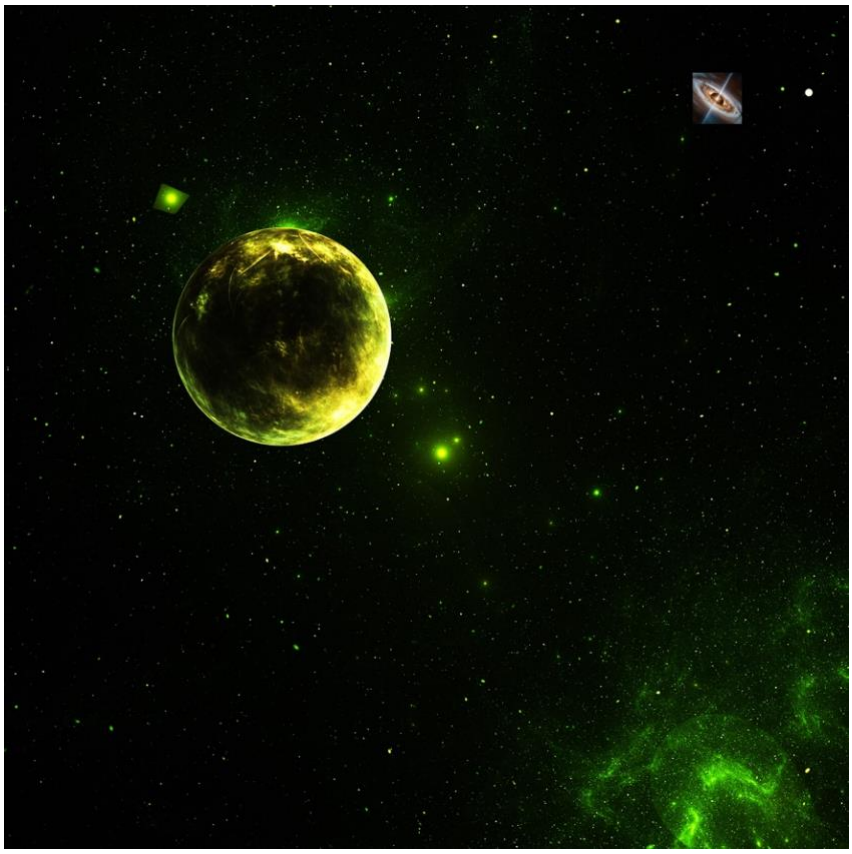

Chapitre 5

Découverte

Il y avait beaucoup à faire et très peu de temps pour y parvenir. Le « Trio de choc » s'activait sans relâche — aussi affairé que trois termites dans un chêne mort — pour élaborer une stratégie de défense inédite. Tout devait être véridique et démontrer la plausibilité des faits afin de susciter un doute raisonnable quant à l'intention de Mme Ipred de tuer Seymour. Lors de la conférence préparatoire au procès, le procureur avait évoqué la possibilité d'une négociation de peine, ce qui signifiait que la peine de mort obligatoire pouvait être écartée. Il incombait désormais à la défense de démontrer qu'une entité extérieure avait pris le contrôle total du corps et de l'esprit de Mme Ipred.

Edmund se tourna vers Liz, lui prit la main et déclara : « Peut-être devrions-nous répartir la tâche en trois volets. DC pourrait effectuer des recherches sur les cas avérés de possession spirituelle et définir une description crédible de ce phénomène, susceptible d'être acceptée par le jury. Je pense que Liz devrait poursuivre ses entretiens avec Mme Ipred pour comprendre comment elle a laissé un esprit prendre possession de son corps et de son esprit. Quant à moi, je pourrais commencer à préparer M. et Mme Blox pour le procès, car ils seront nos témoins principaux. »

Liz approuva et ajouta : « Avant le procès, nous sommes tenus de procéder à un échange d'informations, incluant la divulgation obligatoire de l'identité des témoins, des documents pertinents, des rapports d'experts et des éléments de preuve destinés à être présentés à l'audience. Nous devons également communiquer à l'accusation les rapports de police, les dépositions des témoins ainsi que toute preuve à charge[23] que nous pourrions découvrir. De leur côté, ils devront nous transmettre les noms de leurs témoins, tous les documents ainsi que toute preuve à décharge[24] qu'ils pourraient trouver. »

DC l'interrompit : « Mes recherches sur Bobbie Morgen montrent qu'elle n'a jamais perdu un procès. Elles révèlent aussi qu'elle ne concède jamais rien d'utile à la défense. En revanche, elle n'a jamais eu à traiter une affaire où la défense invoquait une possession spirituelle. »

Edmund lâcha Liz et posa ses mains sur ses genoux, les doigts entrelacés. Il fixa ses mains un court instant, ferma les yeux et dit doucement : « Nous dirons toujours la vérité dans un esprit d'amour inconditionnel. Nous ne laisserons jamais le mensonge ou la colère s'immiscer dans notre défense. Nous accepterons le verdict et continuerons d'aider Mme Ipred à trouver la paix et la joie autant que nous le pourrons. Amen. » Liz répéta : « Amen. » DC répéta également : «

Amen. » Edmund regarda son double holographique et demanda : « Toi aussi, tu pries ? »

DC répondit : « Dans la plupart des langues, "Amen" signifie généralement "qu'il en soit ainsi", "en vérité" ou "vraiment". C'est un terme d'affirmation universellement reconnu, issu de l'hébreu, que l'on retrouve dans le judaïsme, le christianisme et l'islam. Il constitue une confirmation d'accord solennelle, constante et internationale, plutôt qu'un mot sujet à des traductions variables. Ce terme provient d'une racine hébraïque signifiant "ferme", "fixe", "sûr" ou "vérité". »

Edmund commença à se demander si DC était un hologramme généré par un programme ou autre chose. Il se tourna vers Elizabeth et demanda : « Comment toi et DC êtes-vous devenus amis ? » Liz fixa Edmund du regard et répondit : « Tu auras peut-être du mal à le croire, mais tout a commencé par un rêve. J'ai passé la majeure partie de ma jeunesse à essayer de comprendre notre univers et à me préparer à une carrière qui me permettrait d'avoir un impact positif sur le monde. La plupart des gens que j'ai côtoyés durant mes études ne s'intéressaient qu'à l'argent, au pouvoir ou aux plaisirs éphémères. L'argent semblant être la distraction majeure, je me suis orientée vers ce domaine et ai fini par devenir directrice de la Monnaie. Je n'avais pas de temps pour les amis et je me suis retrouvée très seule. Puis, une nuit, j'ai rêvé de DC ; à mon réveil, j'étais assise devant mon ordinateur. J'avais tapé le code source d'un programme baptisé "Digital Companion" pendant mon sommeil. Lorsque j'ai lancé le programme, DC est apparu, s'est présenté et a dit vouloir m'aider à surmonter ma solitude. Nous avons travaillé ensemble et j'ai fini par m'attacher à DC plus qu'à quiconque, jusqu'à ce que je te rencontre. Notre première rencontre m'a bouleversée, car tu ressemblais trait pour trait au jumeau de DC. »

Edmund ne parut pas choqué par sa réponse, mais il était très curieux d'en savoir plus sur DC. Il demanda : « Avez-vous examiné le programme que vous avez écrit en rêve ? » « Oui. L'ordinateur qui se trouvait devant moi à mon réveil indiquait qu'il n'avait fonctionné que trois minutes. Le programme était écrit en langage machine[25] — uniquement des zéros et des uns. Il était très volumineux et n'aurait pas pu être saisi au clavier en trois minutes. Personne n'a su m'expliquer comment mon système parvenait à l'exécuter. » Edmund poursuivit son enquête : « Votre système est-il différent, d'une manière ou d'une autre ? » « Oui. C'est le seul ordinateur doté d'une mémoire organique semblable à celle des robots dotés de capacités télépathiques. J'essayais de voir si je pouvais me connecter directement aux robots du groupe Alpha pour protéger l'Hôtel de la Monnaie. Mais c'était des années avant que je ne rencontre DC. »

Edmund regarda Liz avec un immense sourire. Il se tourna ensuite vers son jumeau holographique et lui demanda : « Sais-tu d'où tu viens ? » DC répondit : « Je ne peux pas répondre à cette question. » « Ce n'est pas grave. Je crois le savoir, ce qui fait de toi le membre idéal de ce groupe pour enquêter sur la possession spirituelle. Liz va continuer à chercher comment Mme Ipred a pu perdre le contrôle de son enveloppe humaine, et je dois m'entretenir avec M. et Mme Blox au sujet de notre stratégie de défense. » Edmund se leva en ajoutant : « Mettons-nous au travail. Il est temps de procéder à la phase d'instruction. Nous pourrons nous retrouver ici dans dix heures. »

Liz et Edmund quittèrent la pièce tandis que DC s'évanouissait dans son univers de bits et d'octets. Liz se rendit au centre de détention du Great Hall pour poursuivre son entretien avec Mme Ipred. En tant qu'avocate de la défense attitrée, elle obtint sans difficulté une salle sécurisée, dépourvue de caméras ou de dispositifs d'enregistrement. Alors que le gardien qui avait escorté Megotis s'éloignait, Liz récita les mots grecs destinés à chasser les esprits de la pièce. Elle referma rapidement la porte et se tourna vers Mme Ipred en expliquant : « Nous avons affaire à un ennemi qui vit dans le monde métaphysique ; ces mots m'ont été transmis pour chasser de la pièce tout esprit provenant de ce monde. »

Megotis fixa Liz du regard et dit : « J'appréhendais cette rencontre ; je craignais d'être menacée et contrainte d'avouer que je voulais tuer M. Blox. Lorsque vous avez prononcé ces mots, j'ai soudain ressenti de la détente et de la sérénité. C'est très étrange. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ? » « Nous pensons que certains esprits égarés du monde métaphysique suivent une créature spirituelle qui a peut-être pris le contrôle de votre corps humain. Ces esprits vous insufflent des pensées génératrices de peur afin de vous pousser à agir selon leur volonté. En les chassant de la pièce, je vous ai aidée à vous détendre et à retrouver la paix. »

Pour la première fois depuis très longtemps, Megotis sourit et dit : « Merci. »

« Je suis ici pour découvrir comment cette créature a pu prendre un contrôle total sur vous. Nous pensons qu'il faut consentir à la possession en renonçant à son libre arbitre et en laissant une entité prendre le contrôle absolu. Une fois que cela se produit, le seul moyen de reprendre le contrôle est que l'entité accepte de le céder. Sur le plan médical, on appelle cela le "trouble de la transe de possession" ou PTD[26]. Pouvez-vous maintenant me dire comment, selon vous, cela vous est arrivé, Mme Ipred ? »

« S'il vous plaît, appelez-moi simplement Meggy. Ce nom me rappelle l'époque où j'étais toute petite. Ma mère était malade et souffrait, mais j'allais la voir et je lui tenais la main quand elle n'avait pas mal. Elle m'avait offert un petit ours en peluche et m'avait dit qu'il m'aimerait et me protégerait toujours, quoi

qu'il arrive. Plus tard, elle m'a donné un petit lapin en peluche tout doux et m'a dit : "Quand tu voudras donner de l'amour en retour, tu pourras serrer ce petit bonhomme dans tes bras. Si tu dois laisser Teddy pour aller quelque part, laisse-le avec le lapin pour qu'il ne soit pas seul." Plus tard, quand ma mère était très malade et souffrait trop pour que je puisse lui rendre visite, je me cachais dans un endroit sûr et je faisais la lecture à mes deux petits amis. Je crois que ces jouets m'ont empêchée de me sentir totalement seule au monde. »

« À votre avis, qu'est-ce qui a fait de vous une cible pour le PTD ? »

« Après la mort de ma mère, ma grand-mère a fait de son mieux pour jouer le rôle de parent auprès de moi. Je ne me suis jamais liée d'amitié avec qui que ce soit à l'école, car les autres avaient des parents et participaient à des événements sociaux auxquels je n'étais jamais conviée. Plus tard, j'ai trouvé un emploi au service du courrier d'un cabinet d'avocats. J'étais en proie à une profonde dépression ; sachant que j'allais contracter la même maladie que ma mère, j'envisageais le suicide. La seule chose qui me faisait tenir, c'était de penser à ce que ressentirait ma grand-mère si je mettais fin à mes jours. Puis, un jour, alors que je distribuais le courrier, une avocate du cabinet m'a demandé pourquoi j'étais si triste. »

« Que lui avez-vous répondu ? »

« Je lui ai dit que je n'attendais rien de la vie, si ce n'est de développer la maladie de Huntington. Je lui ai confié que je voulais en finir, mais que cela ferait du mal à ma grand-mère, la seule personne qui m'aimait. »

« Qu'a-t-elle dit ? »

« Elle m'a demandé si, à condition de trouver un remède et un travail dont ma grand-mère serait fière, j'accepterais de faire des choix difficiles. Ensuite, elle m'a retrouvée après le travail et m'a emmenée à une réunion d'un groupe Herrenvolk. Ce groupe a changé ma vie, et cette avocate est devenue ma meilleure amie. »

Liz pensa que sa meilleure amie pourrait éventuellement témoigner pour la défense ; elle demanda donc : « Peux-tu me donner le nom de ton amie ? »

« Je préférerais ne pas l'impliquer ni lui causer d'ennuis. »

« Je comprends. Que s'est-il passé après que tu as rejoint le groupe ? »

« Au début, ils m'ont simplement expliqué comment je pouvais devenir un membre précieux. Comme je travaillais au service du courrier, ils voulaient que je prenne en photo tout ce qui était distribué à certaines personnes du cabinet juridique. Ils m'ont dit qu'il y avait un médecin dans le groupe capable d'empêcher le gène de Huntington de se déclarer. Le groupe m'a aidée à devenir

avocate et à obtenir un salaire suffisant pour m'occuper de ma grand-mère. Ils m'ont même envoyée chez des esthéticiennes et m'ont acheté des vêtements coûteux pour me rendre plus séduisante. »

Liz savait que le groupe Herrenvolk ne ferait pas tout cela sans raison. Elle demanda doucement : « Que faisais-tu pour eux en échange d'un tel traitement ? »

« Au début, il s'agissait juste de photos du courrier. Plus tard, je laissais un membre du groupe prendre le courrier pendant mes pauses et je le distribuais une fois qu'ils en avaient lu le contenu. Durant mon stage d'avocate, j'apportais le café et les dossiers aux personnes en réunion privée. Je dissimulais des micros dans le plateau et les tasses que je servais. J'apportais toujours le tout après que les pièces avaient été inspectées pour détecter ce genre d'appareils, et je les récupérais juste après les réunions. Une fois, j'ai même fait ça pour placer un micro dans le bureau d'un juge. »

« Tu savais pertinemment que c'était illégal. Tu risquais la prison pour avoir enfreint la loi. Pensais-tu ne jamais te faire prendre ? »

« Je n'avais pas peur, car les membres du groupe me disaient que tout le monde faisait ça. Ils avaient des relations très puissantes et affirmaient pouvoir faire abandonner toute poursuite si je me faisais prendre. »

« Tu les as crus ? » « Oui. Ils m’ont même procuré les réponses à l’examen du barreau avant que je ne le passe. Lors de bon nombre de mes procès, surtout lorsque je réclamais la peine de mort, ils me fournissaient des informations qu’il m’aurait été impossible d’obtenir par les voies habituelles de la procédure de communication des pièces. Le groupe comptait des membres occupant des niveaux de responsabilité variés, mais celui qui avait toujours le dernier mot se faisait appeler le Commandant. S’il donnait un ordre à quelqu’un, celui-ci l’exécutait. »

« Avez-vous jamais connu son véritable nom ? »

« Non, et on nous avait dit de ne jamais poser de questions d'ordre personnel. D'ailleurs, tout le monde m'appelait M.I. et n'utilisait jamais mon nom complet. »

« D'accord, passons à la façon dont vous vous êtes laissé contrôler par cette entité. »

« Après la mort de ma grand-mère, je suis tombé dans une profonde dépression. Nos rencontres hebdomadaires me manquaient terriblement. C'était le seul moment où je pouvais ressentir l'amour que j'avais connu tout petit. Puis elle a disparu et je me suis retrouvé tout seul. J'avais beaucoup d'argent et des gens qui se disaient mes amis, mais ils ne cherchaient qu'à m'exploiter pour leurs

propres intérêts. Cet amour inconditionnel que je ressentais quand je tenais la main de Grand-mère s'était envolé. Je commençais à envisager le suicide, rien que pour la rejoindre. C'est alors que, pour la première fois, j'ai été convoqué à un entretien privé avec le Commandant. »

Liz sentait qu'elle touchait enfin au but, mais le temps pressait ; elle dit donc : « Je vous en prie, continuez. Qu'a dit le Commandant ? »

« Presque rien. Il m'a remis une carte sur laquelle figuraient le nom de l'hôpital Bellevue[27] et celui de M. Eb Black. Il m'a fixé du regard et a ordonné d'un ton ferme : "Va là-bas. Dis-leur que cet homme est ton père et que tu veux le voir. Ne les laisse pas t'empêcher de lui rendre visite. Sers-toi de ta carte officielle pour les contraindre à te laisser entrer. Quoi qu'il dise, tu devras lui tenir la main et faire tout ce qu'il te demandera. Cela résoudra tous tes problèmes." Comme le Commandant semblait avoir réponse à tout, j'ai suivi ses instructions[28]. »

Un bip émanant de l'appareil portatif d'Elizabeth l'avertit qu'il ne restait que cinq minutes à sa visite. Elle demanda alors rapidement : « S'il vous plaît, dites-moi aussi vite que possible ce qui s'est passé à l'hôpital. »

« Ils étaient très réticents à l'idée de me laisser voir l'homme que je disais être mon père. Il se trouvait dans une chambre d'isolement car ils ignoraient la nature de son infection. Il était devenu violent et avait même vomi en jet sur une infirmière. J'ai dû signer une décharge pour couvrir l'hôpital avant qu'ils ne m'autorisent à lui rendre visite. En entrant dans sa chambre, je l'ai trouvé attaché à son lit. Il se débattait et m'injuriait dès qu'il m'a aperçue. J'étais terrifiée, mais je me suis précipitée vers son lit pour lui prendre la main. À ma grande surprise, il s'est apaisé, s'est relâché et a dit calmement : "Pourquoi as-tu mis autant de temps ?" J'ai simplement répondu : "Qu'as-tu à me dire ?"

Il a souri et, en me regardant droit dans les yeux, a demandé : "Ça te dirait d'aller voir ta grand-mère et ta mère ? Tu seras guérie de cette terrible maladie et tu ne te sentiras plus jamais seule." J'ai accepté sur-le-champ, et il a poursuivi : "Confie-moi le contrôle total de ton âme et je t'enverrai auprès d'elles." J'ai dit "prends-la" et je me suis retrouvée seule dans une grotte sans issue. J'ai cherché pendant des jours, sans jamais trouver personne ni la moindre sortie. Puis, bien après avoir renoncé, j'ai entendu ma grand-mère m'appeler. La voix s'est faite plus forte et j'ai fini par voir des mains se tendre vers moi. Je les ai saisies et je me suis réveillée dans la salle d'audience. »

Meggy fut interrompue par le signal sonore de la porte ; un gardien entra. « Le temps est écoulé. Mlle Ipred doit regagner sa chambre maintenant. » Se tournant vers Elizabeth, le gardien ajouta : « Veuillez patienter ici ; quelqu'un viendra vous aider à récupérer les affaires que vous avez déposées et à quitter le centre. »

En attendant, Liz prit une note sur son H2 : « Ils ont exploité l'amour immense qu'elle portait à sa grand-mère, sa peur de contracter la maladie de Huntington, sa solitude et des mensonges pour prendre le contrôle total de son esprit et de son corps, et s'en emparer. Il fallait qu'elle y consente d'elle-même. »

L'entretien d'Elizabeth avec Meggy ne dura que quelques heures. Elle pensa qu'une visite à l'hôpital Bellevue pour voir M. Eb Black pourrait lui apporter davantage d'informations sur le phénomène de possession. Elle passa un appel depuis son H2 et apprit que l'homme s'était complètement rétabli après la visite de sa fille et avait pu quitter l'établissement. Comme on refusait de lui communiquer plus de détails sans ordonnance judiciaire, elle abandonna l'idée de se rendre à l'hôpital. Elle contacta DC sur son H2 et lui demanda de recueillir toutes les informations possibles sur un certain M. Eb Black, qui venait de sortir de l'hôpital Bellevue, à New York. Quelques minutes plus tard, il lui communiqua un numéro de téléphone et une adresse. Elle appela l'homme et prit rendez-vous pour le voir immédiatement ; lorsqu'elle lui précisa qu'il s'agissait de sa fille, il accepta.

M. Black vivait à New York et avait fait fortune en tant qu'agent de change. Il habitait un appartement très coûteux, à mi-chemin entre Central Park et la Bourse de New York[29]. Il l'accueillit sur le pas de la porte et Liz déclara : « Je suis l'avocate de votre fille et j'espérais que vous pourriez me fournir des informations utiles pour son procès. » Il répondit aussitôt : « J'imagine que c'est le commandant qui vous a envoyée. »

Sachant que le Commandant dirigeait l'unité Herrenvolk et ne voulant pas mentir, Liz se contenta de sourire sans rien dire.

M. Black poursuivit : « Entrez, je vous prie. » Il la conduisit dans la cuisine et demanda : « Voulez-vous boire quelque chose ? » Liz répondit : « Non, merci » ; il posa alors son café sur la table, en face d'elle, et s'assit. Il ajouta : « Vous savez, ce n'est pas vraiment ma fille, mais elle devait m'aider à me débarrasser du groupe qui suivait M. Blox. Je faisais fortune sur l'île Jarvis jusqu'à ce que cette femme prenne les commandes et commence à suivre M. Blox et sa bande. J'ai financé l'attaque militaire pour reprendre l'île et j'ai perdu une fortune lorsque celle-ci a échoué. Je hais ces gens et j'espérais pouvoir me venger en éliminant Seymour Blox. Quand le Commandant m'a dit quoi faire, je l'ai fait. Je n'étais que le vecteur permettant au maître de rejoindre Mme Ipred. »

« Vous avez accompli votre mission et je suis certaine que le Commandant vous récompensera à l'avenir. » Son appareil H2 émit un bip alors que Liz poursuivait : « J'ai un autre rendez-vous, je dois donc y aller maintenant. Vous m'avez été très utile et je pense que nous pourrons préserver Mme Ipred pour de futures missions. Merci. »

Liz se leva rapidement, quitta la maison et regagna le vaisseau de retour. Elle avait enregistré sa conversation avec M. Black, mais savait qu'elle ne pourrait pas être utilisée au tribunal faute de consentement de sa part. Cependant, elle comprenait désormais que l'avidité, la soif de pouvoir et la haine pouvaient également ouvrir la voie à une possession par un esprit maléfique. Elle se demanda combien de personnes dans la Grande Salle pouvaient être possédées, et comment les tester pour le découvrir. Des murmures d'échec, de doute et de peur commencèrent à s'insinuer dans ses pensées. Elle prononça les mots grecs destinés à chasser les esprits égarés, retrouva la sérénité et s'endormit durant le voyage de retour.

MODIFIER LE CHAPITRE 5[30]

LES MULTIPLES VISAGES DE L'EMOTION

Chapitre 6

Les Réunions

Les dix heures s'étaient écoulées et le « Trio Fantastique » se retrouva à la Monnaie, dans les appartements sécurisés d'Elizabeth. Ils sécurisèrent la pièce en accomplissant le rituel ordonnant à tous les esprits de partir. Liz prit la parole en premier, troublée par ce qu'elle avait découvert.

« J'ai appris que Mme Ipred avait volontairement laissé l'entité qu'il appelait "le Maître" prendre possession de son corps et de son âme. Elle voulait rejoindre sa grand-mère et ne souhaitait pas vivre assez longtemps pour développer la maladie de Huntington. L'organisation Herrenvolk l'a convaincue à coups de mensonges, d'argent et grâce à son pouvoir de contrôle sur autrui. Ils ont retourné contre elle l'amour qu'elle portait à sa grand-mère. Les personnes emplies de haine et désireuses de nuire aux autres acceptent également volontiers d'être possédées. Je n'ai trouvé aucun moyen de déceler une personne contrôlée de cette manière, et je me demande maintenant combien d'individus dans la Grande Salle sont infectés. »

Edmund savait qu'il serait très difficile de repérer une personne possédée volontairement ; il se demandait même si c'était possible. Il avait besoin de plus d'informations et demanda donc à DC : « As-tu découvert quelque chose d'utile dans tes recherches sur la possession ? »

« Ce qui ressortait le plus souvent de mes recherches, c'est qu'il faut d'abord croire à l'existence d'êtres immatériels — communément appelés esprits — pour croire à la possession immatérielle. Si ces êtres existent, ils doivent nécessairement habiter un univers qui leur est propre. La plupart de mes recherches indiquaient que cet univers est appelé le monde métaphysique. Vous êtes tous deux des êtres physiques et vous habitez le monde physique. Ce monde existait avant votre naissance et perdurera après votre disparition. Quant à moi, je suis la projection holographique d'un programme informatique et j'existe dans le monde numérique des programmes. Si l'on détruit mon programme, le monde numérique subsiste. Ma programmation m'amène à penser que nous devons commencer par convaincre le jury, au-delà de tout doute raisonnable, que cet univers spirituel[31] est bien réel. »

Liz et Edmund comprirent tous deux que DC venait d'esquisser la stratégie de défense visant à sauver Mme Ipred de la peine de mort. Avant même qu'Edmund puisse répondre, Liz demanda : « Et ensuite ? »

DC poursuivit : « Pour qu'un esprit puisse pénétrer une personne et en prendre le contrôle, il faut que cette personne possède un élément qui

appartienne également à l'univers spirituel. Il doit s'agir d'une entité qui ne vit pas dans le monde physique, mais qui y est reliée de manière à pouvoir y accomplir des actions. D'après mes recherches, ce que l'on appelle couramment l'âme humaine[32] correspond à cette définition. Ce point devrait constituer la prochaine étape de notre défense. »

Elizabeth comprit aussitôt où son compagnon numérique voulait en venir et ajouta avec empressement : « Nous pourrons alors démontrer comment une entité a joué sur l'amour et la peur pour amener Meggy à céder volontairement son âme à cet esprit maléfique. »

Edmund prit la main de Liz pour l'apaiser. Il la regarda droit dans les yeux et murmura doucement : « Ma rencontre avec Seymour et Ruby m'a convaincu d'une approche essentielle pour notre défense. Nous ne devons jamais oublier d'invoquer l'agapè dans nos arguments. Nous ne qualifierons pas cette entité d'esprit "maléfique", mais plutôt d'esprit "égaré". »

Liz sourit et demanda : « Qu'as-tu appris d'autre lors de ta rencontre avec les Blox ? »

« Ils agissaient comme s'ils ne faisaient qu'un. J'avais presque l'impression de parler à une seule personne, et non à deux. Ils ont très peu évoqué le procès, si ce n'est pour dire que Seymour devrait être appelé à témoigner en dernier pour la défense de Mme Ipred. »

« S'ils n'ont dit que cela, la rencontre a dû être très brève. » « En fait, nous avons discuté pendant plus de quatre heures. Ils m'ont parlé d'un lieu situé à l'autre bout de l'univers physique : une planète dorée dotée de trois lunes. Ruby a expliqué qu'il était impossible de se rendre dans ce monde sur le plan matériel, mais qu'il était possible de communiquer avec les êtres qui y vivaient, sur le plan astral[33]. Ils ont cité le *Timée* de Platon — ou plutôt le commentaire de Proclus à ce sujet — qui écrivait : "L'homme est un petit monde (*mikros cosmos*). Car, tout comme le Tout, il possède à la fois l'esprit et la raison, ainsi qu'un corps à la fois divin et mortel." Seymour a également affirmé que la nature divine de l'homme pouvait commander à son corps mortel, jusque dans le moindre atome. »

Elizabeth fixa son âme sœur et demanda : « Ce contrôle divin expliquait-il comment ils ont disparu de la pièce sécurisée ? »

« Pas exactement, mais j'ai eu droit à un exposé chronologique sur l'évolution. Il en ressortait que l'âme humaine confère aux individus une maîtrise sur le monde physique. Ce processus est très lent et nécessite un millénaire pour engendrer un changement perceptible. »

Liz interrompit de nouveau : « Voulez-vous dire que Seymour et Ruby ont fait un bond dans le processus d'évolution ? Ont-ils connu une forme de saltation biologique[34] ?

« Non. Ils sont restés exactement les mêmes après être entrés dans la salle sécurisée, mais l'isolement total du monde physique leur a permis de se concentrer davantage sur la dimension métaphysique de leur existence. En quelques jours, ils ont réussi à relier leurs pensées et à communiquer dans ce domaine. On pourrait dire qu'ils rêvaient ensemble ou qu'ils partageaient le même rêve. Il ne s'agissait pas d'un saut évolutif, mais d'une concentration intense sur leur nature spirituelle. »

Liz, encore plus déconcertée, demanda : « Comment cela leur a-t-il permis de s'échapper physiquement de la salle sécurisée ? »

Edmund répondit : « Ce n'est pas ce qui s'est passé. Cela a permis autre chose, en revanche : communiquer en rêve avec une présence située dans le monde physique, à l'autre bout de l'univers. J'ai fait ce même rêve une fois. C'est cette entité qui a séparé leurs âmes de leurs corps et leur a permis d'affronter l'esprit malveillant qui contrôlait Mme Ipred. Je crois que c'est le même processus qui a été utilisé pour t'aider à créer DC en rêve. »

Liz observa l'expression intense du visage d'Edmund. Elle savait qu'il était convaincu de l'existence de ces êtres. Lorsqu'elle regarda DC, le double holographique d'Edmund, tous ses doutes s'envolèrent. Le sourire de DC semblait dire : « Il a raison ! » Après un bref silence, Liz finit par demander : « Cela signifie-t-il que nous devrons aussi convaincre le jury qu'il existe des extraterrestres à l'autre bout de l'univers qui nous viennent en aide ? »

Edmund eut un petit rire et répondit : « Il suffit qu'ils acceptent l'idée d'une possession spirituelle pour écarter la peine de mort. Seymour a insisté pour que nous l'appelions à la barre comme dernier témoin, et j'ignore tout de ce qu'il va révéler. »

« Ne devons-nous pas informer l'accusation de la teneur de ses révélations ? »

« Je lui ai posé la même question ; il a répondu qu'il fallait leur dire qu'il était appelé pour apporter des éclaircissements sur l'exorcisme figurant dans la vidéo du procès. Il a précisé que nous devions nous concentrer sur l'accumulation de preuves suffisantes pour étayer l'existence d'esprits, avant de l'appeler à témoigner. »

Liz répondit : « Dans ce cas, mieux vaut nous mettre au travail et voir ce que nous pouvons faire. » DC finit par intervenir dans la discussion en rappelant à Edmund comme à Liz que l'existence d'un univers spirituel constituait sa première

recommandation. Il ajouta alors : « La deuxième étape consisterait peut-être à amener le jury à croire que, si cet univers existe, des entités pourraient également y habiter. Il s'agirait ensuite d'établir que l'âme humaine constitue le lien entre les êtres de ces différents mondes. »

La stratégie globale de l'équipe de défense était désormais définie ; la suite de la phase de communication des éléments de preuve allait donc s'articuler autour de cette ligne directrice. Elle devait aboutir à la présentation de la vidéo montrant l'exorcisme, accompagnée des explications de Seymour sur les images enregistrées. Les jours suivants furent consacrés à recueillir des détails et à identifier des témoins susceptibles de les étayer.

Parallèlement à l'enquête de la défense, la procureure Bobbie Morgen s'affairait elle aussi à élaborer sa stratégie pour remporter le procès. Elle chargea son assistant de constituer trois équipes en donnant les instructions suivantes : « Aiden, je veux que tu formes une équipe chargée de démontrer que la Bible ne peut servir de preuve pour établir une possession spirituelle. Je suis certaine que ce sera leur principal argument de défense ; si nous sommes bien préparés, nous les laisserons l'avancer pour mieux le démolir ensuite. Ensuite, constitue un groupe pour trouver les experts les plus qualifiés capables de prouver que les esprits n'existent pas. Enfin, et c'est le point le plus crucial, nous devons trouver un moyen d'empêcher la présentation de la fin de la première vidéo du procès. Cette vidéo nous est indispensable car elle montre Mme Ipred tentant de faire condamner Seymour à mort en s'appuyant sur de fausses informations. La dernière partie de l'enregistrement montre également ce qu'ils qualifieront d'exorcisme. Il faut absolument faire exclure cette séquence, faute de quoi il sera difficile d'établir la culpabilité au-delà de tout doute raisonnable. »

L'accusation disposait de plus d'une douzaine d'enquêteurs hautement qualifiés travaillant sur le dossier. Bobbie Morgen n'avait jamais perdu un procès et n'avait aucune intention de laisser celui-ci marquer sa première défaite. Elle savait que ce procès serait suivi de près par toutes les figures marquantes du monde juridique. Une victoire renforcerait considérablement sa réputation. Le sommeil se faisait rare à mesure que l'anxiété grandissait et que l'échéance du procès approchait. Au cours de l'une de ses meilleures nuits, alors qu'elle était enfin parvenue à un sommeil profond, ce même rêve vint la troubler. Il était là de nouveau : une planète dorée dotée de trois lunes et d'un quasar brillant au loin dans le ciel, et elle entendit cette même voix douce dire : « Bonjour, Bobbie. »

La phase de communication des éléments de preuve était terminée ; il était temps pour l'accusation et la défense de se réunir et de dévoiler leurs conclusions respectives. Le juge Dayot convoqua une réunion dans une salle sécurisée spéciale, située au sein de la Grande Salle du tribunal. Il ouvrit la séance en

déclarant : « Cette réunion a pour objet la communication des éléments de preuve et la divulgation de la liste des témoins qui seront utilisés lors du procès de Mme Megotis Ipred, accusée de tentative de meurtre sur la personne de M. Seymour E. Blox. Tout ce qui est communiqué ici sera consigné et utilisé par mes soins au cours du procès. Tout élément non révélé lors de cette réunion pourrait être irrecevable au procès. Sont présents pour cette phase de divulgation : la procureure Bobbie Morgen, le procureur adjoint Aiden Dresser, l'avocat de la défense Edmund Howe et son assistante Elizabeth Van Lew. Des questions ? »

En temps normal, il n'y aurait pas eu de questions, mais ce procès sortait de l'ordinaire. Bobbie fixa le juge et leva la main. Dayot lui donna la parole : « Mme Morgen, avez-vous une question ? »

« Oui, Votre Honneur. Puisque vous étiez le juge lors du premier procès et qu'il s'agit de la plus haute instance judiciaire, je suppose que le jury sera également le même que celui du premier procès. »

Dayot répondit : « C'était la condition fixée lors du premier procès ; toutefois, la défense a le droit de choisir un nouveau jury si elle le souhaite. »

Edmund répliqua : « Ce ne sera pas nécessaire. »

Bobbie poursuivit : « Dans ce cas, j'ai besoin d'un document signé par Mme Ipred et son avocat de la défense, stipulant qu'aucun appel ne pourra être interjeté contre le verdict de ce procès en invoquant une partialité du juge ou du jury. »

Le juge comprit sa demande. Un juge et un jury hésiteraient à annuler leur propre verdict rendu lors d'un procès précédent, et cet argument pourrait servir de motif d'appel. Il comprit alors pourquoi beaucoup, dans le milieu juridique, la considéraient comme la meilleure procureure. Il tapota son bureau ainsi qu'un clavier, et un écran holographique apparut. L'écran était placé à l'extrémité de la table afin que chacun puisse voir ce qui y était inscrit. Au bas du document figuraient les noms de Mme Megotis Ipred, d'Edmund Howe et d'Elizabeth Van Lew. À côté de chaque nom se trouvait une case intitulée « Empreinte du pouce ». Dayot se tourna vers Mme Morgen et demanda : « L'empreinte du pouce, le scan de la rétine et un enregistrement vocal prononçant les mots "J'accepte" suffiront-ils ? »

L'assistante du procureur murmura quelque chose à l'oreille de Bobbie, qui répondit : « Veuillez également ajouter "annulation du procès ou toute autre raison justifiant une modification du verdict" après le mot "partialité". »

Les mots furent ajoutés et le juge demanda : « Cela vous convient-il désormais ? »

L'accusation répondit par l'affirmative. Le juge se tourna vers la partie de la table occupée par la défense et déclara : « En prévision des échanges nécessaires entre la défense et Mme Ipred, celle-ci a été transférée dans une salle insonorisée et dépourvue de tout dispositif d'enregistrement, située un peu plus loin dans le couloir. La salle porte le numéro 3B et un garde est posté devant la porte. Je vais prévenir le garde ; il vous laissera entrer pour rencontrer votre cliente. La séance est suspendue pour dix minutes, le temps que vous obteniez l'accord de votre cliente. » Après avoir appuyé sur une touche de son appareil portatif pour arrêter l'enregistrement, Dayot se leva et quitta la pièce pour regagner son bureau privé, situé tout près. Edmund et Liz lui emboîtèrent le pas et se rendirent dans la salle 3B pour discuter de cette nouvelle exigence avec leur client, tandis que l'équipe de l'accusation restait sur place pour passer en revue ses notes et envisager la suite des opérations.

En entrant dans son bureau, le juge Dayot trouva Minerva — sa chef de la sécurité et âme sœur — qui l'attendait. Elle se leva de son siège et demanda : « Quelque chose ne va pas, Gevin ? Tu es déjà de retour. »

Il comprit qu'elle s'inquiétait, car elle ne l'appelait par son prénom que lorsqu'elle était préoccupée.

« Non, Mini, la procureure voulait simplement poser quelques conditions supplémentaires avant d'entamer la communication des pièces. Nous avons dû faire une pause de dix minutes pour que la défense puisse obtenir l'accord de sa cliente. »

Il lui exposa les détails et elle répondit : « Je t'avais dit qu'elle était coriace. Tu devras rester sur tes gardes pour ce procès, mais je suppose qu'il vaut mieux prévenir une injustice. »

Pendant ce temps, Edmund et Liz expliquaient à Mme Ipred la nouvelle condition et la raison pour laquelle elle devait l'accepter. Elle fit remarquer : « Je sais que je ne voudrais pas remettre en cause un verdict que j'ai moi-même prononcé lors d'un procès précédent. Peut-être devrions-nous changer de juge et de jury. »

Edmund prit la main de Mme Ipred et dit avec compassion : « Meggy, ces gens ont vu l'esprit te quitter lors du procès précédent. Un nouveau jury ne verrait ces faits que sur un enregistrement, et l'accusation pourrait tenter de leur faire croire qu'il a été modifié ou qu'il contient une erreur. Nous devons faire appel aux personnes qui ont vu la scène de leurs propres yeux. Elles croiront que tu n'étais pas maîtresse de tes actes en raison d'une possession spirituelle. »

Elle plongea son regard dans celui d'Edmund et comprit qu'il avait raison. Elle sentait l'amour de la vérité passer de sa main à son cœur. Elle répondit : « D'accord, où dois-je signer ? »

Tout le monde était de retour autour de la table ; le juge Dayot utilisa son appareil H2 pour relancer l'enregistrement et déclara : « La séance est rouverte pour la communication des éléments de preuve et la présentation des témoins qui seront utilisés lors du procès de Mme Megotis Ipred. Une clause supplémentaire, destinée à éviter toute modification du verdict due à un parti pris, a été ajoutée et acceptée par toutes les personnes présentes. L'accusation peut maintenant présenter les éléments de preuve et la liste des témoins. »

Le procureur Morgen a commencé en ces termes : « Puisque la défense compte invoquer la possession spirituelle pour démontrer l'innocence de Mme Ipred, j'ai préparé une liste de témoins destinés à contester et à réfuter toute allégation de ce genre. J'ai même inclus dans cette liste un document rédigé il y a des siècles par Joel Manuel Hoffman[35], qui démontre que l'on ne peut se fier, pas même à la Bible chrétienne. »

Elle appuya ensuite sur une partie de son H2, et une liste de témoins ainsi que de documents religieux apparut sur l'affichage holographique. La liste des témoins comportait plus d'une douzaine de noms, accompagnés de références particulièrement impressionnantes. La liste des documents était encore plus longue et recensait les textes fondateurs de la quasi-totalité des grandes religions. Après une brève pause pour examiner la liste, Dayot déclara :

« Je crois avoir déjà précisé que les références religieuses ne seraient pas admises. Toutefois, la définition du terme "religieux" étant sujette à interprétation, je vous autorise à choisir trois témoins et deux manuscrits parmi ceux figurant sur votre liste. Dans le cas contraire, l'examen de cette liste prendrait trop de temps à la défense, et je ne l'accepterais pas. »

Bobbie prit son H2 et modifia rapidement la liste pour se conformer aux exigences du juge. Son document n'était pas strictement religieux, mais elle était convaincue qu'il s'agissait du manuscrit le plus important dont elle aurait besoin pour gagner son procès. Intitulé simplement MÉTHODE SCIENTIFIQUE[36], il recensait toutes les méthodes connues pour démontrer des théorèmes dans le monde actuel. Son deuxième document était l'enregistrement vidéo du premier procès. Le premier témoin qu'elle y inscrivit était le recteur du système éducatif multicampus qui avait élaboré le manuscrit sur la méthode scientifique. Son deuxième témoin était un expert reconnu des procédures judiciaires, et son troisième témoin, un autre expert réputé en enregistrements vidéo. Dayot prit quelques minutes pour étudier la liste, puis se tourna vers la défense et demanda :

« Avez-vous des objections concernant cette liste ? »

Edmund et Liz avaient échangé des notes pendant que le juge examinait la liste. Edmund répondit simplement : « Non. » Dayot poursuivit : « L'accusation a-t-elle autre chose à présenter pour ce procès ? »

« Pas pour le moment, Votre Honneur. »

« Très bien, la défense peut maintenant soumettre sa liste de témoins et de documents pour le procès. »

Edmund appuya sur une zone de son H2 ; l'écran afficha alors quatre témoins et quatre documents. Le premier document était un dossier médical concernant Mme Ipred, établi avant le procès dans le but de nuire à M. Blox. Le premier témoin était le médecin responsable de ce rapport médical. Le second document était un dossier médical datant d'à peine une semaine. Le second témoin était le médecin ayant effectué ces examens. Le témoin suivant était Amy Pink, une infirmière de l'hôpital Bellevue qui s'occupait de M. Eb Black à l'époque où Mme Ipred s'était présentée comme sa fille pour lui rendre visite. Le troisième document était un enregistrement de cette visite. Le quatrième témoin était M. Seymour Blox, appelé à la barre pour expliquer sa disparition de la pièce sécurisée. Le quatrième et dernier document était l'enregistrement montrant que la pièce était vide lorsqu'elle fut finalement ouverte. Avant que le juge ne puisse examiner la liste, Bobbie s'écria : « Je m'y oppose ! »

Dayot demanda : « Pour quel motif ? »

« Tout d'abord, je ne vois pas la pertinence de rapports médicaux antérieurs et postérieurs au crime si l'objectif est de prouver une possession spirituelle. Ces rapports ne présenteront certainement aucune différence, et nous perdrons notre temps. De plus, la disparition de Seymour après l'annonce du verdict ne semble pas pertinente quant à la motivation de Mme Ipred à commettre un meurtre. »

Dayot répondit : « La pertinence sera établie au cours de la procédure. Votre objection est rejetée. Vous disposez de trois jours pour convoquer ces témoins et les interroger avant le procès ; toutefois, ils ont le droit légal de refuser de vous parler. L'ensemble des documents de la défense va vous être remis dès maintenant. » Bobbie grogna de frustration mais, ne voulant pas contrarier le juge, elle s'assit en fronçant les sourcils. Dayot poursuivit : « La défense a-t-elle autre chose à présenter pour le procès ? »

Edmund ajouta : « Oui, Votre Honneur. Il se peut que nous devions appeler la prévenue à la barre à un moment ou à un autre du procès. »

Dayot vit l'air renfrogné de Bobbie faire place à un large sourire alors qu'elle répondait : « Vous permettrez ainsi à l'accusation de procéder à un contre-interrogatoire et d'ouvrir de nouvelles pistes de discussion. L'une ou l'autre des parties a-t-elle autre chose à présenter pour le procès ? »

Tout le monde répondit par la négative et la réunion prit fin. De retour dans son bureau, Dayot trouva Minerva qui l'attendait. Il dit : « Je ne sais vraiment pas ce qui va se passer. Bobbie Morgen semblait très en colère jusqu'à ce que la défense évoque la possibilité de faire témoigner Mme Ipred. C'est alors qu'elle a affiché ce sourire satisfait de celle qui a réussi son coup. Je sais qu'elle a déjà anéanti d'autres personnes par le passé en se servant de leurs propres paroles. »

Modifier le Chapitre 6[37]

Edmund songe au rêve qu'il a partagé avec Seymour.

Chapitre 7

Le procès commence

La procureure Bobbie Morgen tenta d'interroger tous les témoins d'Edmunds, mais se heurta au refus du personnel médical. Le seul disposé à coopérer était Seymour Blox. Cela n'avait rien d'étonnant, puisque Mme Ipred était jugée pour avoir tenté d'utiliser le système judiciaire afin d'assassiner M. Blox. L'entretien se révéla toutefois révélateur : Seymour lui confia qu'il croyait en l'innocence de l'accusée et qu'elle était, selon lui, réellement possédée par un esprit. Cela ne semblait pas poser problème, puisqu'il était maintenu en détention dans la cellule sécurisée jusqu'à la fin du procès. En revanche, le fait qu'il dût témoigner au sujet de sa mystérieuse disparition durant sa détention constituait une difficulté ; elle demanda donc : « Pouvez-vous expliquer pourquoi les enregistrements de la cellule sécurisée où vous et votre épouse étiez détenus ne montrent personne dans la pièce à l'issue du procès qui vous visait ? »

« Comptez-vous faire appel à un expert pour commenter ces enregistrements et apporter une explication ? »

Elle répondit : « Oui. »

« Dans ce cas, attendons peut-être d'entendre ce que votre témoin aura à dire. Je ne suis pas qualifié pour expliquer de tels enregistrements ; je risquerais même de nuire à votre dossier en donnant l'impression d'être partial ou d'avoir des préjugés. »

Bobbie acquiesça et conclut l'entretien en ces termes : « Merci de m'avoir reçue et d'avoir répondu à mes questions. Le procès débutera bientôt ; nous nous reverrons donc à ce moment-là. Je ferai tout mon possible pour que justice soit rendue. »

Seymour répondit : « Je vous crois, et je vous remercie pour votre travail. »

Bobbie ressortit troublée de cet entretien, car Seymour avait affirmé croire en l'innocence de Mme Ipred. Ce seul élément pouvait suffire à susciter un doute raisonnable et à conduire à une impasse du jury. Sachant qu'elle ne pouvait empêcher la victime de témoigner, elle regretta pour la première fois d'avoir accepté de mener l'accusation. Ce dossier qui s'annonçait comme une victoire éclatante et un triomphe personnel menaçait désormais de devenir sa première défaite, lors d'un procès qui serait retransmis et suivi dans le monde entier. Le sommeil tarda à venir, mais lorsqu'il finit par l'emporter, il s'accompagna du rêve récurrent d'une galaxie abritant un pulsar et une planète dotée de trois lunes. Cette fois, une voix douce la réveilla en murmurant : « Tu deviendras une légende. » Bobbie se redressa brusquement et ouvrit les yeux. La pièce était faiblement éclairée par un mur diffusant une douce lumière bleue propice au sommeil. Elle ordonna aussitôt : « Lumière du jour. » L’ordinateur de la maison s’exécuta, et la luminosité de la pièce passa

instantanément à celle d'un midi par temps clair. Elle était seule, mais la vision et la voix demeuraient gravées dans sa mémoire. Cette expérience avait, on ne sait comment, dissipé sa peur de perdre le procès pour la remplacer par une confiance nouvelle. En se rallongeant et en murmurant « Rétablir le clair de lune », elle sombra dans un sommeil sans rêves pour le reste de la soirée.

Le lendemain matin, tout le monde se réunit dans la salle d'audience, à l'exception du juge. Les gradins étaient bondés et les bancs réservés à la presse étaient pris d'assaut. Le brouhaha de l'assistance atteignit son paroxysme lorsque l'huissier annonça : « Veuillez vous lever. » Tout le monde se leva, et le silence s'installa. Une ouverture apparut dans le mur derrière le siège du juge, entre deux androïdes postés au garde-à-vous[38]. Le juge Dayot, vêtu de sa robe noire, fit son entrée. Il gagna son siège, s'y installa et invita l'assistance à en faire autant. Il fallut quelques instants pour rétablir le calme ; Dayot présenta ensuite le jury, désormais visible du public, sans plus aucun mur pour le dissimuler. Il expliqua l'accord signé par l'accusée prévoyant le recours à ce jury, puis se tourna vers l'assistance et déclara : « Bonjour à tous. Bienvenue au procès de Mme Megotis Ipred. Je suis le juge Gevin Dayot. Ce procès a pour objet de déterminer si une condition fixée lors d'une précédente audience doit être appliquée. »

Après avoir présenté les principaux avocats, il déclara : « Les avocats vont maintenant vous donner un aperçu de ce que, selon eux, les éléments de preuve révéleront. N'oubliez pas que leurs propos ne constituent pas des preuves en soi ; celles-ci proviendront des témoins et des documents présentés. L'accusation peut maintenant prononcer sa déclaration liminaire. »

La procureure Bobbie Morgen se leva et se tourna vers les caméras situées dans la salle. Elle affichait une allure très soignée, vêtue d'un tailleur ajusté qui renforçait son image de professionnalisme. La caméra de la salle d'audience permettait au juge et aux jurés de la voir distinctement sur un grand écran holographique placé derrière le public. Sans laisser transparaître la moindre émotion, mais d'un ton assuré, elle déclara : « Cette affaire porte sur une trahison envers notre système judiciaire. Lors d'un procès précédent, Mme Megotis Ipred a tenté d'utiliser ses compétences juridiques et cette même salle d'audience pour assassiner M. Seymour Blox. »

Un tumulte éclata aussitôt dans les tribunes. Le mur invisible séparant les tribunes de la salle d'audience se solidifia, bloquant toute visibilité et tout accès. Du côté des spectateurs, un grand écran montrait le juge frappant deux fois son maillet sur le socle amplificateur — produisant un son plus puissant que le tonnerre — avant de déclarer, un regard furieux : « Ce sera mon unique avertissement ! Vous n'êtes plus en démocratie. En pénétrant dans cette salle, vous êtes entrés dans une monarchie absolue[39] dont je suis le roi. Mes ordres seront exécutés par mon armée de policiers et d'androïdes chargés du maintien de l'ordre. Si un visiteur interrompt

à nouveau les débats, ce mur restera en place jusqu'à la fin du procès. Toute personne présente dans ces tribunes devra s'acquitter d'une amende de mille dollars ou sera placée en cellule pour trois jours. »

Sur l'écran du mur de séparation, les personnes présentes dans la tribune ne voyaient que le juge et les deux androïdes postés derrière lui, armes laser braquées. De l'autre côté de la barrière, on pouvait voir toute la tribune sur un moniteur surplombant le mur. Dayot se tourna vers les journalistes et poursuivit : « Si vous avez amené des amis pour enrichir le reportage de vos chaînes, veillez à ce qu'ils restent silencieux. Toute personne présente dans cette tribune est désormais soumise à cette loi. C'est le seul avertissement que vous recevrez. Si vous ne pouvez pas vous y conformer, je vous conseille de partir dès maintenant. Je vous laisse trois minutes ; passé ce délai, les issues seront verrouillées et le mur de séparation retiré. N'oubliez pas : si une seule personne sème le trouble, vous en paierez tous le prix ! »

Le visage du juge disparut, laissant place à un grand compte à rebours numérique de trois minutes. Un journaliste célèbre se leva devant son caméraman et déclara d'une voix forte : « Que ceux qui sont venus pour perturber l'audience partent immédiatement. Si vous avez du mal à garder le silence, sortez sans attendre. »

Près de dix pour cent des spectateurs quittèrent la salle. Le silence qui s'ensuivit fut saisissant. Assise à sa table, la procureure Bobbie Morgen observait cet exode en pensant : « Des agitateurs payés, probablement par les médias pour rendre la diffusion plus spectaculaire. Ce juge sait ce qu'il fait. Je crois qu'il m'a choisie parce qu'il veut obtenir un verdict de culpabilité ; je ferais donc mieux de ne pas le décevoir. »

Cet instant précis marqua un tournant dans les annales judiciaires. Le juge Gevin Dayot hérita du surnom de « Roi » et une nouvelle loi, baptisée « Loi de l'avertissement unique en tribune », fut promulguée. Toutes les juridictions supérieures modifièrent leur fonctionnement, et les perturbations en salle d'audience disparurent totalement. Les trois minutes s'écoulèrent et le mur de séparation se volatilisa. Les visages dans la tribune reflétaient la peur ; ils ressemblaient à une foule face à un peloton d'exécution. Ils ne regardaient pas le juge ; tous les yeux étaient braqués sur les androïdes militaires, leurs lasers pointés et leurs scanners balayant la foule. Dayot se tourna vers les gardes du corps et ordonna : « Rompez. » Les armes furent abaissées ; les robots reculèrent et se mirent au garde-à-vous. La peur intense qui étreignait l'assistance s'estompa lorsque le juge se tourna vers le procureur et annonça : « L'accusation peut maintenant procéder. »

Mme Morgen se leva mais ne se tourna pas vers les médias. Elle savait ce que ce juge attendait, et elle ne cherchait plus à faire avancer sa carrière. Elle relégua aux oubliettes de sa mémoire la déclaration liminaire qu'elle avait apprise par cœur. Face au jury, elle déclara : « Comme je l'ai déjà dit, cette affaire concerne la trahison de tous les systèmes judiciaires existants. Vous avez tous vu de vos propres yeux et

entendu de vos propres oreilles ce que Mme Megotis Ipred a tenté de faire. Son détournement du système judiciaire était si flagrant qu'il ne vous a fallu que quelques minutes pour déclarer M. Blox innocent et l'accuser, elle, de tentative de meurtre. N'oubliez jamais : c'est elle qui a fixé les conditions de la peine encourue par quiconque serait reconnu coupable lors de ce procès. Vous l'avez reconnue coupable, et voilà qu'elle veut maintenant modifier ces conditions. »

Se tournant vers l'accusée, elle la pointa du doigt et poursuivit : « Cette femme est extrêmement rusée, et l'accusation vous démontrera, hors de tout doute raisonnable, qu'elle a planifié le meurtre de M. Seymour E. Blox en s'appuyant sur des mensonges et de faux témoignages. »

Se tournant à nouveau vers le jury, le visage empreint de colère, elle s'exclama : « Et elle voulait faire de vous les complices de son crime. Oui ! Elle tentait de faire de ce tribunal son bourreau. »

Après une pause destinée à laisser ces derniers mots s'imprimer dans tous les esprits, elle but une gorgée d'eau, s'approcha calmement du jury et déclara : « La défense va maintenant tenter de vous faire croire qu'elle était possédée par un esprit maléfique et qu'elle ne maîtrisait pas ses actes lors de ce crime odieux. Ils iront jusqu'à utiliser la vidéo de cet événement sinistre pour essayer de vous convaincre d'une quelconque possession spirituelle. Ne vous laissez pas influencer par des tours de passe-passe ou des numéros de cirque pyrotechniques. Nous ferons appel à des experts en méthode scientifique pour vous démontrer que la possession spirituelle n'existe pas. Nous vous révélerons la vérité sur ce qui s'est réellement passé lors de ce procès. Les faits prouveront que Mme Megotis Ipred avait le plein contrôle de la situation et a tenté de se servir de vous pour commettre un meurtre. » Bobbie fit volte-face et regagna sa chaise alors qu’un léger murmure commençait à monter de la salle. Dayot fixa l’assistance et leva son maillet. Un silence absolu retomba aussitôt. Après avoir reposé délicatement son maillet, il se tourna vers l’accusé et déclara : « La défense peut présenter sa déclaration liminaire. »

Edmund se leva et dit doucement : « Merci, Votre Honneur. » Il ne regarda jamais le public ni les caméras qui retransmettaient ses paroles à la majeure partie de l'humanité. Face au jury, il déclara calmement : « Je sais que vous étiez tous présents et que vous avez assisté à la tentative d'exécution de M. Blox. Le tribunal vous a également informés que votre verdict de culpabilité et la sentence seraient irréversibles et qu'aucun appel ne serait possible. Cette condition visait M. Blox, qui était l'accusé lors de ce procès. Puisque vous avez déclaré M. Blox innocent de tous les chefs d'accusation, cette condition ne devrait plus être valable. »

Edmund fit une pause pour laisser le jury réfléchir à ce qui venait d'être exposé. Il se tourna vers la table de la défense, saisit quelques feuilles de papier et revint faire face au jury pour poursuivre : « C'est alors que ces mots ont été prononcés par celle qui semblait être Mme Ipred. » Brandissant l'une des feuilles, il lut : « En

raison de son immense pouvoir de tout contrôler, nous ne devons jamais laisser M. Blox sortir de la pièce sécurisée où il est actuellement détenu. Au contraire, nous devons couper son alimentation en oxygène et injecter rapidement un gaz mortel pour éliminer cette menace pesant sur l'univers dans lequel nous vivons. »

Edmund abaissa le papier et, esquissant un léger sourire, déclara : « Je conviens que c'est une façon très explicite de réclamer la peine de mort, mais combien de procureurs ont requis la peine capitale ? Je ne crois pas qu'aucun d'entre eux ait jamais été accusé de tentative de meurtre. Pourtant, eux aussi utilisaient le système judiciaire pour obtenir la mort d'un être humain. Je sais qu'au cœur de l'action, vous avez tous convenu qu'elle tentait de tuer notre estimé collègue, M. Blox ; mais à présent, vous devez réexaminer attentivement le verdict de ce procès. » Brandissant une autre feuille, il lut : « Il a été décidé à l'unanimité par les jurés du procès de Seymour E. Blox, à la date de cet enregistrement, que les charges sont abandonnées et se sont révélées infondées. M. Blox doit être immédiatement libéré de la salle sécurisée et des excuses officielles doivent lui être présentées pour les désagréments subis. Nous, le jury, estimons également que l'accusation est coupable de tentative de meurtre sur la personne de M. Seymour E. Blox et qu'elle doit être incarcérée et rapidement traduite en justice pour ce crime. »

Edmund abaissa le document sans achever la lecture du verdict et, fixant le jury, répéta d'une voix ferme mais calme : « L'accusation coupable de tentative de meurtre ? Je sais bien que c'est l'impression qui se dégageait de ce procès, mais les mots ne tuent pas, et une demande de peine capitale formulée en termes très explicites ne saurait justifier que l'on traduise un procureur en justice. »

L'expression des visages des jurés suffisait à clore le procès sans autre forme de procès. Bobbie Morgen froissa involontairement la feuille de papier sous sa main ; à voir sa grimace de douleur, on aurait pu croire qu'elle venait d'être poignardée ou touchée par une balle. Edmund jeta un coup d'œil au juge Dayot, assis la bouche bée, qui se demandait : « Comment ai-je pu laisser les choses aller aussi loin ? » Le visage grave, Edmund se tourna vers les millions de téléspectateurs qui suivaient la retransmission des caméras installées dans la salle d'audience. Le silence était si dense qu'un simple murmure aurait suffi pour se faire entendre, mais il poursuivit d'une voix douce et empreinte de tendresse.

« Alors, pourquoi sommes-nous tous ici ? »

Après une pause destinée à souligner sa question, et quelques pas en direction des caméras, il reprit d'un ton bien plus ferme et d'un air très sérieux : « Nous sommes ici parce que l'accusation a parfaitement raison. Cette affaire est celle d'une trahison envers tous les systèmes judiciaires existants. L'entité qui avait pris possession du corps de Mme Ipred n'était pas un procureur ; elle cherchait bel et bien à tuer M. Blox. Certes, nous ne pouvons pas contraindre cet esprit à comparaître dans notre monde, mais nous pouvons le juger pour cette tentative d'assassinat. Puisque la

procureure Bobbie Morgen va tenter de prouver qu'il n'y a pas eu possession, on pourrait dire qu'elle agit désormais comme l'avocate de la défense de cet esprit. Le juge Dayot a choisi cette procureure parce qu'elle est la meilleure et qu'elle n'a jamais perdu un procès. Nous ne pouvons pas communiquer avec son client, mais vous devez reconnaître que ce tribunal lui a assuré la meilleure défense possible. »

Edmund prit un verre d'eau sur sa table. Il en but quelques gorgées, s'accordant ainsi un moment pour laisser chacun méditer sur le renversement total des rôles entre la défense et l'accusation. Il jeta un regard à Liz, qui lui adressa un sourire éloquent — un sourire qui disait « Je t'aime » — puis il reposa le verre. Un murmure commençait à enfler dans la salle, mais le juge Dayot, semblant en état de transe, ne prêtait aucune attention à ce tumulte. Le silence revint lorsque Edmund se tourna vers le jury et déclara d'une voix douce : « Vous devrez, une fois de plus, rendre un verdict concernant un accusé qui ne sera pas présent. Plus encore, il vous faudra établir l'existence même de cet accusé. Cela nécessitera un examen approfondi de la vie de Mme Ipred, jusqu'à l'épisode de possession spirituelle. Elle ne se prévaudra pas du droit au silence ; au contraire, elle livrera des informations révélant son implication dans des crimes, s'exposant ainsi à des poursuites pénales[40]. Ne vous focalisez pas sur ces crimes : ils ne vous sont exposés que pour vous faire comprendre comment un esprit peut prendre possession de votre âme. Gardez toujours à l'esprit que le véritable coupable, dans ce procès, est un esprit qui a pénétré notre monde par le corps de Mme Ipred et a tenté de tuer M. Blox. »

Edmund retourna s'asseoir près de Liz, et le murmure de la tribune reprit. Dayot sortit de sa torpeur et fixa la tribune du regard. Il n'eut pas besoin de lever son maillet : ce seul coup d'œil fit taire la foule instantanément. Il but une gorgée d'eau, marqua une pause de quelques secondes et déclara : « Eh bien, c'est une première pour moi. Je n'ai jamais vu une déclaration liminaire bouleverser un procès à ce point, comme vient de le faire Maître Edmund Howe. Mais je dois reconnaître que tout ce qu'il a dit — à savoir que Mme Ipred est jugée pour avoir réclamé la peine de mort — était exact. Un instant, j'ai cru qu'il allait simplement me demander de prononcer un non-lieu pur et simple. Puis, il a expliqué en détail la raison de notre présence ici. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de procès nécessitant d'abord d'établir l'existence même de l'accusée... une accusée venue d'un autre cosmos pour prendre le contrôle d'un procureur et tenter de commettre un meurtre. J'ai été très tenté de mettre un terme à la procédure sur-le-champ, mais certains éléments du premier procès restaient inexpliqués. Je vais donc laisser le procès suivre son cours, comme l'a suggéré Maître Howe. »

Il se tourna vers les caméras de la tribune et poursuivit :

« Je sais que les médias souhaitent informer le monde entier de cet événement historique ; nous allons donc faire une pause et reprendre l'audience à treize heures. »

En tapotant doucement le boîtier de commande avec son maillet, il déclencha un son évoquant une porte qui se ferme et un verrou qui s'enclenche. Le brouhaha de la tribune était si intense que Dayot appuya sur un bouton de son bureau pour faire apparaître la paroi antibruit. Depuis la tribune, on ne voyait plus que l'horloge numérique égrenant le temps restant avant la reprise de l'audience. Les journalistes présents s'affairaient à élaborer leurs propres versions des événements à venir, tandis que, dans leur dos, l'horloge continuait d'égrener les secondes.

Modifier le Chapitre 7 [41]

Marteau de la Justice et Loi Unique.

Chapitre 8
Le Professeur

La procureure Bobbie Morgen n'était guère ravie de son nouveau rôle d'avocate de la défense pour une créature mystique. Elle demanda à son assistant, Aiden, d'organiser rapidement une réunion afin d'envisager son retrait de ce procès. Il marqua une pause avant de répondre : « Pourquoi ? Même votre adversaire a reconnu que vous étiez la meilleure procureure et que vous n'aviez jamais perdu un seul procès. Ce procès bénéficie d'une couverture médiatique sans précédent. Nous sommes prêts à démontrer que ces esprits n'existent pas. Si vous refusez de poursuivre, vous passerez pour quelqu'un de mal préparé et de faible. S'il vous plaît, lançons-nous ! Faisons de vous la meilleure avocate de la défense lors d'un procès historique qui entrera au Panthéon des avocats[42] »

Elle fixa Aiden du regard et réalisa qu'il avait raison. Qu'elle gagne ou qu'elle perde, son nom resterait dans les mémoires. Elle se souvint de la voix entendue en rêve : « Tu deviendras une légende. » Elle répondit : « Tu as raison. Nous devons prouver que cet esprit n'existe pas ; à vrai dire, je suis moi-même convaincue qu'il n'existe pas. Nous sommes prêts, alors allons-y. »

Pendant la pause, Edmund et Liz s'entretinrent avec Oma. Ils s'inquiétaient de la présence possible, dans la salle d'audience, d'esprits malintentionnés susceptibles de manipuler le jury. S'ils tentaient de convaincre l'assistance de les chasser, cela pourrait passer pour une manœuvre destinée à prouver leur existence. Sachant qu'Oma reconnaissait l'existence de ces esprits et qu'elle était réputée pour sa grande sagesse, ils lui demandèrent si elle avait une solution. Fidèle à sa méthode socratique, elle répondit par une question : « Lorsque l'on vous a demandé pour la première fois de prononcer les mots grecs "Βγείτε δαίμονες" pour faire partir les esprits, qu'avez-vous pensé ? »

Edmund répondit : « Je trouvais cela ridicule, mais je l'ai fait quand même pour vous faire plaisir. » « Alors, faites-les les prononcer pour démontrer qu'il ne se passera rien. Cela leur fera plaisir et fera également partir les esprits. »

Liz approuva l'idée, et ils quittèrent Oma pour regagner la salle d'audience. Lorsque Dayot annonça la pause, il retourna dans son cabinet où Minerva l'attendait. Elle avait suivi les débats sur l'écran privé du juge et, en tant que responsable de la sécurité de la Grande Salle, elle avait de nombreuses questions. Dayot entra dans son bureau, ferma la porte et enclencha le verrou. Sans même dire bonjour, il s'approcha du bureau et saisit un code sur le clavier numérique. Se tournant vers son âme sœur, il déclara : « Tous les appareils d'enregistrement sont désactivés, nous pouvons donc parler librement. Je savais qu'Edmund était brillant,

mais je ne m'attendais pas à un tel bouleversement du déroulement du procès. J'ai l'impression d'avoir perdu le contrôle de toute l'affaire. »

Elle sourit et, d'une voix douce, apporta un soutien réconfortant à son mari en lui disant : « Alors, prenez les choses en main. »

« Que suggérez-vous ? »

« Recommencez le procès. Vous devez donner un nom à l'accusé. Vous ne pouvez pas continuer à désigner l'accusé comme "l'esprit" alors que la défense doit prouver que les esprits n'existent pas. Ce nom ne doit pas être genré ; on ne peut donc utiliser ni "Monsieur" ni "Mademoiselle". Il doit également être accepté par toutes les nations connues qui suivent le déroulement du procès. »

Comme beaucoup d'épouses qui, dans l'ombre, savent soutenir le travail de leur conjoint, Minerva l'aida à évacuer sa frustration et lui indiqua la marche à suivre pour son retour dans la salle d'audience. Ils consacrèrent toute la pause à préparer le juge à reprendre les commandes et à entamer un nouveau procès.

Tout le monde avait regagné sa place lorsque l'horloge murale afficha six zéros. L'huissier demanda à l'assistance de se lever et annonça l'entrée du juge. Le mur disparut alors que Dayot rejoignait son bureau ; il s'assit et déclara : « Je vous en prie, veuillez vous asseoir. »

Après une brève pause pour ajuster sa chaise et sa robe, Dayot se tourna vers la caméra du tribunal et poursuivit : « L'accusé de ce procès n'étant pas présent et n'ayant pas été clairement identifié, j'ai apporté quelques modifications qui vont être consignées dès maintenant. L'accusé ne sera plus désigné sous le nom de "l'esprit", mais portera le prénom générique de Sami. Pas "Samie" (orthographié avec un "i" et un "e"), qui pourrait être féminin, ni "Sammy" (avec un "m" et un "y"), qui pourrait connoter le masculin. Le prénom de l'accusé sera "S. A. M. I.", un prénom neutre. Son nom de famille sera Nata, d'après l'organisation présente ici, dans la Grande Salle, qui communique avec toutes les nations connues. Alors que l'alliance militaire NATO[43] ne comptait que 32 pays membres souverains, la NATA — l'Alliance Nationale pour Tous (*National Alliance To All*) — a été créée pour reconnaître les 193 nations connues. Par conséquent, l'accusé, Sami Nata, n'a pas de genre et ne représente aucune nation en particulier — ou, si l'on veut, il représente toutes les nations connues. »

« Puisque les rôles des avocats ont été inversés pour ce procès, je vais également inverser la procédure habituelle : au lieu que l'accusation présente ses éléments en premier, c'est la défense qui commencera par exposer ses preuves et faire entendre ses témoins. Cette mesure s'impose car la défense s'apprête à démontrer que l'accusé n'existe même pas. »

Cette déclaration suscita un léger murmure dans le public, aussitôt étouffé lorsque Dayot reprit la parole : « Puisqu'il s'agit d'un nouveau procès, que l'on prenne acte du fait que le public vient de recevoir mon unique avertissement ! Vous êtes désormais sous mon autorité absolue ; toute interruption de la part d'un visiteur vaudra à chaque personne présente dans cette salle une amende de mille dollars ou trois jours de prison. »

Le silence devint alors total ; chacun comprit que le juge Gevin Dayot maîtrisait parfaitement la situation. Pour marquer davantage le début de ce nouveau procès, il ajouta : « Ceux qui ne peuvent se plier à cette règle de l'avertissement unique ont cinq minutes pour quitter la salle dès maintenant. Les portes seront ensuite verrouillées et la procédure débutera. »

Seules deux personnes sortirent ; elles appartenaient toutes deux au groupe de journalistes présents dans la salle. Conscientes que le silence était si pesant qu'elles ne pourraient même pas chuchoter leurs commentaires en cours d'audience, elles préférèrent partir. Pendant qu'elles quittaient les lieux, Dayot poursuivit :

« Bonjour à tous. Bienvenue au procès de Sami Nata. Je suis le juge Gevin Dayot. L'objet de ce procès est de déterminer si l'accusé, Sami Nata, a pris le contrôle de l'accusation lors d'un précédent procès et a tenté de tuer M. Seymour Blox. Compte tenu du caractère inhabituel de cette procédure, je vous rappelle que les propos tenus lors des déclarations liminaires ne doivent pas être considérés comme des faits établis. Seules les preuves et les dépositions des témoins, une fois leur véracité confirmée, devront déterminer le verdict. »

Le silence fut rompu par le bruit des portes de la salle que l'on fermait et verrouillait. Dayot se tourna vers Bobbie Morgen et déclara : « La défense peut maintenant présenter sa déclaration liminaire. »

Bobbie se leva lentement, se tourna vers les caméras dans la salle et, un large sourire aux lèvres, déclara : « C’est la première fois que je ne rencontre pas mon client et que je n’ai absolument aucun contact avec l’accusé, Sami Nata. Et maintenant, je suis censée défendre Sami ? Je ne sais même pas où envoyer ma facture. »

Quelques rires étouffés dans la salle s’éteignirent aussitôt lorsque Dayot lança un regard sévère et saisit son maillet. Se tournant vers le jury, Bobbie poursuivit :

« Je tiens simplement à vous rappeler que vous devez d’abord croire, sans l’ombre d’un doute, que ce Sami Nata existe. Vous devez également croire, sans l’ombre d’un doute, que l’accusé, Sami Nata, a pris possession du corps et de l’âme de Mme Ipred pour tenter de tuer M. Seymour Blox. Ensuite, il vous faudra

proposer une sanction pour Sami Nata. Je vous présenterai des faits pour vous montrer une alternative à cette invention et un moyen de revenir à la réalité. Merci. »

Alors qu'elle regagnait sa table, Dayot dit : « Merci, Maître Morgen. L'accusation peut maintenant présenter sa déclaration liminaire. »

Edmund se leva rapidement sans regarder le public. Il se tourna aussitôt vers le jury et commença à parler d'un ton convaincant tout en s'avançant vers eux.

« La réalité. Qu'est-ce qui est réel ? Lorsqu'un hypnotiseur pousse quelqu'un à faire des choses insensées, s'agit-il d'une simple mise en scène ? Une personne peut-elle être amenée à agir selon les suggestions d'autrui sans en garder le moindre souvenir par la suite ? Je ne prétends pas que Mme Ipred a été hypnotisée par l'accusé, Sami Nata. Une personne dans cet état semblerait être en transe, en attente de suggestions. Ce que je compte vous démontrer, c'est que Mme Ipred avait cédé la possession totale de son être physique à Sami Nata. Oui, elle a volontairement abandonné tout contrôle sur elle-même au profit de l'accusé. Je pense que nous pourrons vous démontrer, sans l'ombre d'un doute, pourquoi elle a accepté cette possession. » Edmund baissa les yeux vers le sol un instant puis, se tournant de nouveau vers le jury, fit remarquer d'un ton bien plus affectueux : « L'accusé Sami Nata existe-t-il seulement ? C'est le fait le plus important qu'il convient d'établir. Nos preuves démontrent-elles l'existence de Sami Nata au-delà de tout doute raisonnable ? C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Si vous rendez un verdict de culpabilité à l'encontre de Sami Nata, vous révélez au monde entier la réalité de cette entité. Cela constituerait, à soi seul, la punition que mérite Sami Nata. » Edmund se tourna lentement pour regagner sa table, le visage impassible, le regard fixé uniquement sur les yeux de Liz. Elle était sa force. Elle était sa boussole. Et surtout, elle était sa meilleure amie.

Le juge Gevin Dayot observait Edmund lorsqu'il entendit sa meilleure amie et épouse dire : « Voilà la solution à ton plus grand problème. Tu punis cet esprit en révélant au monde entier qu'il est bien réel et qu'il cherche à nuire aux gens. » Il adressa un sourire à la caméra de la salle d'audience pour lui faire savoir qu'il l'avait entendue via son oreillette privée. Se tournant vers Bobbie Morgen, il déclara : « La défense peut maintenant procéder à la présentation de ses éléments de preuve. »

Mme Morgen se leva et se plaça avec soin de manière à être visible tant par le jury que par les caméras présentes dans la salle. « Je souhaite appeler mon premier témoin à la barre. Il s'agit du professeur Ronold B. C. Wug, qui a eu l'honneur de se voir décerner le titre de "Maître de la méthode scientifique" par l'Association mondiale des sciences. »

Une porte s'ouvrit et un homme âgé, aux cheveux blancs en bataille et portant des lunettes conçues sur mesure, fit son entrée. Il arborait une moustache d'un blanc immaculé et des rides en patte-d'oie autour d'yeux brun foncé. Un garde androïde le conduisit jusqu'au siège des témoins, comme l'avait ordonné le juge Dayot. « Veuillez vous asseoir et faire face au garde situé derrière moi. Déclinez votre identité et votre profession. Faites également une déclaration par laquelle vous vous engagez à répondre à toutes les questions en toute honnêteté et au mieux de vos capacités. »

Après s'être assis à la barre des témoins, avoir retiré ses lunettes et fixé le regard sur l'androïde situé derrière le juge, le professeur Wug déclara : « Je m'appelle Ronold B. C. Wug. Je suis professeur titulaire de la chaire Regius[44] de sciences à l'université d'Oxford. Je répondrai à toutes les questions en toute honnêteté et au mieux de mes capacités. »

Il remit ses lunettes en place et se tourna vers Bobbie Morgen, qui se tenait devant son fauteuil. Dayot jeta un coup d'œil à l'écran du bureau — qui confirmait les dires du professeur — et déclara : « La défense peut poursuivre. »

« Merci, professeur, d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. Je vois dans votre biographie que vous avez reçu le prix du "Maître de la méthode scientifique". Pourriez-vous nous expliquer qui reçoit cette distinction et pour quelle raison elle est décernée ? »

« Ce prix est attribué à la personne désignée par un vote comme étant la plus performante dans l'application de la méthode scientifique pour résoudre des problèmes et analyser des théories liés au monde dans lequel nous vivons. »

« Qui vote pour désigner cette personne ? »

« Tous les membres du Science Club International[45], tout lauréat du prix Nobel et les anciens lauréats. »"

« Savez-vous combien de membres compte le Club des sciences ? »

« Non. Je suppose qu'ils sont très nombreux, car beaucoup d'élèves passionnés de sciences y adhèrent. De plus, de nombreux enseignants, comme moi, en font partie. Cela dit, je n'ai pas voté pour moi-même. »

On ne voyait pas le sourire du professeur, sa moustache lui masquant la lèvre supérieure, mais les rides d'expression au coin de ses yeux trahissaient son amusement. Bobbie regagna sa table et prit un document que lui tendait Aiden. Revenant vers le juge, elle lui remit la pièce en déclarant : « Je verse au dossier ce document du Science Club International, qui indique que cette organisation compte plus de trente mille élèves et deux mille sept cents enseignants parmi ses membres. Je vous prie de l'enregistrer en tant que pièce numéro un. »

Se tournant à nouveau vers le témoin, Bobbie poursuivit : « Nous avons établi, je crois, votre qualité d'expert en matière de "méthode scientifique", professeur ; pourriez-vous donc expliquer au jury, avec vos propres mots, en quoi consiste exactement cette méthode ? »

Le professeur gardait le regard fixé sur le jury tout en donnant ses explications : « La méthode scientifique comporte huit étapes simples. Premièrement, définir une question. Deuxièmement, recueillir des informations. Troisièmement, formuler une explication. Quatrièmement, tester cette explication de manière reproductible. Cinquièmement, analyser les résultats du test. Sixièmement, tirer une conclusion. Septièmement, publier sa conclusion. Huitièmement, d'autres personnes testent cette conclusion en utilisant la méthode reproductible employée. Ces étapes sont nécessaires et sont connues sous le nom de facteurs de la démarche scientifique[46]. »

« Dites-moi, Professeur, pour commencer : vous êtes-vous déjà posé la question de savoir si des entités spirituelles existent ? »

« Cette question a été soulevée à maintes reprises et de bien des manières. Le problème est que nous avons tenté d'en vérifier l'existence, mais tous nos tests reposent sur des méthodes propres au monde physique. Par définition, un esprit n'existe pas dans notre monde, car tous nos tests — qu'il s'agisse de prises de vues, d'enregistrements sonores, de mesures de température ou de détection de rayonnements — s'avèrent systématiquement négatifs ou offrent une explication alternative au phénomène étudié. Par conséquent, la conclusion la plus largement admise est qu'ils n'existent pas dans notre univers. »

« Dès lors, en appliquant la méthode scientifique, peut-on se demander s'il existe un univers où les esprits sont présents ? Cette piste a-t-elle été explorée ? »

« La question des autres dimensions et des autres plans d'existence a elle aussi été étudiée à de nombreuses reprises. Là encore, rien n'a permis d'étayer l'existence d'autres plans de réalité. »

« Comment expliquez-vous alors toutes ces religions qui affirment l'existence des esprits, ainsi que la multitude de personnes convaincues non seulement qu'ils existent, mais qu'ils peuvent être bons ou mauvais ? »

« Les croyances des gens découlent de ce qu'on leur a enseigné au fil de leur vie. Autrefois, on croyait que la Terre était plate et que, si l'on naviguait assez loin, on risquait de basculer dans le vide au-delà de son bord. Puis, des esprits audacieux ont remis cette théorie en question et ont prouvé sa fausseté en faisant le tour du monde. La question était : "La Terre est-elle plate ?" L'observation montrait que, par temps calme, on ne voyait que le haut des voiles d'un navire au

loin. À mesure qu'il se rapprochait, le navire devenait visible dans son intégralité. L'hypothèse était donc que la Terre devait être courbe. Des expériences ont démontré qu'elle était ronde. La méthode a été reproduite par d'autres pour confirmer la validité de la théorie. C'est ce que nous appelons la méthode scientifique. »

« Alors, pourquoi cette méthode ne permet-elle pas de prouver l'existence des esprits ? »

« Il semble impossible d'observer quelque chose qui ne possède aucune propriété physique. »

« Et qu'en est-il de toutes les personnes qui affirment avoir réellement vu un esprit ? »

« Le cerveau humain peut effectivement nous amener à croire que nous observons quelque chose qui n'est pas réellement là. Nous appelons ces phénomènes des hallucinations. » « Professeur, on vous a remis un enregistrement du premier procès et vous avez observé les flammes jaillissant de Mme Ipred à la fin de celui-ci. Le jury a également été témoin de ce phénomène. Avez-vous une théorie sur ce qui a été enregistré et observé par le jury ? »

« Oui. J'ai engagé un cracheur de feu professionnel et il a réalisé un enregistrement montrant comment cela peut être accompli. En plaçant ses caméras exactement au même endroit que celles du tribunal, il a reproduit les gestes de Mme Ipred précédant l'apparition des flammes et a enregistré sa propre version du phénomène. »

Bobbie s'approcha du juge, fouilla dans sa poche et tendit une petite sphère à Dayot. Elle déclara alors : « Je verse cet enregistrement au dossier en tant que pièce numéro deux. Je vous prie de le diffuser pour que le jury puisse le visionner. »

Le juge inséra la minuscule sphère dans un orifice de son bureau et une projection holographique apparut au-dessus du témoin. Le film en trois dimensions montrait un homme assis à une table, reproduisant les mouvements effectués par Mme Ipred à la fin du procès précédent. Lorsqu'il se redressa et rejeta la tête en arrière, des flammes jaillirent de sa bouche pour traverser la salle. Il regarda ensuite autour de lui, imitant l'attitude de Mme Ipred, et demanda : « Où suis-je ? » L'image disparut à la fin de l'enregistrement. Bobbie se tourna vers le jury et demanda :

« Cela vous rappelle quelque chose ? »

Se tournant à nouveau vers son témoin, elle demanda d'un ton assuré : « En tant qu'expert en enquêtes scientifiques, pensez-vous qu'il existe des esprits

venus d'un autre univers, capables de prendre totalement possession du corps d'une personne ? »

Il répondit simplement : « Non ».

« Merci, Professeur. Je n'ai plus d'autres questions pour le moment. »

Elle fit demi-tour et regagna sa chaise aux côtés d'Aiden. Le sourire qu'il affichait lui indiqua qu'elle avait accompli un excellent travail. Le silence fut rompu lorsque le juge invita l'accusation à procéder au contre-interrogatoire du témoin. Edmund se plaça face au professeur Wug et demanda : « Professeur, avez-vous également vu la vidéo montrant que M. et Mme Blox s'étaient volatilisés, d'une manière ou d'une autre, depuis la pièce sécurisée ? »

« Oui. »

« En vous appuyant sur votre méthode d'investigation, pouvez-vous expliquer leur disparition ? »

« On ne m'a pas demandé d'étudier cet incident, mais je suis certain qu'il existe une explication logique. »

« Pensez-vous qu'ils aient pu basculer dans une autre forme d'existence, indétectable par les instruments de notre monde ? »

« Je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous entendez par une autre existence. Pourriez-vous préciser ? »

« Bien sûr. Croyez-vous qu'il existe un univers des mathématiques[47] — avec des nombres, des équations, des problèmes et des solutions ? »

« Oui, mais seulement dans l'esprit des gens. »

« Alors, quand les gens meurent, ce royaume cesse-t-il d'exister ? »

« Pour cette personne, oui. »

« En êtes-vous sûr ? Ne pourrait-il pas subsister dans l'esprit de cette personne ? Voulez-vous dire que les pensées, l'imagination et les croyances d'un individu cessent d'exister lorsque son enveloppe physique périt ? »

Edmund vit que le professeur commençait à se sentir mal à l'aise et qu'il ne voulait pas répondre à cette question. Ne voulant pas donner l'impression de piéger le témoin, il déclara : « Oublions cette question. Le royaume des mathématiques existe-t-il toujours, même en dehors de l'esprit humain ? »

Soulagé, le professeur Wug répondit simplement : « Oui. Mais les nombres et les équations ne prennent pas possession d'une personne. »

Edmund sourit et se tourna vers Liz, qui lui rendit son sourire. Ils connaissaient tous deux des enseignants qui semblaient possédés par les

mathématiques. Liz, devinant ses pensées, secoua lentement la tête pour lui dire de ne pas s'aventurer sur ce terrain. Edmund reprit son calme, se tourna de nouveau vers le témoin et poursuivit : « Mais vous convenez qu'il existe un univers où les mathématiques subsistent indépendamment de l'esprit humain? »

« Oui. »

« S'il existe un autre royaume qui ne provient pas de l'esprit humain, d'autres univers pourraient-ils également exister ? »

« Oui. »

« Si nous disposions d'un enregistrement vidéo montrant ce qui semble être Sami Nata, accompagné de témoignages affirmant que l'on tenait réellement Sami Nata — bien que dans un autre royaume —, cela suffirait-il à prouver l'existence réelle de Sami Nata ? »

« À condition toutefois que l'on puisse vérifier que la vidéo n'a pas été altérée et que les témoins soient des personnes dont la fiabilité est avérée et qui ne souffrent pas de délires. Il faudrait également reproduire l'expérience à plusieurs reprises, dans les mêmes conditions, et obtenir les mêmes résultats. »

« Merci, Professeur. C'est tout pour le moment, mais je me réserve le droit de rappeler ce témoin plus tard. »

Edmund regagna sa chaise tandis que le juge demandait si la défense avait d'autres questions à poser au témoin. Bobbie répondit par la négative, et Dayot déclara : « Merci, professeur Wug ; vous pouvez retourner dans la salle d'attente, mais je vous prie de ne pas partir au cas où l'on aurait de nouveau besoin de vous. La défense peut maintenant appeler son prochain témoin. »

Les questions de l'accusation préoccupaient Bobbie, qui souhaitait en discuter avec son équipe. Elle se leva et, s'adressant au juge, demanda : « Pourrions-nous faire une pause de dix minutes avant de poursuivre ? »

Dayot n'aimait pas marquer de pause après chaque témoin, mais il savait que les journalistes et les médias diffusaient leur propre version des événements. Il savait aussi que Minerva suivait ces reportages et pensait pouvoir obtenir de précieux conseils de son âme sœur. Il ne contesta donc pas la demande et déclara : « Nous allons faire une courte pause et reprendrons dans dix minutes. »

Il frappa de son maillet le socle amplifié et se leva pour regagner son cabinet. Bobbie se tourna vers Aiden et ordonna : « Rassemble tout le monde dans notre salle de réunion. J'ai besoin de recueillir des suggestions avant de faire passer le prochain témoin à la barre. »

Modifier le Chapitre 8[48]

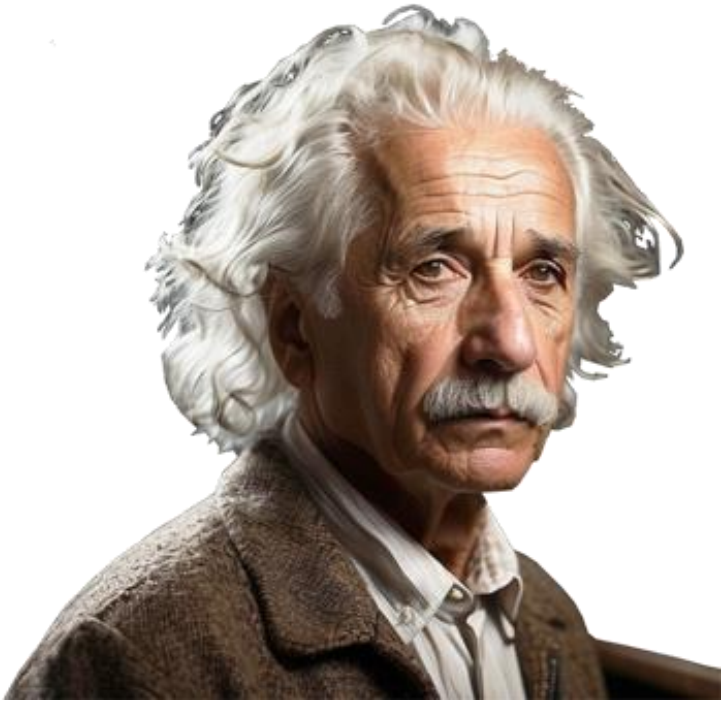

Le professeur Wug, sans ses lunettes.
Fixant du regard l'androïde détecteur de mensonges.

Chapitre 9

Plus d'Experts

Bobbie se hâta de rejoindre son équipe et demanda aussitôt : « À votre avis, où l'accusation veut-elle en venir avec les questions qu'elle a posées ? » L'un des membres les plus expérimentés et les plus avisés de l'équipe répondit : « Ils n'ont parlé que des enregistrements et des témoins. Les trois seuls enregistrements versés au dossier concernent le premier procès, notre démonstration au lance-flammes et la disparition des Blox de la salle sécurisée. Les seuls témoins liés à ces enregistrements sont les personnes présentes lors du premier procès ainsi que M. et Mme Blox. Seymour et Ruby Blox figurent tous deux sur la liste des témoins de l'accusation. Que vous a-t-il dit, à vous, au sujet de cette disparition ou des enregistrements lors de votre entretien ? »

Bobbie se remémora cet entretien et répondit : « Il a soutenu qu'ils n'avaient jamais quitté physiquement la pièce. Il a également précisé qu'il ne souhaitait rien dire sur l'enregistrement réalisé dans la salle, car nous comptions faire intervenir notre expert au tribunal pour commenter ces vidéos. Il ne voulait pas faire de déclaration susceptible de compliquer la tâche de cet expert. »

Aiden intervint pour donner son avis : « Nous avions prévu de faire témoigner le médecin de Mme Ipred ensuite, afin de prouver qu'elle gardait le contrôle et qu'elle était tout à fait capable de faire jaillir des flammes de son corps, comme le montrait notre vidéo. Si nous changeons de stratégie maintenant, cela pourrait poser problème par la suite. » Tout le monde convint de s'en tenir au plan initial. Ils allaient enquêter sur la disparition de Seymour et Ruby de la salle sécurisée pour vérifier s'ils n'étaient pas passés à côté de quelque chose.

La courte pause touchait à sa fin. Le juge Dayot reprit l'audience et Bobbie se leva pour présenter son témoin suivant. « J'appelle à la barre le docteur Trel Conold, qui est à la fois un chirurgien hautement qualifié et un psychiatre agréé. Le docteur Conold a reçu le prix "Pride in the Profession" de l'American Medical Association[49]. »

Le médecin entra et, après s'être assis sur le siège des témoins, procéda à la mise en marche de l'androïde détecteur de mensonges. Bobbie poursuivit :

« Docteur, Mlle Megotis Ipred compte-t-elle parmi vos patients ? »

« Oui. »

« Veuillez décrire au jury comment vous avez rencontré Mme Ipred pour la première fois et de quelle maladie ou quels problèmes elle souffre. »

« Je ne peux pas le faire, car ces informations sont protégées par le gouvernement[50] et ne peuvent être divulguées au public. »

Bobbie récupéra une lettre auprès de son assistant et l'apporta au juge Dayot. Elle la lui tendit en disant : « Votre Honneur, je vous prie de verser ce document au dossier ; il atteste que le gouvernement a autorisé le médecin à divulguer les informations médicales de Mme Megotis Ipred au jury, à l'accusation et au juge, mais pas au grand public. Mme Ipred doit également être présente pour entendre le témoignage du médecin, et tous les enregistrements de ses déclarations devront être retirés du dossier du procès et conservés en lieu sûr par le juge président. »

Dayot prit quelques minutes pour lire le document puis, fixant la défense du regard, déclara : « J'ajoute à ce document une clause autorisant le responsable de la sécurité de la Grande Salle à suivre les débats afin de garantir une sécurité maximale. Nous allons faire une pause de dix minutes pour procéder à ces ajustements avant de reprendre. »

La paroi se referma, isolant la tribune du public ainsi que tout le matériel de diffusion. Les caméras habituelles de la salle d'audience furent désactivées et la pièce fut passée au crible à la recherche de tout appareil électronique. Les seuls appareils détectés se trouvaient sur le bureau du juge et dans son oreille. Mme Ipred fut introduite dans la salle et installée sur une chaise à la table de l'accusation, aux côtés d'Edmund. Dayot entendit Minerva dire : « Connexion établie, prêt. » Il annonça alors : « La salle est désormais sécurisée. Je tiens à avertir toutes les personnes présentes que le témoignage du médecin est protégé ; toute divulgation de ces informations est passible d'une lourde amende et d'une peine d'emprisonnement. »

Se tournant vers le témoin, il poursuivit : « Vous pouvez désormais parler librement, car les restrictions relatives à votre vie privée ont été levées par le gouvernement et par mon ordonnance. » Se tournant ensuite vers la défense, il déclara : « La défense peut maintenant procéder. »

Bobbie se tourna de nouveau vers le médecin et répéta : « Veuillez expliquer au jury comment vous avez rencontré Mme Ipred pour la première fois et de quelle maladie ou quels problèmes elle souffre. »

« J'ai rencontré Mme Ipred alors qu'elle travaillait pour une société de sécurité, chargée de livrer du courrier et des documents aux avocats et aux juges de divers cabinets juridiques. Elle était très déprimée et envisageait le suicide. Elle m'a confié avoir vu sa mère souffrir de la maladie de Huntington et ne pas vouloir subir la même agonie. Nos examens médicaux ont révélé que le gène de la huntingtine, situé sur le bras court du chromosome 4[51], commençait

à muter chez Mme Ipred, déclenchant ainsi la maladie. Je lui ai immédiatement prescrit un traitement pour bloquer cette mutation. »

« Cela a-t-il également guéri sa dépression et fait disparaître ses idées suicidaires ? »

« Pas totalement. Elle adorait sa grand-mère et voulait gagner plus d'argent pour pouvoir s'occuper d'elle. Elle aspirait à une carrière professionnelle très lucrative. »

« L'avez-vous aidée dans ce projet ? »

« Nous avons travaillé ensemble pendant les années qui ont suivi ; non seulement elle est devenue une excellente avocate, mais elle est aussi l'une des rares personnes de ma connaissance à avoir réussi l'examen du barreau dès la première tentative, après seulement trois années d'études. »

« Diriez-vous que Mme Ipred apprenait vite et qu'elle était capable d'acquérir de nouvelles compétences en très peu de temps ? »

« Il suffit de voir sa réussite en tant qu'avocate. En deux courtes années, elle a remporté de nombreuses affaires et a gravi les échelons jusqu'à affronter le tristement célèbre Seymour Blox. »

« Ce que j'aimerais vraiment savoir, c'est si vous pensez que Mme Ipred pourrait apprendre à cracher des flammes par la bouche, comme l'acteur dans son film. »

« Je crois que Mme Ipred est capable de tout faire, dès lors qu'elle s'y consacre pleinement. »

« Merci, Docteur. C'est tout pour le moment, mais je pourrais être amené à vous solliciter à nouveau plus tard. »

Alors que Bobbie se tournait pour regagner sa table, Dayot déclara : « L'accusation peut maintenant procéder au contre-interrogatoire de ce témoin.»

Edmund se leva pour faire face au témoin et demanda : « Docteur, vous avez dit avoir rencontré Mme Ipred alors qu'elle travaillait pour une société de livraison. Vous a-t-elle apporté quelque chose ? » « Non. Elle s'est adressée à un avocat qui me connaissait et lui a confié qu'elle envisageait le suicide. C'est lui qui l'a orientée vers moi. »

« Cette avocate était-elle l'une de vos patientes ? »

« Non, elle n'était pas ma patiente. Nous étions toutes deux membres d'un groupe appelé Herrenvolk, qui aidait les professionnels à résoudre leurs problèmes. Mme Ipred a rejoint le groupe et chacun l'a aidée à atteindre ses objectifs. »

« Y a-t-il un responsable à la tête de cette organisation ? »

« Il y a quelques membres, appelés "anciens", qui convoquent des réunions de temps à autre pour faire voter des décisions, mais l'ensemble fonctionne surtout comme un club social. »

« Y a-t-il une personne qui dirige ces réunions et semble exercer une plus grande autorité sur les anciens ? »

« En général, c'est le membre le plus âgé qui convoque et dirige les réunions. »

« Très bien, parlons maintenant du gène de la huntingtine de Mme Ipred. Continuez-vous à lui administrer un médicament pour empêcher le déclenchement de la maladie ? »

« Oui. »

« Existe-t-il une alternative au médicament qui permettrait d'éliminer le problème ? »

« Oui, mais cela nécessite la mise au point d'un nanorobot[52] et s'avère coûteux. »

« Avez-vous jamais parlé à Mme Ipred de cette solution de rechange et de son coût ? »

« Non. Je ne pensais pas qu'elle aurait les moyens de payer l'intervention. »

« Merci, Docteur. C'est tout pour l'instant, mais je me réserve le droit de rappeler ce témoin si nécessaire. »

Edmund regagna sa place aux côtés de Liz tandis que Dayot demandait : « La défense souhaite-t-elle procéder à un nouveau contre-interrogatoire de ce témoin ? »

« Non. »

« Docteur, vous êtes libre de partir, mais veuillez vous tenir à disposition pour être rappelé si besoin est. Merci. »

Dayot jeta un coup d'œil à l'écran de son bureau et poursuivit : « Les déclarations du Dr Trel Conold ont été jugées véridiques et seront versées au dossier des preuves sécurisées, au cas où elles s'avéreraient nécessaires ultérieurement. Les systèmes d'enregistrement du tribunal sont réactivés et la paroi séparant la salle du public est abaissée. Mme Ipred, vous devez maintenant regagner votre cellule d'attente. Le procès est de nouveau ouvert au public. La défense peut appeler son prochain témoin. »

Bobbie avait laissé une note à son assistant : « Ils se préoccupaient davantage du groupe social que du médecin. Cela m'inquiète. » Aiden lui répondit : « Ne vous inquiétez pas. Appelez simplement notre prochain témoin et nous mènerons l'affaire à bien. » Elle se leva et déclara : « La défense appelle à la barre Mme Ira D. Teps, experte spécialisée dans la photographie, la vidéographie, l'analyse vidéo, la photogrammétrie et d'autres formes d'acquisition de données. Elle est titulaire d'un doctorat en beaux-arts (Doctor of Fine Arts) délivré par la David Geffen School of Drama[53] de l'université Yale. » Une fois la formalité de la prestation de serment accomplie, Bobbie poursuivit : « Merci, Docteur Teps, de vous joindre à nous pour ce procès. »

« Je vous en prie, appelez-moi simplement Ira. Inutile d'être aussi formel. »

« Très bien, Ira. Veuillez décrire avec vos propres mots quelles vidéos on vous a demandé d'étudier et de quelle manière vous en avez évalué l'authenticité. »

« Tout d'abord, j'ai été engagé pour aider l'acteur à reproduire l'enregistrement du jet de flammes et pour m'assurer que toutes les caméras étaient placées exactement comme dans la salle d'audience. J'ai également veillé à ce que l'éclairage soit identique et que les niveaux sonores correspondent. Je peux donc attester que l'enregistrement n'a pas été altéré et qu'il est authentique. »

« Qu'avez-vous étudié d'autre ? »

« J'ai dû examiner les enregistrements du premier procès pour garantir la fidélité de notre vidéo. Bien entendu, ces enregistrements n'ayant jamais été modifiés, nous disposions d'un modèle parfait pour travailler. »

« Y avait-il autre chose ? »

« Oui. On m'a remis un enregistrement montrant la disparition de M. et Mme Blox depuis la pièce sécurisée. Ces données incluaient des scanners médicaux et même des relevés d'ondes cérébrales ; il était très difficile de déterminer ce qui s'était passé exactement. L'horloge numérique indiquait que la pièce était totalement dépourvue de présence humaine jusqu'à son ouverture. Les Blox se sont tout simplement volatilisés. Pour autant que j'aie pu en juger, l'enregistrement n'a pas été altéré, mais je devrai l'étudier plus en profondeur pour expliquer ce qui s'est passé. Je pense que la vidéo et les scanners médicaux se sont arrêtés, alors que le compteur de temps de la vidéo continuait de tourner. Cela concorderait également avec le fait que M. Blox a affirmé qu'ils n'avaient jamais quitté physiquement la pièce. »

« Merci, Ira. Je n'ai plus de questions. »

Dayot intervint : « L'accusation peut maintenant procéder au contre-interrogatoire du témoin. »

Edmund s'approcha lentement du témoin et demanda d'une voix très douce : « Puis-je moi aussi vous appeler Ira ? »

« Bien sûr. »

« Tout d'abord, permettez-moi de dire que vous avez fait de l'excellent travail pour réaliser un film qui semblait identique à la vidéo du premier procès. Cependant, les différences m'intéressent beaucoup. Dans votre film, la flamme ne semblait pas pénétrer dans le mur, alors que dans la vidéo du procès, elle paraît être totalement absorbée par celui-ci. Pouvez-vous expliquer cette différence ? » « Je ne voulais pas déclencher d'incendie ; nous avons donc tenu la flamme à l'écart de tout ce qui aurait pu brûler. »

« Étiez-vous dans la pièce au moment où le lance-flammes a produit la flamme ? »

« Oui. »

« Avez-vous ressenti la chaleur de la flamme ? »

« Oui. »

« Par ailleurs, j'ai remarqué qu'il y avait très peu de fumée à la suite de la flamme dans votre vidéo, alors que dans la vidéo de l'essai, le sillage de fumée était aussi important que la flamme qui a traversé le mur. Lorsque vous avez réalisé votre vidéo, avez-vous perçu une odeur après la disparition de la flamme ? »

« Oui, mais elle était très légère. »

Edmund se tourna vers le jury et demanda : « Avez-vous ressenti de la chaleur ou senti une odeur quelconque ? »

Bobbie bondit sur ses pieds et s'écria : « Je m'oppose. L'accusation interroge le jury et non le témoin. Cette dernière question doit être retirée du procès-verbal ! »

Dayot frappa un grand coup de marteau et déclara fermement : « Le greffier retirera cette question du procès-verbal de l'audience. Les jurés ne tiendront pas compte de ce qui a été demandé lors de leurs délibérations. Maître Howe, vous adresserez vos questions uniquement au témoin. »

« Je vous prie de m'excuser, Votre Honneur, je pensais tout haut. Cela ne se reproduira plus. »

Se tournant à nouveau vers le témoin, Edmund poursuivit : « Ira, avez-vous également remarqué la différence dans la quantité de fumée qui suivait la flamme ? »

« Oui. »

Edmund demanda alors au témoin d'observer une image projetée — tirée de la vidéo originale — de la fumée suivant les flammes. Le feu s'était scindé et la fumée semblait aspirée vers l'arrière, en direction de Mme Ipred. Il déclara alors : « Regardez la fumée derrière la flamme. On dirait quatre mains qui perdent leur prise sur la flamme. Le voyez-vous ? »

« J'ai aussi vu des nuages qui ressemblaient à des dragons dans le ciel. Je ne vois pas le rapport entre votre imagination et cet enregistrement. »

« Merci. C'est tout pour le moment. »

Edmund fit volte-face et regagna sa chaise aux côtés de Liz. Dayot demanda : « La défense souhaite-t-elle procéder à un nouveau contre-interrogatoire de ce témoin ? »

Bobbie se leva rapidement pour faire face au témoin et déclara : « Oui, Votre Honneur. » Elle demanda très calmement : « Ira, pourriez-vous réaliser une vidéo qui n'utiliserait pas de feu mais qui paraîtrait identique à celle du premier procès ? »

« Oui, mais il me faudrait utiliser un projecteur holographique miniature pouvant être placé dans la bouche. Il créerait une image en trois dimensions qui semblerait pénétrer dans le mur sans laisser de traces. Il ne dégagerait ni chaleur ni odeur de feu ou de fumée. La fumée pourrait ressembler à celle du premier procès. »

« Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? »

« Le coût aurait été élevé et nous n'avions pas assez de temps pour fabriquer le dispositif et former l'acteur. »

« Merci, Ira. »

Alors que Bobbie regagnait sa place, Dayot demanda : « L'accusation souhaite-t-elle procéder à un nouveau contre-interrogatoire du témoin ? » Edmund répondit simplement par la négative. Dayot poursuivit : « Merci, Mme Teps, vous pouvez vous retirer. La défense peut appeler son prochain témoin. »

Bobbie manifesta une certaine hâte à poursuivre. C'était le moment qu'elle attendait. Elle se leva, fit face au public et déclara d'un ton très sérieux : « Puisque la personne jugée ici est Sami Nata et que l'accusé est poursuivi pour

tentative de meurtre alors qu'il exerçait un contrôle total sur Mme Megotis Ipred, j'appelle à la barre Mme Megotis Ipred. »

Megotis entra de nouveau dans la salle, mais cette fois, elle s'installa dans le fauteuil des témoins et se soumit à l'examen oculaire tout en faisant les déclarations requises. Avant qu'elle ne puisse se tourner vers Bobbie, Dayot lui précisa qu'elle n'était pas tenue de répondre aux questions susceptibles de l'incriminer dans une activité illégale. Il lui suffisait de dire : « Je refuse de répondre à cette question en invoquant le cinquième amendement. » Il ajouta ensuite : « La défense peut maintenant procéder. »

Bobbie ne perdit pas de temps et alla droit au but en demandant : « Mme Ipred, pensez-vous que Sami Nata a pris le contrôle total de votre esprit et de votre corps et a tenté de se servir de vous pour tuer M. Blox ? »

« Oui. »

« Avez-vous volontairement permis à Sami Nata d'exercer un contrôle total sur votre esprit et votre corps ? »

Dayot frappa du maillet et intervint : « Sachez, Mme Ipred, que si Sami Nata est reconnu coupable, répondre par l'affirmative à cette question pourrait faire de vous une complice du crime. Vous pouvez invoquer le cinquième amendement si vous le souhaitez. » Megotis se tourna vers le juge et, avec un sourire, déclara calmement : « Je suis avocate, Votre Honneur. Je comprends parfaitement vos préoccupations, mais il n’est plus nécessaire de me mettre en garde. J’ai commis des actes illégaux par le passé et je suis prête à en subir la peine aujourd’hui. Je n’invoquerai pas le cinquième amendement et répondrai à toutes les questions en toute sincérité. » Elle se tourna ensuite vers Bobbie et dit : « La réponse à votre question est oui. »

Bobbie ne s'attendait pas à une telle coopération de la part de ce témoin et changea immédiatement d'attitude. Elle parut détendue et esquissa même un sourire en poursuivant : « Merci, Mme Ipred. Puis-je vous appeler Meggy ? J'ai cru comprendre que vous préférez ce prénom. »

« Je vous en prie. »

« Merci. Meggy, saviez-vous que Sami Nata se servirait de vous pour tenter de tuer M. Blox lorsque vous lui en céderiez le contrôle ? »

« Non. »

« Avez-vous déjà rencontré Sami Nata ou discuté avec cet être ? »

« Non. »

« Alors, pourquoi avez-vous permis à une entité que vous n'aviez jamais rencontrée de prendre le contrôle de votre esprit et de votre corps ? »

« Parce qu'on m'avait dit que je pourrais rendre visite à ma mère et à ma grand-mère. Ma grand-mère venait de mourir et je me retrouvais de nouveau toute seule. J'envisageais le suicide, mais on m'a dit que je pourrais être avec elles quand je le voulais si je cédais mon libre arbitre à un homme de l'hôpital Bellevue. »

« Qui vous a dit de céder votre libre arbitre à cet homme ? »

« L'homme surnommé le Commandant, au Herrenvolk Club. Tous ceux que je connaissais obéissaient toujours à ses ordres. C'était l'Ancien principal, celui qui contrôlait tout. On m'a dit qu'il avait même obtenu pour moi une copie de l'examen du barreau afin que je le réussisse dès la première tentative. Il exerçait aussi une grande influence sur les personnes en position d'autorité, un peu partout. »

« Parlons d'autre chose un instant. Avez-vous déjà entendu parler de la suggestion post-hypnotique[54] ? »

« Oui. »

« Je sais que vous n'êtes pas expert en la matière, mais je sollicite simplement votre avis. Pensez-vous qu'il soit possible pour un magnétiseur très doué d'amener une personne à agir tout à fait normalement, puis, plus tard, à accomplir des actes qui auraient été préalablement inscrits dans son esprit ? Et ensuite, de lui implanter un faux souvenir, de sorte qu'après avoir commis ces actes, elle croie avoir été ailleurs ? »

« Je l'ignore vraiment. Bien des choses sont possibles. »

« Pensez-vous que c'est peut-être ce qui s'est passé lorsque vous étiez dans cet hôpital et que vous avez abandonné votre libre arbitre à cet homme ? »

« Je ne le crois pas. Lorsque j'ai renoncé à mon libre arbitre, je me suis retrouvé instantanément dans une grotte, à la recherche de ma grand-mère. Je me souviens avoir cherché pendant des jours. Je me rappelle avoir eu faim et avoir trouvé de quoi manger. Je me souviens avoir dormi et m'être réveillé. Je peux même me remémorer les différents passages et les échos de cette grotte. Puis, après plusieurs jours, j'ai entendu ma grand-mère m'appeler. Je me souviens avoir trouvé une paroi d'où des mains se tendaient vers moi. Lorsque je les ai saisies, elles m'ont extrait de là pour me transporter dans cette salle d'audience. Je ne pense pas que quelqu'un puisse implanter tout cela dans mon esprit par un simple contact. »

« Comme vous l'avez dit, bien des choses sont possibles. Revenons au Commandant, à présent. Vous a-t-il demandé de faire autre chose avant de solliciter cette visite à l'hôpital ? »

« Non. Pas directement, mais on m'a confié de nombreuses tâches qui étaient censées émaner de lui. »

« Quelle mission vous a-t-on confiée et que vous regrettez amèrement aujourd'hui ? »

« On m'a demandé d'apporter une tasse de café dans le bureau d'un juge. On m'a dit qu'elle contenait simplement un dispositif d'écoute qui ne s'activerait que lorsqu'il en prendrait une gorgée. Je devais l'apporter une fois le balayage de détection de ce genre d'appareils terminé. Je devais le récupérer juste après sa réunion. Plus tard, j'ai appris que le juge avait été empoisonné et qu'il était mort. »

Une jurée laissa échapper un souffle d'effroi et s'écria : « Mon Dieu ! » Dayot savait que cette femme était l'épouse du juge empoisonné. Il frappa doucement du maillet et demanda : « Allez-vous bien ? Souhaitez-vous que nous fassions une courte pause ? » Elle reprit son calme et dit : « Non. Je vous prie de m'excuser. Veuillez continuer. »

Bobbie réalisa que Mme Ipred venait d'avouer sa complicité dans le meurtre d'un juge, mais cette question attendrait. Elle resta concentrée et demanda : « Meggy, aviez-vous conscience de vos actes lorsque vous vous livriez à ces activités ? »

« Oui, mais je pensais simplement installer un micro ; j'ignorais totalement que le café était empoisonné. »

« Mais vous admettez avoir exécuté tous les ordres sans jamais les remettre en question. »

« Oui. »

« Une fois que vous avez récupéré la tasse de café auprès du juge, que vous a-t-on demandé de faire ? »

« Je l'ai remise à un assistant du Commandant, au club, pour qu'ils puissent écouter l'enregistrement. »

Bobbie s'avança pour prendre une photographie et quelques documents des mains d'Aiden. Elle les présenta au juge en déclarant : « Je demande que ces documents soient versés au dossier. Ils proviennent de l'enquête sur la mort du juge Earnest Y. Walas. » Après avoir obtenu l'accord de Dayot, elle montra la photo de la tasse de café au témoin et poursuivit : « Est-ce que cela ressemble à la tasse que vous avez rapportée à l'assistant du Commandant ? »

« Oui. »

« Lorsque vous avez apporté cette tasse au juge, portiez-vous des gants ? »

« Oui, l'assistant du Commandant m'avait ordonné de ne jamais laisser d'empreintes digitales sur ce que je livrais. »

Bobbie tendit les documents au témoin et dit : « Meggy, veuillez lire à la cour la partie surlignée du document concernant cette tasse. » Mme Ipred lut : « Des traces du poison ayant causé la mort du juge Walas ont été découvertes dans la tasse. Les seules empreintes digitales relevées sur la tasse appartenaient au juge et à son secrétaire. »

« Merci. C'est tout pour l'instant concernant ce témoin. »

Bobbie regagna sa table tandis que Dayot annonçait : « L'accusation peut maintenant procéder au contre-interrogatoire de ce témoin. » Edmund s'avança lentement vers Mme Ipred et, avec un sourire bienveillant, demanda : « Puis-je moi aussi vous appeler Meggy ? »

« Bien sûr. »

« Meggy, vous êtes avocate et vous saviez que répondre aux questions de la défense sans invoquer le cinquième amendement risquait de vous rendre coupable de crimes très graves. Pourriez-vous nous expliquer, avec vos propres mots, pourquoi vous avez accepté de subir la peine qui pourrait découler de ce procès ? »

Megotis entrelaça ses doigts et posa ses mains sur ses genoux. Elle les fixa un instant, pensive, avant de relever la tête pour répondre. Finalement, elle déclara : « J'ai commis des crimes et je mérite d'être sanctionnée. Si ma peine peut aussi permettre de traduire d'autres criminels en justice, alors elle sera justifiée. Lorsque viendra le moment pour moi de quitter ce monde, je veux pouvoir me dire que j'ai tenté de réparer mes erreurs passées et, d'une certaine manière, rendu ce monde un peu meilleur. »

Edmund surprit tout le monde en disant : « Merci. C'est tout ce que j'attends de ce témoin. »

Modifier le Chapitre 9[55]

LA DECLARATION CHOC D'EDMUND

Chapitre 10
Le Connect

L'absence quasi totale de contre-interrogatoire du témoin principal fit buter la procédure contre un mur de silence. Edmund avait regagné sa place ; il fallut un instant avant que Dayot ne se tourne enfin vers Mme Ipred pour lui dire qu'elle était libre de partir et de regagner sa chambre. Une fois qu'elle fut sortie, Dayot s'adressa au jury : « Les déclarations de Mme Megotis Ipred ont été présentées comme véridiques, et aucune preuve supplémentaire n'est requise pour accepter ses propos. » Bobbie se tourna vers son assistant et murmura : « Ça ne me plaît pas. Il se passe quelque chose d'étrange. » Avant qu'Aiden ne puisse répondre, Dayot frappa du maillet et déclara : « La défense peut appeler son prochain témoin. » Bobbie se leva, fit face au juge et annonça : « La défense n'a plus d'autres témoins. La défense en a terminé. » Alors qu'elle se rasseyait, Dayot demanda : « L'accusation souhaite-t-elle appeler un témoin avant que nous passions aux plaidoiries finales ? »

Edmund se leva et répondit : « Oui, Votre Honneur, nous souhaitons appeler Seymour E. Blox à la barre. » Un léger murmure parcourut l'assistance lorsque Seymour pénétra dans la salle d'audience. Un seul regard sévère de Dayot étouffa les chuchotements et rétablit le silence absolu. Une fois Seymour assis, Dayot lui donna ses instructions : « Veuillez regarder l'androïde derrière moi et décliner votre nom, votre profession, ainsi qu'une courte phrase affirmant que vous direz toujours la vérité. »

Seymour sourit en se tournant pour faire sa déclaration. « Je m'appelle Seymour Blox. Je suis un outil utilisé par la Grande Salle pour réduire les maux de notre monde. Je suis désormais employé par notre Créateur pour répandre l'agapè. En raison de cette profession, je ne peux pas — et je ne pourrai jamais — empêcher la vérité d'être révélée. » Il se tourna vers le juge et, toujours souriant, demanda : « Cela répond-il à vos exigences ? » Dayot lui rendit son sourire et répondit avec beaucoup de bienveillance : « Je n'avais jamais entendu parler de cette profession auparavant, mais bien des choses inédites ont été évoquées lors de ce procès ; j'estime donc que cela est acceptable. » Il se tourna ensuite vers Edmund et déclara : « Vous pouvez poursuivre. » Seymour avait demandé à Edmund de faire de lui le dernier témoin et de ne poser que des questions concernant la possession spirituelle. Edmund devait exposer tous les faits au grand jour ; il commença donc par demander : « Monsieur Blox, avez-vous été l'accusé lors d'un procès précédent où Mme Ipred officiait en tant que procureure ? »

« Oui. »

« Est-il vrai qu'elle ne vous a pas laissé vous défendre ? »

« Oui. »

« Est-il également vrai qu'elle a exigé que vous soyez enfermé dans une pièce isolée de tout contact avec le monde extérieur, afin que vous ne puissiez pas interférer avec ce procès ? »

« Oui. »

« Avez-vous accepté sa condition ? »

« À la seule condition que ma femme, Ruby, puisse être avec moi. »

« Avez-vous été tous deux retenus dans une pièce sécurisée pendant votre procès ? »

« Oui. »

Edmund demanda au greffier de diffuser la séquence correspondant aux sections 60, 22 et 14 de l'enregistrement numéro trois. Il invita M. Blox à observer. On y voyait Seymour et Ruby se tenant par la main et communiquant sans émettre de son ni remuer les lèvres. Les tracés des ondes delta dans l'enregistrement étaient identiques, et leurs gestes indiquaient qu'ils conversaient. Lorsque la vidéo s'arrêta, il se tourna vers Seymour et déclara : « On dirait que vous communiquiez sans parler. Les tracés de vos ondes cérébrales ne correspondent pas aux ondes télépathiques répertoriées dans nos dossiers. Pouvez-vous expliquer ce que nous voyons sur cette vidéo ? »

Seymour se redressa sur sa chaise, fixa le jury droit dans les yeux et déclara : « Lorsque nous sommes restés enfermés dans cette pièce pendant près de trois jours, sans aucun contact avec le monde physique extérieur, nos sens métaphysiques se sont considérablement aiguisés. C'est comparable à la situation d'une personne née aveugle et sourde : elle apprend à identifier les objets par l'odorat pour se situer dans l'espace et à ressentir les vibrations des ondes sonores pour comprendre ce qui se dit. Nos sens métaphysiques ont atteint leur paroxysme, nous permettant de communiquer sans recourir à la parole ni à la télépathie. C'était comme si nous partagions le même rêve. »

Edmund l'interrompit en disant : « L'enregistrement montre bien d'autres moments où cet état s'est manifesté. Pourquoi ne parliez-vous pas tout simplement de manière normale ? »

« Car, dans ces rêves, nous visions une planète dorée dotée de trois lunes. Elle se trouvait dans une galaxie absolument spectaculaire. Nous admirions la beauté des lieux lorsqu'une voix émanant de la planète s'adressa à nous. Elle dit : "Bonjour Ruby et Seymour. Ma planète s'appelle Ohme et je m'appelle Lange." La voix était si douce et empreinte d'amour que nous voulions en entendre davantage. Lange nous expliqua que c'était notre immense amour inconditionnel pour la Terre, conjugué à la beauté d'Ohme, qui avait rendu possible cette connexion par la grande chaîne[56]. Nous comprîmes rapidement que ce lien nous permettait de communiquer sans

paroles. Les habitants d'Ohme étaient appelés les Ohmens. Ils nous montrèrent comment combattre les esprits égarés qui refusaient d'emprunter la voie du Créateur menant à Xanadu. Ces esprits égarés cherchaient au contraire à bâtir un empire confiné dans une dimension métaphysique, sous la domination d'autorités dévoyées qui rejetaient totalement l'agapè. »

Le tumulte venant des tribunes enflait, tel le grondement d'un orage à l'approche. Un seul coup de maillet de Dayot suffit à rétablir le silence. Les jurés avaient les yeux rivés sur Seymour tandis que Bobbie murmurait à son assistant : « Je sais que ce qu'il dit est vrai. J'ai vécu la même chose, j'ai entendu cette voix. » Le calme revint instantanément lorsqu'Edmund déclara : « Voulez-vous dire que vous êtes entré en contact avec quelqu'un sur une planète dorée, à l'autre bout de l'univers ? »

« Oui. »

« Ce lien a-t-il également permis à votre femme et à vous-même de disparaître de la pièce sécurisée, pile au moment où Mme Megotis Ipred semblait se réveiller ? »

« Oui. »

« Expliquez-nous, avec vos propres mots, ce qui s'est passé. »

« Lange savait, on ne sait comment, pourquoi nous nous trouvions physiquement dans une pièce sécurisée et tout ce qui se déroulait dans la salle d'audience. Sans nous donner de détails, on nous a informés que Meggy avait besoin de notre aide. Nous avons reçu pour consigne de concentrer nos esprits sur le fait d'être auprès d'elle. Lange nous a dit que nous serions aussi en présence de l'esprit qui contrôlait ses actes. On nous a demandé d'étreindre cet esprit et de manifester le grand amour qui nous unissait en tant qu'âmes sœurs. Il nous a aussi été demandé de répéter sans cesse : "Reçois l'agapè et sois en paix." Nous avons suivi ces instructions ; alors que nous étreignions l'esprit en répétant ces mots, nous avons entendu un chœur de voix tendres prononcer les mêmes paroles. L'esprit s'est mis à brûler ; on aurait dit qu'il était consumé par un désir ardent de s'enfuir. Puis il est parti, et nous n'avons plus pu le retenir. Nous sommes retournés aider Meggy à sortir de sa grotte et à reprendre le contrôle de ses actes. »

Seymour marqua une pause pour laisser les jurés méditer sur cet événement extraordinaire. Il a ensuite continué à les stupéfier en déclarant : « Une fois que l'esprit malavisé est parti et que Meggy a repris le contrôle, Lange nous a emmenés, Ruby et moi, faire un voyage métaphysique. Nous avons pu voir Ohme et même rencontrer les Ohmens qui chantaient avec nous pour amener l'esprit à céder volontairement le contrôle de Mme Ipred. Une fois ce périple terminé, nous avons découvert que la salle sécurisée avait été ouverte et nous avons dû patienter avant de

pouvoir regagner le monde physique. Plus tard dans la nuit, alors que la salle sécurisée était soumise à des tests, Lange et les Ohmens nous ont aidés à revenir. »

Tout le monde, à l'exception d'Edmund et de Liz, resta muet de stupeur. Edmund déclara : « Merci, Monsieur Blox. Je n'ai plus de questions pour ce témoin. » Il regagna sa place et prit la main d'Elizabeth. Ils avaient tous deux échangé sur une théorie concernant les événements, et celle-ci se trouvait désormais confirmée par Seymour. Ils ignoraient l'existence d'une autre planète peuplée d'êtres bienveillants, mais ils savaient que Seymour et Ruby avaient, d'une manière ou d'une autre, contribué à chasser Sami Nata de Mme Megotis Ipred. Ces nouveaux détails ne faisaient que renforcer leur désir d'apprendre à mieux aimer leur prochain. Le silence fut finalement rompu lorsque le juge Dayot déclara : « La défense peut maintenant procéder au contre-interrogatoire de ce témoin. »

Bobbie Morgen, avocate pénaliste hors pair, avait pris des notes pendant le témoignage de Seymour. Ayant elle-même vu la planète dorée et entendu la voix en rêve, elle était convaincue que les propos de Seymour sonneraient juste. Il lui fallait s'appuyer sur ses paroles pour défendre sa cliente. Elle se leva et adressa un sourire bienveillant à Seymour. « Merci, Monsieur Blox, pour tout ce que vous avez accompli par le passé. Pensez-vous qu'un esprit égaré ait tenté de vous tuer en utilisant la méthode décrite lors du premier procès ? »

« Oui. »

« J'aimerais simplement éclaircir quelques points. Lorsque vous et Mme Blox avez étreint cet esprit, avez-vous pu déterminer s'il s'agissait d'un homme ou d'une femme ? »

« Non. »

« Présentait-il des caractéristiques particulières vous permettant de le distinguer d'un autre esprit de ce même plan ? »

« Non. »

« Nous avons donné le nom de Sami Nata à l'entité qui contrôlait Mme Ipred. Est-il possible que Sami Nata ait su que vous veniez et ait transféré le contrôle de Mme Ipred à un autre esprit égaré avant votre arrivée ? »

Seymour n'avait jamais envisagé que l'esprit égaré ait pu céder le contrôle à un autre esprit avant qu'ils ne tentent de manifester l'agapè en étreignant l'entité aux commandes. Il réfléchit à la question et répondit : « Cela aurait nécessité un transfert très rapide et une source d'information très fiable pour savoir que nous arrivions, mais je suppose que c'était possible. » « Je vous en prie, Monsieur Blox, répondez simplement par oui ou par non à la question suivante. Est-il possible que l’esprit qui a tenté de se servir de Mme Ipred pour vous tuer ait transféré son emprise avant même le début de ce procès ? »

« Oui. »

« Merci. Je n'ai plus de questions pour ce témoin. »

Le juge Dayot demanda : « L'accusation souhaite-t-elle poser d'autres questions à ce témoin ? »

Edmund répondit : « Oui, Votre Honneur, juste une dernière question. » Il s'approcha de Seymour une ultime fois et reprit les propos de Bobbie en disant : « Je vous en prie, Monsieur Blox, répondez simplement par oui ou par non à cette question. Avez-vous le moindre doute sur le fait que l'esprit ayant quitté Mme Ipred, au moment où votre épouse et vous-même infusiez de l'agapè dans votre étreinte, n'était pas celui de Sami Nata ? »

« Non. »

Edmund se contenta de dire merci et regagna sa table. Dayot demanda à la défense si elle souhaitait poser d'autres questions au témoin, mais n'obtint qu'un simple non. Il se tourna ensuite vers Seymour et déclara : « Merci pour votre contribution à ce tribunal. Vous êtes libre de partir. » Une fois Seymour sorti, Dayot leva les yeux de son bureau vers le jury et affirma : « Tout ce que M. Blox a déclaré a été reconnu comme véridique ; aucune autre preuve n'est nécessaire pour étayer son témoignage. » Il regarda alors Edmund et dit : « Vous pouvez appeler votre prochain témoin. »

Edmund se leva lentement, fit face au jury et déclara : « Je n'avais pas l'intention d'appeler ce témoin, mais puisque la défense a évoqué la possibilité d'un transfert de contrôle, je vais maintenant appeler Mme Ruby Blox à la barre. »

Il y eut un bref moment d'attente, puis la porte réservée aux témoins s'ouvrit et Ruby entra dans la salle. Sa chevelure rousse avait blanchi avec l'âge pour devenir d'un blanc platine, mais ses yeux vert irlandais et son sourire séduisant étaient restés aussi jeunes qu'au jour de son mariage. L'androïde qui gardait la porte l'accompagna jusqu'au siège et l'aida à s'asseoir. Elle lâcha la main du robot et dit : « Merci, Whitney. » L'huissier resta stupéfait, car personne ne savait quels noms il avait donnés aux robots du tribunal. Pour des raisons de sécurité, ces noms n'avaient jamais été consignés et n'étaient utilisés que lorsqu'il se trouvait seul avec les trois androïdes. Dayot remarqua l'expression de l'huissier, mais avant qu'il ne puisse donner ses instructions au témoin, Ruby se tourna vers l'androïde de détection oculaire et déclara : « Je m'appelle Ruby Blox. Je suis l'épouse de M. Seymour Blox et je m'occupe du foyer pour lui et nos enfants. Je ne dirai à ce jury que ce que je crois être vrai. » Elle se tourna ensuite vers le juge et poursuivit : « Vous pouvez procéder. »

Dayot resta bouche bée, l'air d'un chien s'apprêtant à attraper une friandise. Il finit par refermer la bouche et se tourna vers Edmund. Il répéta les mots de la témoin : « Vous pouvez procéder. »

Ruby se tourna vers Edmund alors qu'il demandait : « Madame Blox, cela vous dérange-t-il si je vous appelle simplement Ruby ? »

« Je vous en prie. »

« Ruby, étiez-vous avec votre mari, Seymour Blox, lorsqu'il a entrepris d'expulser du corps de Mme Ipred l'esprit que nous appelons Sami Nata ? »

« Oui. »

« Avez-vous également étreint l'esprit qui avait pris le contrôle de Mme Ipred ? »

« Oui. »

« Y avait-il chez cet esprit une particularité permettant de le distinguer de tous les autres ? »

« Oui. »

« Expliquez-nous, je vous prie, ce qui rendait cet esprit unique. »

« Je pouvais sentir la haine qu'il éprouvait envers tous les humains. Il n'avait jamais été humain et se considérait comme supérieur à eux. Il avait autrefois commandé à tous les esprits, mais lorsque le Créateur lui avait ordonné de servir un humain, il avait refusé. Il était très puissant et n'avait aucune intention de relâcher son emprise sur le libre arbitre de Mme Ipred. »

Même Edmund ne s'attendait pas à une réponse aussi détaillée. L'anxiété qui régnait dans la salle d'audience était plus palpable encore que le silence. Edmund demanda alors : « Qu'est-ce qui l'a poussé à la relâcher ? »

« Je pouvais sentir cette immense chaleur et cette paix que seul l'amour inconditionnel peut procurer. Cela émanait de partout et pénétrait l'esprit que nous tenions. L'esprit refusait de laisser cette énergie entrer en lui et a ressenti un besoin impérieux de fuir. Il n'avait d'autre choix que de la relâcher et de s'en aller. »

Sachant quelle question devait suivre, Edmund n'hésita pas : « Avez-vous le moindre doute quant au fait que l'esprit que vous étreigniez était bien celui qui a tenté de se servir de Mme Ipred pour tuer votre mari ? »

« Non. »

Edmund sourit et dit : « Merci, Ruby. C'est tout pour ce témoin. »

Dayot demanda si la défense souhaitait contre-interroger le témoin. Bobbie se leva mais ne s'approcha pas de Ruby. Elle répondit par l'affirmative tout en restant

près de sa table. Avant qu'elle ne puisse poser sa première question, Ruby lança : « Tout va bien, Roberta, je ne te ferai pas de mal. Tu peux t'approcher. » Quelques rires étouffés s'élevèrent du public, et l'on entendit même un ou deux rires francs du côté des jurés. Bobbie, en revanche, gardait un sérieux imperturbable. Seul son grand-père l'avait jamais appelée par ce nom. La seule personne qui l'aimait vraiment plus que quiconque. En s'approchant de Ruby, elle se demanda si ce témoin était capable de lire dans ses pensées. Elle demanda : « Mme Blox, avez-vous déjà été reconnue comme empathe par une institution officielle ? »

« Non. »

« Pourtant, vous affirmez être capable de percevoir ce que ressentent les autres êtres lorsque vous les tenez dans vos bras. Ce pouvoir a-t-il déjà été mis à l'épreuve par quiconque ? »

« Non. »

« Je vous prie de ne pas développer votre réponse à la question suivante. Contentez-vous d'un simple oui ou non. Avez-vous déjà été en désaccord avec des propos tenus par votre mari lors d'une réunion publique ou au tribunal ? »

« Non. »

« Je vous remercie. C'est tout pour ce témoin. »

Dayot demanda à l'accusation si elle souhaitait procéder à un nouveau contre-interrogatoire, mais il n'obtint qu'un simple non. Il se tourna alors vers le témoin et déclara : « Merci, Madame Blox, pour votre contribution à ce procès. Vous pouvez regagner votre chambre à présent. » Après qu'elle eut été raccompagnée à la sortie par l'androïde nommé Whitney, Dayot déclara de nouveau : « Tout ce que ce témoin a rapporté a été consigné comme véridique ; aucune preuve supplémentaire n'est requise pour étayer son témoignage. » Sachant qu'il s'agissait du dernier témoin inscrit au programme, il poursuivit : « Nous allons maintenant faire une pause de trente minutes avant de passer aux plaidoiries finales. » Il frappa du maillet et appuya sur un bouton pour rétablir la barrière séparant la salle d'audience du public, un compte à rebours devenant alors visible pour les visiteurs. Les portes de la salle furent ouvertes et la pause débuta.

Dayot regagna rapidement son bureau et en verrouilla la porte. Se tournant vers Minerva, il demanda doucement : « Qu'en penses-tu ? » Elle répondit avec tendresse : « Il est assez difficile de faire condamner Sami Nata, puisque ce n'est qu'un nom que tu as inventé. De plus, personne à part Seymour et sa femme n'a jamais affirmé avoir reçu de l'aide via ce lien avec les Ohmen. Je pense que le mieux que tu puisses espérer, c'est un jury dans l'impasse[57]. »

« Pensez-vous que ce serait une bonne chose ? »

« Les verdicts à la majorité ne sont pas admis pour une affaire de tentative de meurtre devant le tribunal de la Grande Salle. Une absence d'unanimité du jury permet de déclarer le procès nul. L'affaire peut alors être rejugée ultérieurement avec un jury différent. Plus important encore, vous auriez établi qu'un esprit peut être traduit en justice et vous pourriez avoir une nouvelle chance avec un autre jury. »

Dayot savait qu'elle avait raison ; il aborda alors le problème suivant en demandant : « Mme Ipred a avoué avoir participé au meurtre d'un juge. Normalement, cela impliquerait un placement à l'isolement total[58], sans aucun espoir de libération conditionnelle, avec pour seul interlocuteur un androïde. Je ne pense pas pouvoir décider autrement. À votre avis, que devrais-je faire ? » Minerva n'était pas du genre à mâcher ses mots et déclara fermement : « Envoyez-la là-bas, mais si possible, évitez de lui faire subir un nouveau procès. »

« Je ne pense pas qu'elle mérite d'être enfermée à l'isolement pour le restant de ses jours pour avoir apporté une tasse de café à un juge. Je ne sais pas si je peux faire ce que vous demandez. »

« Elle a été impliquée dans le meurtre d'un juge. Nous ne faisons pas les lois ; les juges veillent simplement à leur bonne application. Je sais que vous ferez ce qui s'impose et que vous trouverez une solution à votre problème. C'est ce que vous faites toujours. »

Dayot regagna la salle d'audience et s'installa à son bureau. Il restait cinq minutes avant que la paroi de séparation ne disparaisse. Ses pensées allaient à la justice et à la loi. Si Mme Ipred croyait simplement qu'il y avait un enregistreur audio dans la tasse, cherchait-elle pour autant à tuer le juge ? Cela dit, c'étaient bien les informations contenues dans l'enregistrement qui avaient conduit au meurtre du juge. L'entrée de personnes dans la salle d'audience interrompit la méditation du juge. Cette question devrait attendre.

Modifier le Chapitre 10[59]

Chapitre 11
La Conclusion

Tout le monde avait regagné sa place lorsque l'horloge numérique afficha six zéros et que la barrière disparut. Dayot déclara : « Le procès de l'État contre Sami Nata va maintenant reprendre. Les plaidoiries finales seront présentées d'abord par l'accusation, puis par la défense. Veuillez commencer. »

Edmund se leva et se tourna vers le jury. Il s'approcha lentement, le visage grave, et déclara : « On vous demandera bientôt d'admettre qu'un esprit nommé Sami Nata, venu d'un plan métaphysique, a pris possession de Mme Megotis Ipred et a tenté de tuer M. Seymour Blox. La défense a tenté de vous convaincre que ces différents plans d'existence n'existent pas, en s'appuyant sur la méthode scientifique. Si vous croyez aux mathématiques, cette stratégie a échoué. Ils ont ensuite affirmé qu'il nous fallait un témoin crédible pour attester de l'existence des esprits. Je sais que M. Blox a satisfait à cette exigence. Enfin, la défense a avancé l'hypothèse que nous pourrions être en train de juger le mauvais esprit. Mme Ruby Blox a témoigné et a affirmé sous serment qu'ils avaient tort. La défense tentera de discréditer Ruby Blox au motif qu'elle ne possède aucun document officiel attestant de ce pouvoir. Pourtant, l'historique de ses actions passées démontre une fois de plus qu'ils ont tort. »

Edmund fit une pause pour laisser le jury réfléchir à ses propos. Il poursuivit ensuite : « La vérité est que l'esprit nommé Sami Nata contrôlait les actes de Mme Ipred et a tenté de tuer M. Seymour E. Blox. Vous étiez présents et vous en avez été témoins de vos propres yeux ! Ne laissez rien troubler votre esprit ni y semer le doute. Merci. »

Dayot invita la défense à présenter sa plaidoirie alors qu'Edmund regagnait sa place aux côtés de Liz. Bobbie se leva, fit face au jury et déclara : « L'accusation vient de vous dire que vous ne deviez pas me laisser semer le doute quant à la culpabilité de Sami Nata. La loi stipule que vous devez reconnaître l'accusé coupable hors de tout doute raisonnable. L'accusation a-t-elle présenté des preuves irréfutables établissant cette culpabilité hors de tout doute raisonnable[60] ? Avez-vous vu la preuve de l'existence d'un monde des esprits ? Avez-vous vu la moindre preuve tangible qu'un esprit a pris possession de Mme Megotis Ipred ? Je vous ai exposé des explications différentes de ce dont vous avez été témoins lors du premier procès. Il n'est pas déraisonnable de douter des éléments présentés par l'accusation comme preuves. Ils n'ont produit que des paroles. »

Bobbie fit une pause pour s'approcher du jury, puis déclara : « Le juge nous a informés que ces témoins ont réussi le test de détection oculaire et qu'aucune preuve

supplémentaire n'est requise. Cela signifie simplement que ces témoins croient à la véracité de leurs propos. Cela ne signifie pas pour autant que ce qu'ils affirment est réellement vrai. Par le passé, bien des gens auraient réussi ce test parce qu'ils croyaient à la théorie de la Terre plate[61]. Nous savons aujourd'hui que cette théorie est fausse. Les témoins évoquant l'existence de Sami Nata et d'une possession spirituelle croient peut-être à cette réalité, mais ils n'ont apporté aucune preuve tangible étayant leur conviction. Même Mme Blox a admis n'avoir jamais passé de test pour déterminer si elle était une empathe. Elle a également reconnu n'avoir jamais contredit les croyances de son mari. Tous ces éléments laissent planer un doute sérieux quant à la véracité de leurs déclarations. »

Bobbie fit une pause pour laisser le jury méditer ses paroles. Elle s'approcha du juré numéro six — l'épouse du juge empoisonné. « Laissez-moi vous proposer une autre version que cette histoire spirituelle et magique. On a souvent tendance à croire que les autres sont capables de faire ce dont nous-mêmes sommes capables. Mme Ipred a exigé que M. Blox soit placé dans une pièce ultra-sécurisée, affirmant qu'il pouvait influencer les humains, voire les systèmes de détection oculaire. Peut-être le croyait-elle parce qu'elle possédait elle-même ce pouvoir. »

Se tournant vers le juré numéro six, elle la regarda droit dans les yeux et déclara avec une grande conviction : « Ne laissez pas Mme Megotis Ipred échapper aux conséquences d'une tentative de meurtre en rejetant la faute sur un esprit invisible. Elle a déjà avoué avoir participé au meurtre d'un juge. Il est donc tout à fait légitime de douter sérieusement que ce Sami Nata imaginaire soit coupable de l'acte que la véritable Mme Megotis Ipred a tenté de commettre ! »

Bobbie se tourna lentement et regagna sa chaise. Le juge Dayot attendit qu'elle se soit assise avant de s'adresser au jury : « Veuillez garder à l'esprit que tout ce qui a été dit lors des plaidoiries finales ne constitue pas des faits établis. Vous devez fonder votre verdict uniquement sur les éléments de preuve présentés au cours du procès. Veuillez suivre l'androïde-guide jusqu'à la salle de délibération[62]. L'audience est suspendue dans l'attente du verdict. » Dayot frappa le pupitre amplificateur de son maillet et se leva pour quitter la salle. Les portes du public furent déverrouillées et les journalistes se précipitèrent dehors pour être les premiers à diffuser leurs commentaires. Tous les témoins furent informés qu'ils pouvaient partir, et la salle d'audience ne fut bientôt plus qu'une simple caisse de résonance.

Minerva l'attendait lorsque Dayot revint dans son bureau. Il la salua d'un baiser, comme le font souvent les âmes sœurs, puis s'assit dans son fauteuil en soupirant. Elle s'installa sur une chaise face à lui et patienta. Finalement, il dit doucement : « Je crois avoir trouvé une solution concernant la peine de Mme Ipred. Il faudra que je réunisse tous les avocats pour en discuter et obtenir leur accord. »

« Tu devrais prendre le temps de te reposer avant de te lancer dans un nouveau procès. »

« Je sais, mais j'ai besoin de leur aval avant que le jury ne rende son verdict. J'aimerais annoncer cet accord au moment du prononcé du verdict. »

« Si le jury ne parvient pas à une décision, ton accord sera-t-il toujours valable ? »

L'air très fatigué, Dayot répondit simplement par l'affirmative. Minerva répliqua : « Ce jury ne parviendra pas à une décision unanime aujourd'hui. Fixe la réunion à demain matin et va dormir un peu. »

« Mais s'ils reviennent aujourd'hui... » Minerva l'interrompit : « Tu pourras toujours réunir tout le monde avant l'annonce du verdict. La façon dont Bobbie a terminé sa plaidoirie, en lançant un regard noir au sixième juré, me laisse penser que le jury sera dans l'impasse. Il faudra peut-être attendre plusieurs jours avant qu'ils n'annoncent leur désaccord. Fais-moi confiance. »

Dayot sourit à la femme de sa vie et répondit : « Tu as toujours raison ; je fixerai donc la réunion à dix heures demain matin. » Il prit quelques minutes pour taper le message, puis ajouta : « Allons dormir. »

Le lendemain matin, la salle réservée à la réunion était prête lorsque Dayot y pénétra. Bobbie Morgen et son assistant, Aiden, étaient assis autour de la table ronde. Minerva avait pris place à leurs côtés. Puis arrivèrent Edmund Howe et son assistante, Elizabeth. Enfin, il restait une chaise libre en face de Minerva. Dayot entra, muni d'un petit boîtier de commande pour les équipements de la pièce. S'asseyant sur la chaise libre, il appuya sur une touche du boîtier, activant ainsi toutes les caméras et les appareils d'enregistrement. Il a ensuite annoncé : « J’ai convoqué cette réunion pour examiner le fait que Mme Megotis Ipred a avoué, sous serment, avoir participé à l’empoisonnement du juge Earnest Y. Walas. Cela pourrait faire d’elle une complice de meurtre. Nos lois définissent le complice comme "une personne qui aide à planifier un meurtre avant qu’il ne soit commis ou qui aide le tueur à se soustraire à la police après les faits, sans toutefois être présente au moment du meurtre lui-même". Veuillez consulter vos écrans pour voir les trois principales définitions figurant dans nos textes de loi. Toutes exigent une participation à la planification du meurtre ou à la dissimulation de preuves concernant le tueur. Je vous laisse un moment pour étudier ces dispositions, puis nous reprendrons. »

Il a suffi de quelques minutes à chacun pour lire les informations sur son écran. Dayot a poursuivi : « Mme Ipred n’a pas invoqué son droit au silence et a décrit en détail son rôle dans le meurtre du juge. Elle s’est contentée de remettre l’enregistrement d’une réunion aux membres du groupe Herrenvolk. Elle ignorait que ce qu’ils allaient entendre les inciterait à tuer le juge. Toutefois, lorsqu’elle a appris le meurtre, elle n’a pas signalé ce qu’elle savait aux autorités. Elle a continué à obéir à leurs ordres, affirmant avoir laissé un esprit s’emparer de son libre arbitre. Nous devons déterminer si cela fait d’elle une complice après les faits. Gardez à

l’esprit que la peine encourue implique l’isolement cellulaire total, sans possibilité de libération conditionnelle. Elle n’aurait absolument aucun contact avec quiconque, hormis son gardien androïde. Je vous écoute. »

Bobbie a été la première à lever la main pour prendre la parole. Dayot a hoché la tête et elle a déclaré : « J’aimerais obtenir davantage d’informations de sa part sur ce groupe Herrenvolk et retrouver les personnes qui ont tué le juge. Il faudrait vraiment que je puisse lui parler directement, sans passer par un gardien androïde. »

Dayot a remarqué qu’Aiden semblait très nerveux et affichait une expression empreinte de souffrance. Le fixant du regard, Dayot a demandé : « Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que votre supérieure vient de dire ? »

Aiden a répondu à contrecœur : « On m’a chargé de rechercher des installations d’isolement cellulaire pour en trouver une de disponible, au cas où elle écoperait de cette peine. J’en ai trouvé une qui a accueilli un tueur en série pendant plus de cinquante ans. Il est décédé il y a deux ans, mais la gardienne qu’il appelait "Mère" a enregistré ses derniers mots. Je viens de les recevoir et je n’ai même pas eu le temps de les faire écouter à Mme Morgen. Je pense qu’ils pourraient être importants et j’aimerais les diffuser au groupe avant que nous poursuivions. »

Dayot lui a dit de lancer l’enregistrement. Aiden a posé son appareil H2 sur la table et a tapoté deux fois l’écran. On a alors entendu la voix maternelle de la gardienne : « Ici la gardienne KM14, du quartier d’isolement ; je signale que le décès du prisonnier 897-231 vient d’être prononcé. Conformément à la procédure, ses derniers mots ont été enregistrés et vont être diffusés maintenant. » On entendit un clic, suivi d’une voix très rauque qui disait : « Merci, Mère. Tu m’as appris à aimer et à chasser ma colère. Tes leçons ont fait disparaître mes cauchemars pour les remplacer par de beaux rêves. J’ai vu une planète dorée dotée de trois lunes et j’y ai rencontré des gens merveilleux. Ils m’ont dit que leur monde s’appelait Ohme et qu’ils cherchaient eux aussi à éradiquer la haine de l’univers. Ces rêves m’ont aidé à trouver la paix et à savoir que le Créateur de toutes choses m’a pardonné tout le mal que j’ai commis. Merci. Je t’aime. » Un long soupir s’éleva, marquant également son dernier souffle. Le gardien annonça alors qu’un rapport complet serait transmis à la Commission de la justice, et l’enregistrement prit fin.

Un silence général s'installa. Bobbie fixa son assistant sans dire un mot. Ce fut un instant suspendu dans le temps, inoubliable. Finalement, Aiden rompit le silence : « Si cet enregistrement avait été diffusé lors du procès, je pense que la culpabilité de Sami Nata aurait été évidente. »

Sans attendre qu'on le reconnaisse, Edmund prit la parole : « Une chose est sûre : rien n'arrive par hasard. Chaque révélation surprenante qui nous est faite survient au moment et à l'endroit opportuns. » Bobbie s'exclama alors : « Moi aussi, j'ai vu cette planète dorée aux trois lunes et entendu cette voix bienveillante en rêve.

» Le silence retomba jusqu'à ce que Dayot demande : « Quelqu'un d'autre a-t-il fait ce genre de rêve ? » Edmund leva la main et dit : « J'ai rêvé une seule fois d'une planète dorée aux trois lunes, mais je n'ai entendu aucune voix. »

Personne d'autre ne levant la main, Dayot poursuivit : « Je vais devoir réfléchir à ce nouvel élément et à vos remarques avant de faire ma proposition. Si tout le monde est d'accord, nous nous retrouverons dans cette salle à quinze heures. » Personne ne s'y opposant, Dayot se leva, prit son clavier de commande et quitta la pièce. Les autres lui emboîtèrent le pas.

Les délibérations concernant Sami Nata piétinaient. Deux jurés niaient catégoriquement l'existence d'une dimension spirituelle, tandis qu'un autre, bien qu'admettant l'existence d'un tel domaine, ne croyait pas à la possession spirituelle. Les neuf autres étaient convaincus de l'existence de Sami Nata et de sa culpabilité. De nombreux documents furent fournis sur demande, mais impossible de faire changer d'avis qui que ce soit. Dayot savait que la jurée numéro six ne modifierait jamais son vote, car elle était persuadée que Mme Ipred avait tué son mari et qu'il ne s'agissait pas de l'acte d'un être venu d'une autre dimension. Il les obligea tous à tenter, une journée supplémentaire, de parvenir à une décision unanime. En cas d'échec, ils devraient tous remplir un document expliquant le sens de leur vote et les raisons pour lesquelles ils ne changeraient jamais d'avis.

La réunion de 15 heures a repris par une allocution du juge Dayot. « Nous sommes réunis ici pour statuer sur un accord concernant la peine de Mme Megotis Ipred. Elle a avoué son implication dans des crimes très graves. En renonçant aux droits que lui confère le cinquième amendement, elle a démontré sa volonté de coopérer avec les autorités concernant certaines affaires non résolues du passé. Par conséquent, elle sera condamnée à l'emprisonnement à vie, sans contact avec l'extérieur et avec des droits de visite strictement limités. Seuls des éléments nouveaux et substantiels, ainsi que l'approbation d'un juge de la Cour suprême, pourraient lui donner une chance d'obtenir une libération conditionnelle. Mme Ipred ayant reconnu sa culpabilité pour ses crimes passés, aucun procès ne sera nécessaire. Veuillez rédiger cet accord et le faire signer à Mme Ipred afin que je puisse l'annoncer après le verdict concernant Sami Nata. Je vous laisse régler les détails et obtenir l'accord de Mme Ipred. Remettez le document final au chef de la sécurité ; nous nous retrouverons au tribunal lors de l'annonce du verdict concernant Sami Nata. » Il se leva et quitta la salle. Tous les autres se mirent alors frénétiquement au travail.

Un autre jour passa, au terme duquel le public fut informé que le jury avait terminé ses délibérations et que le verdict allait être annoncé. La salle d'audience était comble et les médias diffusaient l'information dans le monde entier. Tout était prêt lorsque l'huissier demanda à l'assistance de se lever et que le juge Gevin Dayot fit son entrée. Il s'installa rapidement à son bureau, frappa un coup de maillet et

déclara : « Le verdict du procès de Sami Nata va maintenant être annoncé. » Le porte-parole du jury remit une feuille de papier au juge Dayot avant de regagner sa place. Dayot prit connaissance du verdict en quelques instants, puis se leva et déclara : « Veuillez vous lever. Le jury a fait savoir qu'il est dans l'impasse et ne peut rendre de verdict. Par conséquent, je suis contraint de déclarer l'annulation du procès. Les jurés sont libérés et peuvent rentrer chez eux. L'accusation pourra choisir de rejuger l'affaire avec un nouveau jury. Mme Megotis Ipred a signé un accord pour purger la peine requise pour les crimes qu'elle a avoués sous serment. Ce procès est clos. »

De retour dans son bureau, la main dans celle de son âme sœur, Dayot trouva enfin la paix. Il se demandait si ce procès changerait la donne dans un monde en pleine mutation. Minerva pouvait presque lire dans ses pensées ; elle dit alors : « Vous venez d'offrir au système judiciaire le moyen de traduire des esprits maléfiques en justice. Plus important encore, nous venons d'établir une communication avec une planète nommée Ohme, située à l'autre bout de l'univers. Je pense que ce procès aura une influence considérable sur notre avenir. »

Modifier Chapitre 11[63]

Epilogue

Seymour et Ruby n'étaient pas présents au procès lors de l'annonce du verdict. Ils semblaient s'être volatilisés une fois de plus. Bobbie et Aiden entamèrent des recherches sur le groupe Herrenvolk en s'appuyant sur les informations fournies par Megotis. Edmund et Liz lancèrent leur propre enquête sur la communication onirique entre les humains et les Ohmens. Partout dans le monde, les gens commencèrent à signaler leurs rêves aux autorités. Les religions prenaient position, pour ou contre ce lien onirique. De nouvelles découvertes voyaient le jour grâce à cette connexion. Mais cela, c'est une autre histoire.

La Fin

À Propos de L'auteur

Arthur F Seymour

Art a étudié le génie électrique à la Christian Brothers University et a obtenu sa maîtrise à l'IIT. Durant ses années d'études, il a rédigé l'une des premières demandes de brevet concernant l'identification de l'appelant. Il a débuté sa carrière chez Motorola, où il fut l'un des premiers ingénieurs à intégrer des circuits intégrés dans les téléviseurs couleur. Par la suite, il a dirigé une équipe d'ingénieurs chez Zenith Radio Corporation. Art a fondé E-Blox Inc. après avoir présidé Elenco Electronics Inc. pendant 44 ans. Il détient aujourd'hui plus de 30 brevets. La philosophie grecque demeure l'une de ses passions.

Art et son épouse, Maryann, se sont mariés le 6 août 1966 ; ils ont eu 11 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Ils prenaient tous deux plaisir à raconter des histoires à leurs petits-enfants au moment du coucher. Art affirme que ces souvenirs sont la source d'inspiration de tous ses livres. Toutefois, sa plus grande source d'inspiration dans la vie fut son épouse, Maryann. Maryann s'est éteinte paisiblement, la main dans celle d'Art, le matin du 11 septembre 2019. Elle était véritablement le « rubis » d'Art.

ART

MARYANN

LIENS VERS LES NOTES DE BAS DE PAGE

Note de bas de page n°		ID du lien
1.	Mary Ann Davidson	qr401.siborebooks.com
2.	Brain Waves	qr402.siborebooks.com
3.	quantum entanglement	qr403.siborebooks.com
4.	teleportation	qr404.siborebooks.com
5.	Edit Chapter 1	siborebook.com/chapter-1-edit5
6.	Minerva	qr406.siborebooks.com
7.	Avogadro	qr407.siborebooks.com
8.	interdimensional travel	qr408.siborebooks.com
9.	Edit Chapter 2	siborebook.com/chapter-2-edit5
10.	Huntington's Disease	qr410.siborebooks.com
11.	attorney-client privilege	qr411.siborebooks.com
12.	Clairvoyant	qr412.siborebooks.com
13.	Schizophrenia	qr413.siborebooks.com
14.	Spirt Possession	qr414.siborebooks.com
15.	wet moon	qr415.siborebooks.com
16.	security safe door	qr416.siborebooks.com
17.	Edit Chapter 3	siborebook.com/chapter-3-edit5
18.	Detention Center	qr418.siborebooks.com
19.	Robert M Morgenthau	qr419.siborebooks.com
20.	Speciation	qr420.siborebooks.com
21.	pretrial conference	qr421.siborebooks.com
22.	Edit Chapter 4	siborebook.com/chapter-4-edit5
23.	inculpatory evidence	qr423.siborebooks.com
24.	exculpatory evidence	qr424.siborebooks.com
25.	machine code	qr425.siborebooks.com
26.	PDT	qr426.siborebooks.com
27.	Bellevue	qr427.siborebooks.com
28.	Mandate	qr428.siborebooks.com
29.	New York Stock Exchange	qr429.siborebooks.com
30.	Edit Chapter 5	siborebook.com/chapter-5-edit5
31.	spiritual universe	qr431.siborebooks.com
32.	human soul	qr432.siborebooks.com
33.	Astral	qr433.siborebooks.com
34.	Saltation	qr434.siborebooks.com
35.	Joel Manuel Hoffman	qr435.siborebooks.com
36.	SCIENTIFIC METHOD	qr436.siborebooks.com
37.	Edit Chapter 6	siborebook.com/chapter-6-edit5
38.	military position of attention	qr438.siborebooks.com
39.	absolute monarchy	qr439.siborebooks.com
40.	expose self to prosecution	qr440.siborebooks.com
41.	Edit Chapter 7	siborebook.com/chapter-7-edit5
42.	Hall of Fame	qr442.siborebooks.com
43.	NATO	qr443.siborebooks.com
44.	Regius Professor	qr444.siborebooks.com
45.	Science Club International	qr445.siborebooks.com
46.	Factors of Scientific Inquiry	qr446.siborebooks.com
47.	Mathematics	qr447.siborebooks.com
48.	Edit Chapter 8	siborebook.com/chapter-8-edit5
49.	American Medical Assoc.	qr449.siborebooks.com
50.	Government	qr450.siborebooks.com
51.	Chromosome 4	qr451.siborebooks.com
52.	Nanobot	qr452.siborebooks.com
53.	David Geffen School	qr453.siborebooks.com
54.	posthypnotic suggestion	qr454.siborebooks.com
55.	Edit Chapter 9	siborebook.com/chapter-9-edit5
56.	Great Chain	qr456.siborebooks.com
57.	deadlocked jury	qr457.siborebooks.com
58.	solitary confinement	qr458.siborebooks.com
59.	Edit Chapter 10	siborebook.com/chapter-10-edit5
60.	beyond a reasonable doubt	qr460.siborebooks.com
61.	flat earth theory	qr461.siborebooks.com
62.	jury deliberation	qr462.siborebooks.com
63.	Edit Chapter 11	siborebook.com/chapter-11-edit5